

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 7/I

Séance du mardi 29 juin 2004, première partie

Présidence de M. Maurice Calame (Lib.), président

Sommaire

Ordre du jour	587
Ouverture de la séance	590

Divers :

1. Prestation de serment de M ^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.) et de M. Philippe Jacquat (Lib.), remplaçant MM. Robert Fox (Lib.) et Béat Sutter (Hors parti), démissionnaires	590
2. Décès de M. Béat Sutter, ancien conseiller communal	590
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M. Robert Fox (Lib.)	595
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Claude Mettraux (Hors groupe)	595
5. Organisation de la séance	597

Communications :

1. Autorisations spéciales pour le stationnement des véhicules des dépanneurs lausannois	592
2. Remplacement du Service «secrétariat général» par le Service «développement stratégique» aux Services industriels de Lausanne (SIL) – Nomination de M. Jean-Marie Rouiller en qualité de chef de service	592

Lettres :

1. Diaporama «Jardins secrets» (M ^{me} Anne-Hélène Darbellay et M. Yves Zbinden)	590
2. «L'éducation, c'est l'affaire de tous». Invitation aux membres du Conseil communal (M. Oscar Tosato)	591
3. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2004/8, 2004/12, 2004/13 et 2004/17 (Municipalité)	591

Interpellations :

1. «Come-back de la Tcheka à Lausanne?» (M. Gilles Meystre). <i>Dépôt</i>	594
2. «Localisation du centre de logistique pour la gestion des déchets urbains recyclables : quelles justifications pour l'emplacement du garage à camions et de l'usine de tri sur l'avenue du Chablais?» (M ^{me} Sylvie Favre). <i>Dépôt</i>	594
3. «Quelle politique municipale envers la pollution et les encombrements générés par les 4 x 4?» (M ^{me} Sylvie Freymond). <i>Dépôt</i>	594
4. «Pour des mesures favorisant l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides» (M ^{me} Christina Maier). <i>Dépôt</i>	594
5. «Quel avenir pour le quartier de Valmont?» (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Dépôt</i>	594

6.	«Secteur Marterey–place de l’Ours–avenue du Tribunal-Fédéral: retour des places de parc?» (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Dépôt</i>	594
7.	«Carton rouge au syndic» (M. Marc Vuilleumier et consorts). <i>Dépôt</i>	594

Motions:

1.	Participation des enfants handicapés (sourds, aveugles, etc.) à la Fête du Bois et à la Fête des écoles enfantines (M ^{me} Myriam Maurer-Savary). <i>Dépôt</i>	594
2.	Développement d’une stratégie communale de service public du multimédia (M. Jean-Christophe Bourquin et consorts). <i>Dépôt</i>	594

Pétition:

	Contre l’implantation d’un cabaret night-club à la rue de la Pontaise (Société de développement du Nord, groupement des habitants du quartier Pontaise-Les Oiseaux et consorts [335 signatures]). <i>Dépôt</i>	593
--	---	-----

Questions orales	595
-----------------------------------	-----

Préavis:

N° 2004/19	Crédits supplémentaires pour 2004 (1 ^{re} série) (Administration générale et Finances)	598
	<i>Rapport</i> de M ^{me} Diane Gilliard, rapportrice	629
N° 2004/15	Commune de Lausanne. Comptes de l’exercice 2003 (Administration générale et Finances)	632
	<i>Rapport</i> de M. Jean-Christophe Bourquin, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	664
	<i>Discussion générale</i>	666
	(A suivre)	

Ordre du jour

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 29 juin 2004 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.) et de M. Philippe Jacquat (Lib.), remplaçant MM. Robert Fox (Lib.) et Bêat Sutter (Hors parti), démissionnaires.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des naturalisations en remplacement de M. Robert Fox (Lib.).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Claude Mettraux (Hors groupe).

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

5. *Préavis N° 2004/15*: Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2003. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
6. *Préavis N° 2004/19*: Crédits supplémentaires pour 2004 (1^{re} série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
7. *Préavis N° 2004/8*: Droit distinct et permanent de superficie en faveur de SODIMED SA. Prolongation de durée. (CSP). MARC VUILLEUMIER.
8. *Motion de M. Marc-Olivier Buffat* en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne, notamment en collaboration avec Lausanne Région. (CSP). MYRIAM MAURER-SAVARY.
9. *Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts*: «Chaque année, deux opéras pour tous!» (CSP). MARCELLE FORETAY-AMY.
10. *Préavis N° 2004/7*: Immeuble rue du Midi 8 à Lausanne. Projet de rénovation du bâtiment. (CSP, EJE). MONIQUE COSANDEY.
11. *Rapport-préavis N° 2003/48*: Réponse à la motion G.-C. Meylan demandant une étude complète du système lausannois des passages pour piétons. (Trx). NICOLE GRIN.

12. *Rapport-préavis N° 2003/62*: Intégration de la gestion des bâtiments administratifs du Service immobilier dans l'outil informatique OFIGER. Réponse à deux motions. (CSP). CHARLES-DENIS PERRIN.

13. *Motion de M. Jacques Pernet* visant à quantifier les retombées économiques de la culture et du sport. (CSP). JEAN-LUC CHOLLET.

14. *Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts* pour un exercice d'assouplissement budgétaire. (AGF). BERNARD ZAHND.

15. *Motion de M. Alain Bron et consorts*: «Infrastructures sportives à Lausanne: pour un état des lieux et un plan d'investissements». (CSP). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

16. *Motion de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour un jour de repos supplémentaire: le 2 janvier!» (SP). BLAISE MICHEL PITTON.

17. *Motion de M. Fabrice Ghelfi*: «Emplois de policiers à la Ville de Lausanne: pour une analyse des conditions de travail et des enjeux des prochaines années». (SP). MARC DUNANT.

18. *Préavis N° 2004/12*: Fédération internationale de volley-ball (FIVB). Vente de 1150 m² environ de la parcelle N° 6031, à l'avenue de la Gare. (CSP). ANTOINE VERDON.

19. *Préavis N° 2004/13*: Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Transformations intérieures. Mise en conformité et réaménagement du réfectoire. (CSP). ALAIN BRON.

20. *Rapport-préavis N° 2004/17*: Centre de vie enfantine de la Cité: extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) «La Cour des Miracles» par la création d'une nouvelle garderie-nurserie de 44 places. Réponse à la motion M. Zuercher et S. Favre. (EJE). EDDY ANSERMET.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

21. *Motion de M. Fabrice Ghelfi* pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin. (3^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

22. *Motion de M. Antoine Verdon et consorts* pour la création d'un parlement communal des jeunes. (4^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

23. Motion de M. Fabrice Ghelfi pour harmoniser la liste des jours de repos public entre le Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins et le Règlement général de police. (5^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

24. Motion de MM. Jean-Pierre Béboux et Charles-Denis Perrin pour un développement rapide et efficace du chauffage à distance par une promotion soutenue auprès des Lausannois. (6^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

25. Motion de M. Charles-Denis Perrin en faveur d'une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics. (6^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

26. Motion de M^{me} Elisabeth Müller et consorts pour la valorisation de la forêt de Sauvabelin en tant que milieu naturel et lieu de promenade. (6^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

27. Interpellation de M^{me} Magali Zuercher: «Accord général sur le commerce des services». (16^e). DISCUSSION.*

28. Interpellation de M. Pierre Dallèves: «Utilisation de la bicyclette à Lausanne. Bilan après plusieurs années de promotion active par les Autorités». (16^e). DISCUSSION.*

29. Interpellation de M. Gilles Meystre: «Quel avenir pour la salle du Romandie?» (3^e). DISCUSSION.*

Prochaines séances: 31.8 (18 h, séance double), 14.9, 5.10, 26.10, 9.11 (18 h, séance double), 23.11, 7.12 (18 h, séance double), 8.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président: Maurice Calame
Le secrétaire: Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

Passim. Pétition de M. K. C. Gosswailer. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

9.12 Rapport-préavis N° 2003/59: Enseignement préprofessionnel de l'art dramatique. Réponse à la motion J.-Y. Pidoux demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande. (EJE). FRANÇOISE LONGCHAMP.

9.12 Motion de M^{me} Adèle Thorens pour une restitution des Quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons, les dimanches et en période estivale. (SP). JEAN MPOY.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

9.12 Motion de M^{me} Magali Zuercher pour l'élaboration d'un catalogue pour l'aménagement de l'espace public à Lausanne. (Trx). SYLVIE FREYMOND.

17.2 Motion de M. Gilles Meystre demandant la création d'une commission consultative de la culture. (CSP). ROLAND OSTERMANN.

9.3 Motion de M. Charles-Denis Perrin pour une Caisse de pensions communale plus éthique et transparente. (AGF). NICOLE GRIN.

9.3 Pétition de l'Association La Fièvre et consorts (320 sign.) concernant l'accès au quartier de Sévelin 36. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

9.3 Pétition de l'Association des riverains du Palais de Beaulieu et consorts (82 sign.) concernant le passage situé au nord du Palais de Beaulieu, entre le chemin du Salève et le bâtiment attribué à la compagnie Bèjart Lausanne. (CSP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

30.3 Pétition de La Meute suisse (env. 650 sign.) contre les abus en matière d'affichage public. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

30.3 Pétition de M^{me} M. Neyroud et consorts (73 sign.) pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

20.4 Motion de M. Pierre Payot demandant à la Municipalité de proposer une adjonction au RPAC fixant un plancher et un plafond aux montants des augmentations de salaires liées aux adaptations à l'indice suisse des prix à la consommation. (AGF). JEAN-LOUIS BLANC.

20.4 Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts: «Investir dans la pierre pour une santé de fer... de la CPCL». (AGF). SYLVIE FAVRE.

20.4 Motion de M. Fabrice Ghelfi: «Pour donner le goût de la lecture aux enfants». (EJE, CSP). *Rapport de majorité:* FLORENCE PEIRY-KLUNGE; *rapport de minorité:* FABRICE GHELFI.

20.4 Motion de M^{me} Florence Germond: «Construction du m2: pour un plan de mesures d'accompagnement». (Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

4.5 Motion de M^{me} Magali Zuercher pour une impression plus rationnelle du Bulletin des séances du Conseil communal. (AGF). ADÈLE THORENS.

4.5 Motion de M^{mes} Andrea Egli et Diane Gilliard pour la municipalisation de quelques services postaux. (AGF). GRAZIELLA BERTONA.

4.5 Rapport-préavis N° 2004/10: Réponses de la Municipalité à treize motions. (AGF, CSP, Trx, EJE). ANDREA EGGLI.

4.5 Rapport-préavis N° 2004/11: Maison du sport lausannois. Réponse à la motion A. Eggli. (CSP). MARC-OLIVIER BUFFAT.

25.5 Pétition de M^{me} G. Chiché pour la mise en place d'une concertation sur l'islam à Lausanne, entre les Autorités lausannoises, les communautés musulmanes et les habitants du quartier Sous-Gare. COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.6 Rapport-préavis N° 2004/16: Révision partielle des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal. Mesures d'assainissement et développement durable. Réponse à la motion C. Maier. (AGF). FABRICE GHELFI.

15.6 Motion de M. Jacques Bonvin et consorts: «Objectif soleil!» (SI). PAUL-LOUIS CHRISTE.

15.6 Motion de M. Gianni John Schneider et consorts: «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la ville». (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

29.6 Rapport-préavis N° 2004/18: Institutions et groupes de réflexion traitant de la mondialisation. Réponse aux motions D. Gilliard, A. Eggli et Ch.-D. Perrin. (AGF). JACQUES BALLENEGGER.

29.6 Préavis N° 2004/20: Société coopérative de construction et d'habitation Domus. Projet de construction d'un bâtiment comprenant 15 logements subventionnés et un parking de 8 places intérieures, sis rue de la Borde 7. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement simple. (SSE, AGF). OLIVIER MARTIN.

29.6 Préavis N° 2004/21: PPA concernant les terrains compris entre l'avenue de la Vallombreuse, la commune de Prilly, le Désert de la Grangette, la Falaise des Plaines-du-Loup et le Désert en Gratta-Paille. Addenda au plan légalisé N° 638 du 7 octobre 1988. (Trx). FLORENCE GERMOND.

29.6 Pétition des commerçants de la rue Pépinet et consorts (382 sign.) contre la fermeture au trafic motorisé et contre l'expérience de fermeture de 6 mois. COMMISSION DES PÉTITIONS.

29.6 Pétition de la Société de développement Chailly-Béthusy et consorts (505 sign.) demandant que, conformément au projet initial de la Municipalité, la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

29.4.03 Interpellation de M. Alain Bron: «Quel avenir pour Les Criquets?» (6^e/03). DISCUSSION.

27.1 Interpellation de M. Fabrice Ghelfi: «La nouvelle Loi sur l'information: quelles conséquences pour les habitants de Lausanne?» (19^e). DISCUSSION.

9.3 Interpellation de M^{me} Andrea Eggli: «Nettoyage des locaux de la Ville: une affaire municipale!» (1^{re}). DISCUSSION.

30.3 Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e). DISCUSSION.

30.3 Interpellation de M. Philippe Martin sur l'efficacité des mesures préconisées dans le préavis N° 271, «Informatisation globale du Corps de police», ayant pour objectif de libérer des policiers de tâches administratives au profit de tâches de police. (2^e). DISCUSSION.

20.4 Interpellation de M. Filip Uffer et consorts: «Point de la situation sur les licences et patentes de discothèques et night-clubs». (3^e). DISCUSSION.

4.5 Interpellation de M. Pierre Dallèves: «Quelles incitations pour le personnel communal?» (4^e). DISCUSSION.

25.5 Interpellation de M^{me} Nicole Grin et consorts au sujet de la disparition annoncée de la chancellerie française de Lausanne. (5^e). DISCUSSION.

25.5 Interpellation de M. Pierre Dallèves: «Des trottoirs pour les cyclistes?» (5^e). DISCUSSION.

15.6 Interpellation de M. Jean-Christophe Bourquin sur l'avenir des forêts lausannoises et du Service des forêts, domaines et vignobles, suite à l'adoption par la Confédération du «Nouveau programme forestier suisse». (6^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 29 juin 2004, première partie

Membres absents excusés: M. Raphaël Abbet, M^{me} Mireille Cornaz, M^{me} Marie-Josée Gillioz, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Blaise Michel Pitton, M. Antoine Rudasigwa, M^{me} Adèle Thorens.

Membres absents non excusés: M. Jacques Bonvin, M^{me} Andrea Egli, M^{me} Diane Gilliard, M. Georges Glatz, M. Julian Hottinger, M. Michel Julier, M^{me} Solange Peters, M^{me} Magali Zuercher.

Membres présents	85
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	<u>100</u>

A 18 heures en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assemblée étant en nombre, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir la septième séance de notre Conseil, en implorant la bénédiction du Seigneur sur nos travaux.

Prestation de serment de M^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.) et de M. Philippe Jacquat (Lib.), remplaçant MM. Robert Fox (Lib.) et Béat Sutter (Hors parti), démissionnaires

Le président: – Je prie le Conseil et le public des tribunes de se lever. Messieurs les Huissiers, veuillez faire entrer les nouveaux élus.

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M^{me} Gisèle-Claire Meylan et de M. Philippe Jacquat.)

Le président: – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne. J'ai le plaisir de vous remettre l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous prie de prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Veuillez vous asseoir.

Décès de M. Béat Sutter, ancien conseiller communal

Le président: – Nous avons eu la très grande tristesse d'apprendre le décès de notre ancien collègue, M. Béat Sutter, survenu vendredi 24 juin. Son ensevelissement a eu lieu cet après-midi. Nous savions que M. Béat Sutter était victime d'une maladie incurable. Il a disparu trop vite, dans sa 62^e année. M. Béat Sutter est entré au Conseil communal le 1^{er} janvier 1998. Il a siégé à la Commission permanente des pétitions pendant plus d'une année. Il a démissionné du Conseil fin mai dernier. Nous garderons un excellent souvenir de cet ancien policier fervent de montagne, qui savait venir à la rencontre de tous pour parler de ses diverses passions. Nous partageons la peine de sa famille et l'assurons de la sympathie de notre Conseil. Pour rendre hommage au disparu, je prie les membres de l'assemblée de se lever et d'observer un instant de silence.

Merci.

Diaporama «Jardins secrets»

Lettre

Lausanne, le 20 juin 2004

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous aimerions, par la présente, remercier très chaleureusement ceux d'entre vous qui ont pris le temps de nous confier une image de leur jardin secret.

Une cinquantaine de photos nous sont parvenues, dont certaines étaient malheureusement surexposées. Le diaporama est visible tout l'été, de 22 h à minuit. Il apparaît à la fenêtre de la galerie «Espace Saint-François», au N° 12, place Saint-François, premier étage. Cependant, le meilleur point de vue se trouve en face, à l'arrêt des bus, côté lac, devant le siège de la BCV.

Les diapositives défilent, sur la fenêtre de la galerie. Visibles depuis la rue, discrètes, comme celles d'un calendrier de l'avent, elles sont un clin d'œil dans les lumières de la ville.

Nous sommes très heureux de cette expérience, qui, si elle a soulevé quelques remous et pas mal de scepticisme, s'est avérée finalement très positive. Peut-être vous a-t-elle rappelé, à vous aussi, que ce monde de l'image personnelle existe et persiste, à l'ombre d'un jardin secret. Cela, en

dehors de l'avalanche d'images globalisées, virtuelles ou non, dont on nous abreuve quotidiennement.

Merci à vous d'avoir joué le jeu, bien que vous soyez restés d'une sagesse exemplaire, car, encore une fois, l'anonymat est total, pour qui ne connaît pas votre balcon, votre voiture, votre chien ou vos cochons. Nous sommes enchantés de donner à voir, au cœur de la ville, ces autres images.

Bien cordialement,

(Signé) *Anne-Hélène Darbellay et Yves Zbinden*

**«L'éducation, c'est l'affaire de tous»
Invitation aux membres du Conseil communal**

Lettre

Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
Secrétariat général

Monsieur Maurice Calame
Président du Conseil communal de Lausanne
Ch. de la Batelière 3
1007 Lausanne

Lausanne, le 28 juin 2004

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la campagne «L'éducation, c'est l'affaire de tous», pour laquelle votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de Fr. 330'000.– (préavis N° 1/2004), de nombreuses actions ont été développées ou vont l'être encore, parmi lesquelles un spectacle monté par la troupe «Caméléon».

Il s'agit d'un théâtre-forum, impliquant donc la participation du public, basé sur l'incompréhension que peut provoquer la mauvaise communication, quand ce n'est la non-communication. Le spectacle est présenté une première fois par la troupe, puis rejoué avec les corrections ou ajouts que chaque spectateur peut souhaiter y apporter. Nous avons enregistré d'excellents résultats dans le cadre de telles présentations aux élèves de la scolarité obligatoire, sur les thèmes les plus divers (drogue, alcool, sida, etc.). Elles suscitent en effet des échanges nourris et enrichissants, quand elles ne suggèrent pas des pistes originales.

Notre propos est d'offrir une représentation aux membres du Conseil communal. Nous pensons y associer également les membres du forum de l'Observatoire de la sécurité et ceux de la Commission scolaire. Ce spectacle sera donné le lundi 13 septembre 2004, à 19 h 30, au Casino de Montbenon. Il faut compter avec une durée d'une heure et demie environ.

Je vous saurais gré de m'indiquer de quelle manière vous souhaitez que l'invitation parvienne aux membres du

Conseil communal, mais je vous suggère d'ores et déjà de leur annoncer cette représentation, afin qu'ils puissent l'inscrire à leur agenda, puisque le Conseil ne se réunira plus avant le 31 août.

D'avance, je vous remercie et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) *Le conseiller municipal Oscar Tosato*

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2004/8, 2004/12, 2004/13 et 2004/17

Lettre

Monsieur Maurice Calame
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 juin 2004

Séance du Conseil communal du 29 juin 2004

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants:

Ch. 7 – Préavis N° 2004/8: «Droit distinct et permanent de superficie en faveur de SODIMED SA. Prolongation de durée».

Motif: *Il est nécessaire de conclure rapidement avec SODIMED SA.*

Ch. 18 – Préavis N° 2004/12: «Fédération internationale de volley-ball (FIVB). Vente de 1150 m² environ de la parcelle N° 6031 à l'avenue de la Gare».

Motif: *Urgence d'une décision pour le FIVB.*

Ch. 19 – Préavis N° 2004/13: «Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Transformations intérieures. Mise en conformité et réaménagement du réfectoire».

Motif: *Nécessité d'effectuer les travaux durant l'été.*

Ch. 20 – Préavis N° 2004/17: «Centre de vie enfantine de la Cité: extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) «La Cour des Miracles» par la création d'une nouvelle garderie-nurserie de 44 places. Réponse à la motion M. Zuercher et S. Favre».

Motif: *Nécessité de confirmer à l'ECA la location et de confirmer la demande d'aménagements spécifiques.*

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire remplaçant: Pierre Tardy

Autorisations spéciales pour le stationnement des véhicules des dépanneurs lausannois

Communication

Lausanne, le 15 juin 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La délégation économique, formée de la directrice de la Sécurité publique, de la directrice des Services industriels, du directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, ainsi que du syndic soussigné, a reçu, dans sa séance du 29 septembre 2003, des représentants de l'association DECLIC (Développement économique du commerce lausannois et des intérêts communs). A cette occasion, ces derniers ont demandé à la Ville de soutenir les dépanneurs lausannois, en leur octroyant des facilités de stationnement. Après avoir rencontré le secrétaire général de l'association précitée, le Service de la circulation et l'Office du stationnement ont élaboré, d'entente avec le Service juridique, un projet de prescriptions municipales concernant les dépanneurs. Dans sa séance du 1^{er} avril 2004, la Municipalité a adopté le texte de ces nouvelles prescriptions.

Le prix de l'autorisation spéciale a été fixé à Fr. 1500.– par an, afin de prévenir tout abus et pour que seules les entreprises en ayant vraiment l'utilité en fassent la demande. De plus, afin qu'elle ne soit pas détournée de son but premier, qui est de faciliter les interventions en cas d'urgence, cette autorisation ne donnera pas le droit de stationner à proximité de l'entreprise ou du domicile des dépanneurs. Enfin, l'introduction de cette mesure est soumise à une période d'essai d'une année, au terme de laquelle il sera procédé à une évaluation de la situation, afin de décider du maintien ou non de cette autorisation.

Approuvées par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 26 mai 2004, les prescriptions municipales en cause sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2004.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire remplaçant: Pierre Tardy

Remplacement du Service «secrétariat général» par le Service «développement stratégique» aux Services industriels de Lausanne (SIL) – Nomination de M. Jean-Marie Rouiller en qualité de chef de service

Communication

Lausanne, le 22 juin 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Jean Borloz, ancien secrétaire général des Services industriels de Lausanne, prendra ses nouvelles fonctions de chef du Service du personnel de la Ville le 1^{er} juillet. Son départ coïncide avec une mutation des SIL due à la nécessité de s'adapter, voire d'anticiper l'évolution des marchés des énergies et des fluides (arrêt du Tribunal fédéral dans l'affaire EEF/Watt, nouvelle Loi sur les cartels, projet de Loi fédérale sur l'organisation du secteur de l'électricité).

En outre, la nouvelle organisation d'eos holding, la prise de participation de la Ville dans Hongrin-Léman (FMHL), la fondation, avec le groupe CVE-Romande Energie et la Ville de Lutry, de la société Neo Technologies (exploitation d'une plate-forme informatique commune), la vice-présidence de Gaznat attribuée à la Ville de Lausanne ainsi que la présence nouvelle de la Ville au sein du Conseil d'administration et du Comité d'audit du groupe CVE-Romande Energie, nécessitent un engagement accru de la part des Services industriels de Lausanne.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de réexaminer les missions du Secrétariat général et de définir de nouvelles priorités qui devraient permettre de faire face à des défis futurs tout en tenant compte de la situation financière difficile de la Ville. Après une étude approfondie menée en collaboration avec M. Jacques Guyaz, chef de l'Unité d'évaluation et de conseil de la Ville, la Municipalité a attribué au Secrétariat général, en plus de ses tâches actuelles, de nouvelles missions qui sont notamment les suivantes:

Participer à la réflexion stratégique ainsi qu'à la conduite de projets de partenariats.

Participer à la préparation des dossiers stratégiques dans les partenariats existants (énergétiques et opérationnels).

Assurer une politique d'approvisionnement à long terme.

Assurer le suivi des démarches qualité, environnement, sécurité (QES) et éthique.

Etant donné l'importance prépondérante des activités liées au développement futur des SIL et aux stratégies à mettre en place pour faire face à l'évolution structurelle des marchés, la désignation «secrétariat général» du service a été remplacée par «développement stratégique».

Dans sa séance du 10 juin dernier, la Municipalité a désigné M. Jean-Marie Rouiller comme chef du Service du développement stratégique. M. Jean-Marie Rouiller est entré le 1^{er} septembre 1999 comme ingénieur adjoint au Service de l'électricité. Il a eu la responsabilité directe de la politique d'approvisionnement en électricité des SIL et notamment de la gestion de l'aménagement hydroélectrique de Lavey et des autres centrales hydrauliques dont la Ville est partenaire et a été à ce titre en charge des relations avec les Autorités valaisannes. En outre, il a participé activement aux négociations de contrats d'approvisionnement en électricité de la ville auprès d'eos holding et de ses partenaires. Il est également président de la Commission d'exploitation de FMHL avec pour objectif une réduction des coûts de production et une gestion optimale des ressources. D'autre part, il a conduit les certifications de toutes les énergies électriques produites par la Ville. Parmi ses autres tâches, on peut citer la participation à des négociations complexes avec de grands clients de même que la gestion des relations avec les Offices fédéraux de l'énergie et de la surveillance des prix. Enfin, il a été très actif dans la recherche d'une solution optimale visant à doter les SIL d'un système d'information moderne et performant, de même qu'il a participé à des réflexions stratégiques liées à l'évolution des SIL.

M. Jean-Marie Rouiller est ingénieur en électronique et électricité de l'Ecole technique supérieure de l'Etat de Vaud (1971) et au bénéfice d'une formation postgrade en énergie de l'EPFL (1982). De 1971 à 1974, il a été ingénieur d'application en réglage automatique à l'EPFL puis, de 1974 à 1979, directeur technique dans une grande entreprise réalisant des équipements pour la fabrication des semi-conducteurs. Il a ensuite assumé pendant vingt ans, jusqu'en 1999, la fonction de directeur de l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique franco-suisse d'Emosson en Valais. A ce titre, il a développé de façon importante les performances de l'aménagement et en a réduit les coûts d'exploitation. Vu le caractère international de cet aménagement, il a pu acquérir des compétences particulières dans le domaine des marchés de l'énergie, notamment avec la France. M. Jean-Marie Rouiller entrera en fonction le 1^{er} juillet 2004.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ce qui précède et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire remplaçant:
Daniel Brélaz	Pierre Tardy

Pétition de la Société de développement du Nord, du groupement des habitants du quartier Pontaise-Les Oiseaux et consorts (335 signatures) contre l'implantation d'un cabaret night-club à la rue de la Pontaise

Dépôt

Société de développement du Nord
Case postale 153
1000 Lausanne 18 – Pontaise

Monsieur Maurice Calame
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 28 juin 2004

Implantation d'un cabaret night-club à la rue de la Pontaise

Monsieur le Président,

Les habitants du quartier rue de la Pontaise-chemin des Oiseaux, constitués en groupement, s'inquiètent de l'implantation prochaine d'un cabaret à proximité de leur domicile et des nuisances de toutes sortes (circulation, parcage et bruits de sortie, et également morales) difficilement acceptables.

Afin de préserver l'intégrité de leur quartier, ils ont décidé de se mobiliser et de signer une pétition, forte aujourd'hui de 335 noms. La Société de développement du Nord soutient les habitants de ce quartier et se montre opposée à l'installation d'un tel commerce à la Pontaise.

Vous trouverez en annexe la pétition en question, que nous confions à vos bons soins.

En vous remerciant par avance de la suite que vous lui donnerez, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

(Signé) *Au nom du groupement des habitants du quartier Pontaise-Les Oiseaux*

(Signé) *Société de développement du Nord et groupement des habitants du quartier Pontaise-Les Oiseaux*

Annexe: 1 pétition

Texte de la pétition

Pétition des habitants du quartier Pontaise-Les Oiseaux soutenus par la Société de développement du Nord

Nous demandons aux Autorités communales d'interdire l'ouverture du cabaret night-club prévu dans les locaux du

Café des Lauriers et de veiller à ce que des commerces de ce genre ne soient plus autorisés à l'avenir dans les quartiers d'habitation de la ville.

Interpellation de M. Gilles Meystre :
«Come-back de la Tcheka à Lausanne?»

Dépôt

Lausanne, le 29 juin 2004

(Signé) *Gilles Meystre*

Interpellation de M^{me} Sylvie Favre :
«Localisation du centre de logistique pour la gestion des déchets urbains recyclables : quelles justifications pour l'emplacement du garage à camions et de l'usine de tri sur l'avenue du Chablais?»

Dépôt

Lausanne, le 25 mai 2004

(Signé) *Sylvie Favre*

Interpellation de M^{me} Sylvie Freymond :
«Quelle politique municipale envers la pollution et les encombrements générés par les 4 x 4?»

Dépôt

Lausanne, le 29 juin 2004

(Signé) *Sylvie Freymond*

Interpellation de M^{me} Christina Maier :
«Pour des mesures favorisant l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides»

Dépôt

Lausanne, le 29 juin 2004

(Signé) *Christina Maier*

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp :
«Quel avenir pour le quartier de Valmont?»

Dépôt

Lausanne, le 20 juin 2004

(Signé) *Françoise Longchamp*

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp :
«Secteur Marterey-place de l'Ours-avenue du Tribunal-Fédéral: retour des places de parc?»

Dépôt

Lausanne, le 20 juin 2004

(Signé) *Françoise Longchamp*

Interpellation de M. Marc Vuilleumier et consorts :
«Carton rouge au syndic»

Dépôt

Lausanne, le 25 juin 2004

(Signé) *Marc Vuilleumier et consorts* (4 cosignataires)

M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil communal : – Cette interpellation était urgente. Mais le caractère d'urgence a été refusé par le Bureau en vertu de l'article 60, alinéa premier, seconde partie, du Règlement du Conseil communal.

Motion de M^{me} Myriam Maurer-Savary pour une participation des enfants handicapés (sourds, aveugles, etc.) à la Fête du Bois et à la Fête des écoles enfantines

Dépôt

Lausanne, le 29 juin 2004

(Signé) *Myriam Maurer-Savary*

Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts pour le développement d'une stratégie communale de service public du multimédia

Dépôt

Lausanne, le 28 juin 2004

(Signé) *Jean-Christophe Bourquin et consorts* (3 cosignataires)

**Election complémentaire d'un membre
à la Commission permanente des naturalisations,
en remplacement de M. Robert Fox (Lib.)**

Le président : – J'attends vos propositions.

M. Pierre Dallèves (Lib.) : – Elle est entrée tout récemment dans ce Conseil et brûle déjà de mettre son énergie et ses compétences au service de la Commission permanente des naturalisations. J'ai nommé M^{me} Gisèle-Claire Meylan. Mais en fait, il s'agit de retrouvailles, puisqu'elle a déjà siégé dans cette Commission durant toute la précédente législature. Il ne serait donc pas vraiment nécessaire de vous la présenter. Qu'il me suffise donc de dire que, double nationale – suisse et brésilienne –, M^{me} Meylan s'est toujours intéressée de très près aux problèmes rencontrés par les étrangers de Lausanne. Elle a d'ailleurs été vice-présidente de la défunte Chambre consultative des étrangers de Lausanne. Au nom du groupe libéral, je la recommande chaleureusement à vos suffrages.

Le président : – Pas d'autres propositions? Sauf objection, nous passons à l'élection à main levée.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M^{me} Gisèle-Claire Meylan sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? M^{me} Gisèle-Claire Meylan accède ainsi à la Commission permanente des naturalisations, avec toutes nos félicitations.

**Election complémentaire d'un membre
à la Commission permanente de recours en
matière d'impôt communal, en remplacement
de M. Claude Mettraux (Hors groupe)**

Le président : – J'attends vos propositions.

M. Jean-Luc Chollet (VDC) : – Nous avons vécu un dilemme cornélien en cherchant à puiser dans l'immense vivier de la Voie du Centre la personne idoine et nous en avons sorti notre collègue Denis Pache, que je n'ai nul besoin de vous présenter!

Le président : – Y a-t-il d'autres propositions? Si ce n'est pas le cas et sauf objection, nous passons à l'élection à main levée.

Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M. Denis Pache sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? M. Denis Pache accède ainsi à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, avec nos félicitations.

Questions orales

Question

M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : – Ma question s'adresse au directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. Depuis de nombreux mois – je dirais même depuis près de deux ans – des enseignantes du bâtiment scolaire de Chailly m'interpellent pour se plaindre de la malpropreté des vitres. Il est clair que je n'incrimine absolument pas le concierge, car je crois que ce n'est pas son travail. Ma question: est-ce que, raison budgétaire oblige, toutes les vitres des bâtiments scolaires de Lausanne ne sont plus lavées depuis bientôt trois ans?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education : – Je n'ai pas exactement en tête le programme de lavage des vitres des 85 bâtiments scolaires lausannois, mais j'ai pris note de la remarque de M^{me} Longchamp. Je m'informerai de la date du dernier lavage des vitres à Chailly et l'on procédera de manière à ce que les enseignantes puissent être satisfaites.

Question

M. Serge Segura (Rad.) : – Ma question s'adresse à M. le directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine. Elle a trait à son intervention dans *24 heures* des 26/27 juin. Je rappelle brièvement les faits. Il s'agissait de la condamnation du surveillant de Bellerive, suite à l'accident survenu sur cette plage, et M. le municipal annonçait l'éventuelle possibilité d'en supprimer la surveillance par le personnel de la piscine. Les Radicaux considèrent que c'est un devoir de la Commune de surveiller une plage qui fait partie d'une institution publique, soit la piscine de Bellerive. Par conséquent, même pour des questions d'éventuelles responsabilités de la Commune par le service qu'elle rendrait en la surveillant, il nous paraît peu recommandable, voire peu cohérent de supprimer une telle surveillance. Je souhaiterais quelques éclaircissements à ce sujet et que M. le municipal nous dise quelles sont les raisons fondamentales qui pourraient motiver une telle suppression, au-delà du simple risque de responsabilités de la Ville.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine : – La question est à l'étude pour deux raisons: la première est que cette plage est particulièrement difficile à surveiller, malgré la présence de six personnes. Cette mission implique donc un effectif important. La deuxième: nous constatons que, sur le pourtour du Léman, nous sommes pratiquement les seuls à surveiller la plage. Je précise bien que nous maintenons la surveillance des piscines, qu'il n'est pas question de supprimer. Pour le moment, nous sommes en discussion. Un avis juridique et de multiples précautions sont à

prendre. Nous examinons, à la lumière de ce tragique accident, s'il convient que nous poursuivions cette surveillance, mais aucune décision n'est prise. En tout cas, nous la maintiendrons cet été.

Question

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Ma question a pour but de mettre en évidence l'importance des décisions que nous prenons dans ce Conseil. Lors de la dernière séance, nous avons accepté par vote la proposition de la Municipalité de fixer au 30 juin la réponse à un certain nombre de motions. Nous devons donc, d'ici à demain soir, recevoir 19 préavis. Comme je suis là pour poser une question, je la pose: combien allons-nous en recevoir?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – La prochaine séance de la Municipalité aura lieu jeudi et son ordre du jour comporte notamment la réponse à deux motions.

Question

M. Pierre-Henri Loup (Rad.): – Mardi passé, j'ai rencontré un chauffeur de car étranger qui ne savait pas où aller parquer son véhicule. Je l'ai escorté jusqu'à Ouchy, où un magnifique parking est prévu pour les cars. Or, quelle ne fut pas ma surprise de le trouver barricadé et fermé avec chaînes et cadenas! Sur cet emplacement étaient stockées des piles de bois, que je suppose destinées à la construction de passerelles et ponts pour le triathlon. J'estime qu'en pleine saison touristique, il est inadmissible que l'on supprime ces quasi seules et uniques places de parc à Ouchy. Ma question: à l'avenir, la Municipalité songe-t-elle à ne plus fermer ce parc, de façon qu'il soit accessible en tout temps aux cars amenant des visiteurs dans notre cité?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Deux mots d'explication: comme vous le savez, contrairement aux précédentes éditions, le triathlon a été déplacé à Ouchy, jugé beaucoup plus attractif par les intéressés. Nous avons donc accédé à ce souhait, qui implique naturellement énormément d'adaptations. Les travaux engagés ont nécessité de boucler un certain nombre de places. Mais on en a prévu d'autres pour les cars, ce qui est normal. J'avais demandé aux responsables d'y veiller. Reste à savoir si l'information a bien passé et si les personnes concernées en ont informé les intéressés. Peut-être qu'il y a là quelque chose à améliorer. Je ne peux pas vous en dire plus. Je prends en tout cas note de la question et nous ferons en sorte que l'information circule au mieux, si ce n'est pas déjà le cas.

Question

M. Eric Blanc (VDC): – Le 31 août, le Chalet-des-Enfants va fermer – provisoirement évidemment – suite à

la décision que nous avons prise dans ce Conseil de rénover ce bâtiment¹. La tenancière actuelle devra donc quitter ces lieux pour, espère-t-elle, y revenir le plus vite possible. Et c'est bien là le problème, car ayant déposé sa candidature, on lui a signifié – en tout cas le responsable FoDoVi – qu'elle était somme toute sommaire et que son CV était fort limité. Lorsqu'on a toujours habité dans le même bâtiment et qu'on y a travaillé toute sa vie, que peut-on avoir de plus qu'une ligne dans son CV? Ma question: doit-on avoir un diplôme de l'Ecole hôtelière pour espérer éventuellement servir des mets du terroir et trois décis sous le chêne du Chalet-des-Enfants?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Après l'eau, le vin, avec le Chalet-des-Enfants... Effectivement, nous espérons pouvoir enfin commencer les travaux à l'intérieur de la maison cet automne. Jusqu'à présent, ils se sont limités à l'extérieur, la tenancière ayant utilisé toutes les possibilités légales (tribunal des baux, interventions à différents niveaux des tribunaux) pour prolonger un contrat qui n'existait pas, d'ailleurs. Il n'y avait pas de bail et le tribunal des baux l'a reconnu.

Nous avons annoncé clairement qu'il y aurait offre publique pour le tenancier. Elle a suscité plusieurs candidatures. Malheureusement, beaucoup de temps s'est écoulé depuis lors. Nous attendons de savoir exactement comment les travaux pourront s'effectuer, quand l'auberge pourra être rouverte, pour y donner suite. Le candidat ne devra pas nécessairement être bardé de diplômes. Cependant, nous souhaitons que l'on nous présente un projet. Nous avons reçu des dossiers très intéressants, qui s'inscrivaient parfaitement dans le cadre souhaité. La tenancière, qui avait pendant très longtemps dit qu'elle ne serait pas candidate et qu'elle souhaitait arrêter, a envoyé pratiquement le dernier jour du délai – mais c'était il y a maintenant presque deux ans – une feuille polycopiée avec trois lignes disant qu'elle était intéressée. Ce qui ne constitue pas un projet. C'est probablement pour cela que l'un des responsables lui a dit que son offre était sommaire. Objectivement, elle est plus que sommaire. Nous verrons maintenant comment nous allons procéder, si nous devons remettre le poste au concours, si les personnes qui étaient intéressées le sont toujours – et nous choisirons pour le meilleur usage possible de cette auberge rénovée et agrandie.

Question

M. Gilles Meystre (Rad.): – Ma question s'adresse à qui voudra bien y répondre. Elle concerne les barques du lac de Sauvabelin. Vendredi dernier, j'étais l'un des organisateurs d'un rallye d'entreprise et nous étions peut-être cinquante à monter à la splendide tour de Sauvabelin. Ensuite, tous les groupes du rallye étant rapides, il m'a fallu tenter

¹BCC 2002, T. I, pp. 729 ss.

d'organiser un poste supplémentaire qui aurait nécessité la location de deux barques. Elles auraient été utilisées entre 15h30 et 17 h 30. Quelle ne fut pas ma surprise, en dépit d'un public si nombreux, d'obtenir cette réponse: «Eh bien, mon bon Monsieur, à 16 h 30, on ferme! On doit s'occuper des animaux.» Je sais que l'on va y mettre des cochons à poil, des animaux à plumes et plein de spécialités... Mais il me semblerait plus opportun d'autoriser l'utilisation de ces barques – d'autant plus qu'il faisait grand beau – avec un horaire qui ne serait pas forcément prolongé jusqu'à 21 heures, mais pour le moins 20 heures, voire 19 heures, afin de permettre aux rameurs estivaux de jouir de la beauté de ce site. Ma question: ne pourrait-on pas envisager, durant les périodes telles que l'été et lors de jours ensoleillés, un horaire plus large d'utilisation des barques?

Réponses de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je ne sais pas très bien qui, du directeur des Travaux ou de moi, doit répondre... Mais admettons que je le fasse, puisque ces jours, la gestion du site de Sauvabelin – lac, barques et animaux – est en train de passer de la Direction des travaux à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Sera-ce une bonne ou une mauvaise chose? Est-ce que, la culture des directeurs aidant, on pourra ramer tard le soir? On verra. En tout cas, on ne peut pas incriminer les animaux futurs, puisque ce sont actuellement toujours les daims, daines et chèvres du Tibet qui résident là, jusqu'à la fin de l'été. Le changement ne se fera qu'à partir de l'année prochaine. On entreprendra un certain nombre de travaux cet automne. Pour l'instant, je ne peux donc pas répondre à M. Meystre, mais je vais m'informer. Je sais que peu de monde s'occupe de Sauvabelin. Le personnel n'est pas très nombreux et l'on n'a pas l'intention d'en engager plus. On va continuer à faire avec ce que l'on a. A moins que M. Français veuille ajouter quelque chose, je ne peux pas vous donner beaucoup plus d'informations.

Le président: – Je donne la parole à M. Français, qui veut ajouter quelque chose.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Pour information, une seule personne s'occupe de ces activités. Le samedi, il y a généralement peu de clients en fin d'après-midi. Vous êtes manifestement tombé sur un jour magnifique, où l'on a la chance d'avoir du monde. Sur 52 week-ends, on peut bénéficier de quelques exceptions. Le réaménagement du site de Sauvabelin offrira un meilleur confort aux usagers. L'information que vous apportez ce soir est à prendre en compte dans cette réorganisation.

Question

M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.): – 2004 est pour la troisième fois une année Lausanne Jardins, événement qui se déploie dans la Vallée du Flon. Plusieurs commissaires,

qui s'étaient penchés sur le préavis concernant ces jardins², avaient demandé qu'une évaluation des retombées économiques, touristiques et autres, soit faite. Avant que cette manifestation soit terminée, je pose la question suivante: qui fait cette évaluation et comment?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – J'ai parfaitement le souvenir de ce vœu, formulé par certains commissaires. J'ai aussi le souvenir de ma réponse, disant clairement qu'il serait impossible de faire cette évaluation – retombées touristiques et financières, nombre de visiteurs, etc. – puisque Lausanne Jardins est une manifestation gratuite. Il n'y a donc pas de droits d'entrée, pas de billets, rien qui puisse permettre une appréciation chiffrée.

En revanche, nous avons répondu à un autre souhait de la commission, émis par M. Meystre je crois. Celui d'associer un certain nombre d'institutions sociales à cette manifestation. Ce qui a été fait, en particulier avec les associations d'étrangers qui animeront un repas les vendredis soir, ainsi que le concours de certaines institutions sises sur le parcours.

Mais l'évaluation économique et touristique est impossible. Ou alors se limiter, comme la dernière fois, à constituer un press-book de tous les articles paraissant dans le monde entier. Nous en avons déjà un certain nombre, provenant non seulement de Suisse, mais également de l'étranger. On peut avoir ce retour-là. Mais comme pour le Festival de la Cité par exemple, qui connaît la même difficulté posant d'ailleurs problème par rapport aux sponsors, on ne peut pas se targuer d'un nombre de visiteurs ou de billets vendus. Je répète ce que j'avais dit: on ne peut pas faire cette évaluation purement financière.

Organisation de la séance

Le président: – Avant le préavis sur les comptes, point 5, je prendrai le point 6, «Crédits supplémentaires, 1^{re} série». Ensuite, les urgences demandées par la Municipalité: les points 7, 18, 19 et 20.

²BCC 2003, T. I, pp. 82 ss.

Crédits supplémentaires pour 2004**(1^{re} série)**

Préavis N° 2004/19

Lausanne, le 27 mai 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 599 du préavis)</i>	<u>7'256'300.-</u>	<u>1'441'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 624 du préavis)</i>	<u>1'407'200.-</u>	<u>25'700.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 627 du préavis)</i>	<u>122'900.-</u>	<u>.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	30 Charges de personnel	1'944'000 (indexation des traitements)						1'944'000	
	301 Traitements	32'700		109'100		369'400	102'100	613'300	
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'000		6'500		22'800	6'500	37'800	
	304 Cotisations à la caisse de pensions			3'800		700	13'400	17'900	
	309 Autres charges de personnel					17'400		17'400	
	310 Imprimés et fournitures de bureau	20'200	9'500	37'000			1'000	67'700	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		81'700	9'000		15'000	55'300	30'000	191'000
	312 Eau, énergie et chauffage			3'300					3'300
	313 Marchandises				20'000	46'400			66'400
	314 Entretien des biens immobiliers		1'008'000	227'600		1'123'400	28'000		2'387'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		62'000		25'000			1'140'000	1'227'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		1'400	22'300		22'900		100'000	146'600
	318 Autres prestations de tiers	9'000	7'500	31'300		203'800	2'500		254'100
	319 Impôts, taxes et frais divers	56'000	48'300	7'000					111'300
	331 Amortissements du patrimoine administratif						15'000		15'000
	365 Subventions à des institutions			145'000		11'500			156'500
TOTAL PAR DIRECTION (*)		119'900	1'218'400	601'900	45'000	1'833'300	223'800	1'270'000	7'256'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>49'000</i>		<i>137'100</i>	<i>20'000</i>	<i>1'235'000</i>	<i>1'441'100</i>

(*) Non compris l'indexation des traitements

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	Fr. 425'743'800.-	Fr. 1'944'000.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2004.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2003, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,5% (indice 102,8).

L'augmentation du taux de primes LAA de la SUVA ne peut pas être prise en compte. Seule la facturation qui interviendra en cours d'année permettra la répartition dans les rubriques budgétaires concernées.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		1200 Service du personnel et des assurances	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1601 Commission de police	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements			32'700	32'700
	303 Cotisations aux assurances sociales			2'000	2'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	10'200	10'000		20'200
	318 Autres prestations de tiers		9'000		9'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		56'000		56'000
	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	10'200	75'000	34'700	119'900
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					

120 Service du personnel et des assurances*1200 Service du personnel et des assurances*

		Budget	Crédit suppl.
1200.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 17'000.–	Fr. 10'200.–

Brochure alcool: Fr. 4800.–

Procédure de mise en place via un dépliant dont la réalisation a été confiée à un tiers pour un montant de Fr. 4800.–.

Le montant nécessaire à sa publication avait été porté au budget 2003 ; toutefois la décision finale de la Municipalité n'a pas pu être prise en 2003 et a été reportée en 2004.

Succession du chef du SPA: Fr. 5400.–

Le remplacement du chef du SPA a nécessité l'insertion de plusieurs annonces dans la presse pour un montant de Fr. 5400.–, somme qui n'a pas pu être prévue au budget 2004.

Pour ces raisons, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl.
1300.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 7'000.–	a) Fr. 10'000.–
1300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 600'000.–	a) Fr. 9'000.–
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 40'000.–	Fr. 56'000.–
			a) Fr. 6'000.–
			b) Fr. 50'000.–

a) Dépliant en chinois présentant les atouts de Lausanne: Fr. 25'000.–

L'organisation des Jeux olympiques de 2008 à Pékin fera mieux connaître le nom de Lausanne, capitale olympique et notre ville devrait en tirer le meilleur bénéfice. Elle devrait également profiter du statut de « destination touristique privilégiée » (ADS) que la République populaire de Chine vient d'accorder à la Suisse pour être davantage présente sur le marché chinois, ce dernier représentant un potentiel touristique extrêmement important pour les années à venir. Dans ce contexte, la réalisation d'un dépliant en chinois présentant les atouts de notre ville s'avérerait tout à fait pertinente, d'autant que Lausanne pourrait compter sur la collaboration de plusieurs personnes connaissant bien le marché en question pour assurer la diffusion d'un tel document.

Toutefois, pour mener à bien cette réalisation, l'obtention d'un crédit supplémentaire est nécessaire.

b) Biopôle SA: Fr. 50'000.–

D'après l'EMPD adopté l'automne dernier par le Grand Conseil, Biopôle SA est une société dont le but est de développer à moyen terme sur les terrains du plan d'affectation cantonal N° 309 « Vennes », sis sur les communes de Lausanne et d'Epalinges, des activités à forte valeur ajoutée dans le domaine médical, afin de créer un maximum d'emplois.

Il est à relever que ce projet a rencontré un large consensus politique et la Municipalité a approuvé le principe d'une participation de Fr. 50'000.– au capital-actions de Biopôle S.A., conformément au préavis N° 15/2002 qui l'autorise à acquérir des participations dans des sociétés.

160 Service juridique

1601 Commission de police

		Budget	Crédit suppl.
1601.301	Traitements	Fr. 573'700.-	Fr. 32'700.-
1601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 36'600.-	Fr. 2'000.-

Engagement d'auxiliaires pour pallier l'augmentation imprévue du nombre des dénonciations (Fr. 20'600.-).

Paiement de 24 jours de vacances au président sortant de la Commission de police pour prolonger d'autant la formation de son successeur (Fr. 14'100.-).

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		2401 Sécurité publique	2501 Office de la sécurité civile	2601 Gestion du stationnement	2900 Service des pompes funèbres officielles	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau			9'500	9'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		24'000	57'700	81'700
	314	Entretien des biens immobiliers		960'000	48'000	1'008'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		62'000		62'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation			1'400	1'400
	318	Autres prestations de tiers			7'500	7'500
	319	Impôts, taxes et frais divers	38'800			9'500
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		38'800	960'000	86'000	133'600	1'218'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						

240 Corps de police

2401 Sécurité publique

		Budget	Crédit suppl.
2401.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 20'000.-	Fr. 38'800.-

Un agent de la Police municipale de Renens souhaite intégrer le Corps de police de Lausanne. Ayant convaincu l'équipe de sélection, lors d'un entretien, il pourrait entrer en fonction le 1^{er} juin 2004.

Toutefois et au préalable, il convient que, conformément aux conditions fixées par l'article 16 de la Convention du 27 octobre 1989 relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), la Ville rembourse à la Commune de Renens, les frais de formation de l'intéressé, cela au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant immédiatement la fin de ladite formation. Cette dernière s'étant achevée à fin 2001 et son coût global s'élevant à Fr. 75'000.-, la somme à verser à la bourse communale de Renens ascende à Fr. 38'750.- (31 mois à Fr. 1250.- par mois).

Cette opération n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit qu'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'engagement souhaité. Cela étant, il convient de relever que, dans le courant de 2003, la Ville a encaissé, pour le transfert dans d'autres corps de police de deux agents lausannois, Fr. 102'500.-, qui ont été portés sur le compte 2401.439 du budget de la Direction de la sécurité publique.

250 Service de secours et d'incendie*2501 Office de la sécurité civile*

		Budget	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 80'000.—	Fr. 960'000.—

Construite il y a vingt ans pour les besoins de la Protection civile, la Maison du feu de La Rama est actuellement utilisée comme centre d'instruction de la lutte contre le feu, à l'usage des membres de l'Office de la sécurité civile, ainsi que des corps de sapeurs-pompiers professionnels, volontaires ou d'entreprises.

L'état de vétusté avancé de cet équipement de formation a contraint le Service de secours et d'incendie à en interdire l'accès pour raisons de sécurité. En effet, les nombreuses années d'utilisation et de contraintes liées aux chocs thermiques ont conduit à prévoir de le démolir et de le reconstruire, ce qui s'avère plus avantageux du point de vue financier.

Description du projet

Cette installation d'instruction se présente sous la forme d'un cube en béton armé de quatre niveaux. Le niveau du rez inférieur possède deux excroissances sur les côtés nord et sud. Du côté nord, cette construction abrite toutes les introductions de gaz, d'électricité et d'eau. Du côté sud, le volume construit permet, en particulier pour les milieux hospitaliers, la réalisation d'exercices d'évacuation de malades. Le plan du cube est identique pour les trois premiers niveaux. Il se compose d'une cage d'escalier et de trois pièces.

Le dernier niveau est constitué d'un comble, abrité par un toit incliné en béton armé sur la moitié de la surface et comportant une terrasse sur l'autre moitié.

Pour disposer d'un second accès et d'un chemin de fuite différent du passage par la cage d'escalier, la construction, sur la façade est, d'un escalier préfabriqué est prévue. Cet accès permettra à l'instructeur de suivre l'évolution des exercices et de mener des opérations directement depuis le comble.

Chaque pièce sera équipée d'un bloc de prises, sur lequel on pourra brancher différents modules permettant de simuler des feux de chambres, de cuisinières avec hotte de ventilation, de tableaux électriques, de téléviseurs et autres. Ces modules seront alimentés par une citerne à propane enterrée à l'extérieur.

Deux pièces, une au rez-de-chaussée inférieur et une dans le comble seront doublées avec des briques réfractaires, donnant ainsi la possibilité de simuler des feux de cave et de comble.

Coût des travaux

Calculé sur la base de devis et des prix en vigueur au 1^{er} juillet 2003, le coût global des travaux se monte à Fr. 960'000.—, qui se répartissent de la manière suivante :

Travaux préparatoires	Fr. 10'000.—
Bâtiment	Fr. 690'000.—
Equipements d'exploitation	Fr. 180'000.—
Aménagements extérieurs	Fr. 15'000.—
Compte d'attente	Fr. 10'000.—
Taxes de décharge, travaux divers et imprévus	Fr. 55'000.—

Les travaux d'architecte sont effectués par le Service d'architecture.

Le coût global de cette opération sera entièrement couvert par la restitution d'un montant de Fr. 2'317'800.—, prélevé par le Service de la sécurité civile et militaire sur la part lausannoise du Fonds des communes en faveur des organisations de protection civile et versé sur le compte N° 2501.451. C'est pourquoi, outre le fait que cette reconstruction est indispensable et urgente, la voie de la demande de crédit supplémentaire a été retenue. Bien évidemment, le montant de Fr. 700'000.—, qui figure au plan des investissements pour les années 2004 et 2005, ne sera pas utilisé. Il convient de relever que ce montant résultait d'une estimation grossière, effectuée dans l'attente d'un affinement du projet et de devis plus précis.

Au reste, sachant qu'après reconstruction il est prévu de porter le prix de location de la Maison du feu de Fr. 225.– à Fr. 600.– par utilisation, le montant annuel des recettes devrait passer de Fr. 7000.–, en chiffre rond, à Fr. 42'000.– environ. En effet, outre la majoration du tarif de mise à disposition, une fréquentation accrue – par rapport à 2002, dernière année d'utilisation avant la mise hors service de l'installation actuelle – est attendue, en particulier du fait de l'organisation – non encore intervenue à ce jour – de cours par la Division de défense contre l'incendie et de secours de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels. Au demeurant, la Maison du feu du Centre régional d'instruction de Villeneuve – désaffectée depuis plus de deux ans et qui se trouve actuellement dans le même état que celle de La Rama – ne se sera ni réparée, ni reconstruite.

260 Service de la circulation

2601 Gestion du stationnement

		Budget	Crédit suppl.
2601.311	Achat d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'500.–	a) Fr. 24'000.–
2601.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 50'000.–	Fr. 62'000.– a) Fr. 13'000.– b) Fr. 49'000.–

a) Réorganisation du stationnement sur la rue Saint-Martin: Fr. 37'000.–

Le futur chantier du m2 et les travaux à entreprendre dans le secteur du Rôtillon exigent une réorganisation complète du stationnement sur la rue Saint-Martin, afin de garantir une accessibilité convenable audit secteur. C'est pourquoi, dans sa séance du 19 février 2004, la Municipalité a admis le principe de cette réorganisation, qui impliquera, entre autres, d'adapter les horodateurs existants et d'acquérir de nouveaux appareils.

Le budget 2004 du Service de la circulation ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à ces opérations, l'octroi d'un crédit supplémentaire, qui sera largement couvert par les nouvelles recettes attendues, s'avère indispensable.

b) Adaptation des appareils de gestion du stationnement: Fr. 49'000.–

Dans sa séance du 16 octobre 2003, la Municipalité a décidé de majorer les prix pratiqués pour le stationnement sur les places de parc mises à disposition par la Ville. Le nouveau tarif établi à ce sujet a été approuvé par le Conseil d'Etat le 11 décembre 2003.

Ce tarif nécessite, pour pouvoir être appliqué, une adaptation des appareils de gestion du stationnement, adaptation qui consistera principalement à reprogrammer les parcomètres et horodateurs, ainsi qu'à changer les plastrons de ces appareils.

Le budget 2004 du Service de la circulation ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à ces modifications, l'octroi d'un crédit supplémentaire – qui ne représente qu'une infime fraction des recettes supplémentaires attendues du nouveau tarif – s'avère indispensable.

2900 Service des pompes funèbres officielles

		Budget	Crédit suppl.
2900.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 58'000.–	Fr. 9'500.–
2900.311	Achat d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 3'200.–	Fr. 57'700.–
2900.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 0.–	Fr. 1'400.–
2900.318	Autres prestations de tiers	Fr. 23'000.–	Fr. 7'500.–
2900.319	Impôts, taxes, frais avancés	Fr. 900'000.–	Fr. 9'500.–

Par communication du 11 mars 2004, le Conseil communal a été informé des décisions prises par la Municipalité au sujet de divers déménagements, en particulier celui du Service des pompes funèbres officielles dans l'immeuble de l'avenue des Figuiers N° 28.

Outre le montant nécessaire à l'aménagement des locaux, objet d'une précédente demande de crédit supplémentaire (rubrique 2900.314), les coûts induits par ce transfert se décomposent comme suit :

Annonces, flyers, imprimés	Fr. 9'500.–
Mobilier et enseignes	Fr. 57'700.–
Frais de déménagement	Fr. 7'500.–
Divers et imprévus	Fr. 9'500.–
Total	Fr. 84'200.–

De plus, afin de pouvoir garantir une bonne réception des familles, la location, à leur intention et pour un montant annuel de Fr. 1440.–, de deux places de parc est prévue.

Le budget 2004 du service ne disposant pas des montants nécessaires, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Il convient de rappeler que l'entier des dépenses sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation du Service des pompes funèbres officielles.

		Budget	Crédit suppl.
2900.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 500.–	Fr. 48'000.–

La Municipalité a informé, le 11 mars 2004, le Conseil communal des décisions qu'elle a prises concernant le déménagement des Services de la circulation et des pompes funèbres officielles (PFO), ainsi que d'une partie du Service du personnel et des assurances. La première opération urgente consiste dans le déménagement du Service des PFO.

Le coût de l'aménagement des bureaux du 3^e étage de l'immeuble de l'avenue des Figuiers N° 28 est estimé à Fr. 48'000.–.

Le budget 2004 du service ne disposant pas du montant nécessaire, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable. Il sera complété ultérieurement par une autre demande de crédit supplémentaire pour l'achat du mobilier et les frais de déménagement.

L'entier de ces dépenses sera compensé par un prélèvement sur le fonds de péréquation du Service des pompes funèbres officielles, dont le disponible est important.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		3201 Domaines	3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque municipale		3800 Service des sports
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		28'400			47'300	33'400	109'100
	303	Cotisations aux assurances sociales		1'900			3'000	1'600	6'500
	304	Cotisations à la caisse de pensions		2'100			1'700		3'800
	310	Imprimés et fournitures de bureau					37'000		37'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					9'000		9'000
	312	Eau, énergie et chauffage				3'300			3'300
	314	Entretien des biens immobiliers			150'000	77'600			227'600
	316	Loyers et redevances d'utilisation				22'300			22'300
	318	Autres prestations de tiers	8'600				5'000	17'700	31'300
	319	Impôts, taxes et frais divers					7'000		7'000
	365	Subventions à des institutions					45'000	100'000	145'000
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		8'600	32'400	150'000	103'200	155'000	35'000	117'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						<i>49'000</i>			<i>49'000</i>

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3201 Domaines

		Budget	Crédit suppl.
3201.318	Autres prestations de tiers	Fr. 82'600.-	Fr. 8'600.-

La Commune de Lausanne fait partie du Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne. Il s'agit d'un syndicat obligatoire, soumis à péréquation réelle, constitué en 1982. Après des années marquées par des procédures juridiques qui ont singulièrement ralenti l'avancement de ce syndicat, la Commune du Mont-sur-Lausanne prévoit de mettre à l'enquête, à fin 2004, 11 plans de quartiers situés dans le syndicat. Afin de financer l'étude visant à préciser le coût des équipements de ces plans de quartiers, l'assemblée générale du syndicat a décidé, le 11 décembre dernier, de passer de 1 à 3 cts/m² le montant des versements anticipés dus chaque année par les propriétaires du syndicat. Cette décision porte de Fr. 4300.- à Fr. 12'900.- la «cotisation» 2004 obligatoire de la Commune de Lausanne dans ce syndicat. La présente demande de crédit supplémentaire porte sur la différence entre les deux montants.

330 Service immobilier*3300 Gestion des immeubles*

		Budget	Crédit suppl.
3300.301	Traitements	Fr. 3'081'800.-	Fr. 28'400.-
3300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 193'500.-	Fr. 1'900.-
3300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 404'900.-	Fr. 2'100.-

Une secrétaire de la section gérance est actuellement absente pour raisons médicales et bénéficiera ensuite d'un congé maternité de quatre mois à compter, selon toutes probabilités, du début du mois d'avril 2004. Ledit congé maternité sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Les spécificités du poste (gestion du secrétariat de trois gérants/gérantes d'immeubles, soutien administratif, prise en charge du central téléphonique du service) nécessitent impérativement un remplacement lors d'une absence de longue durée afin de garantir la continuité et la bonne marche de la section.

Il convient donc de procéder de suite à l'engagement temporaire d'un/d'une collaborateur/collaboratrice pour une durée d'environ sept mois.

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 3'400'000.-	Fr. 150'000.-

Anciens abattoirs de Malley: arrêt et démontage des installations de production du froid à l'ammoniac

Dans sa séance du 21 mars 2002, la Municipalité a dû prendre la décision de fermer définitivement les abattoirs de Malley pour la fin de la même année. A partir du 1^{er} janvier 2003, le Service immobilier a repris la conduite des opérations administratives et juridiques liées à la dénonciation des baux des locataires et au démantèlement progressif du site en vue d'une réaffectation dans le cadre des développements urbanistiques en cours.

L'installation de production du froid, qui est assurée par plus de 5 tonnes d'ammoniac, est obsolète et présente, en cas d'accident, un risque majeur pour les personnes travaillant sur le site, la population et l'environnement. Le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) a rappelé à plusieurs reprises la dangerosité du site, notamment dans le cadre de la procédure juridique pendante devant le Tribunal des baux, car une partie des locataires a formulé recours contre la résiliation des baux.

Par conséquent, dans sa séance du 29 avril 2004, la Municipalité a décidé de procéder à l'arrêt des installations de production de froid avec effet au 30 juin 2004. Cet arrêt nécessite le démontage immédiat des installations, dont la neutralisation et l'évacuation de l'ammoniac; les coûts sont estimés à Fr. 150'000.-.

Pour le reste, la démolition des bâtiments et des autres installations existantes interviendra, par étapes, au fur et à mesure de la libération des locaux. Les coûts du démantèlement et de l'assainissement du site feront l'objet d'un préavis.

3302 *Immeubles du patrimoine administratif*

		Budget	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 2'197'000.–	a) Fr. 3'300.–
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'040'000.–	Fr. 77'600.– a) Fr. 5'600.– b) Fr. 48'000.– c) Fr. 24'000.–
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 7'675'300.–	a) Fr. 22'300.–

a) Restructuration du Service social et du travail: Fr. 31'200.–

La division de l'ancien Service social et du travail en deux nouvelles unités distinctes (Service social de Lausanne et Service du travail de Lausanne) entraîne un certain nombre de coûts. Il s'agit principalement de dépenses liées à la location et à l'aménagement de bureaux pour l'état-major du Service du travail de Lausanne dans les locaux actuellement occupés par le Centre social protestant à la place de la Riponne 10 (bâtiment propriété de la Ville de Lausanne): câblage informatique, installations à courant fort, travaux de menuiserie et de peinture, installations sanitaires et acquisition d'un minimum de mobilier (une partie de l'ameublement étant récupérée).

Ce crédit supplémentaire est demandé conjointement avec celui du Service social et du travail (Administration du service), d'un montant total de Fr. 66'800.– (rubriques 6400.310, 311, 314 et 318).

b) Casino de Montbenon, Cinémathèque: Fr. 48'000.–

La Cinémathèque suisse occupe des locaux dans l'aile est du Casino.

Consécutivement à une augmentation d'effectifs, les surfaces administratives de la Cinémathèque doivent être réaménagées. Ces travaux comprennent: la création d'une ouverture, la modification des galandages, et inhérent à ces modifications, le remplacement des revêtements de sol et des faux plafonds. Les travaux ont été devisés à Fr. 91'000.–, la Cinémathèque s'est engagée à participer aux transformations à raison de Fr. 43'000.–.

Le devis se compose de la manière suivante:

CFC 211	Maçonnerie <i>Création d'une ouverture</i>	Fr. 3'000.–
CFC 230	Installations électriques <i>Câblage et raccordement</i> <i>Remplacement des luminaires</i>	Fr. 6'500.–
CFC 273	Menuiserie <i>Démontage des diverses parois</i> <i>Pose de parois fixes, avec attiques vitrées et portes pleines</i>	Fr. 57'000.–
CFC 281	Revêtement de sol <i>Remplacement de la moquette</i>	Fr. 7'500.–
CFC 283	Faux plafonds <i>Pose d'un faux plafond en fibre minérale</i>	Fr. 12'000.–
CFC 285	Peinture intérieure <i>Retouches diverses</i>	Fr. 3'000.–
CFC 287	Nettoyage <i>Nettoyage après travaux.</i>	Fr. 2'000.–

Le montant de ces opérations est estimé (sur devis d'entreprises) à Fr. 91'000.–. Compte tenu de la participation financière de la Cinémathèque, le montant du crédit supplémentaire demandé s'élève à Fr. 48'000.–.

c) Ecole à la montagne – Le Planemard: zones de sources – assainissement: Fr. 24'000.–

La Ville de Lausanne est propriétaire pour 2/3 d'une source dont la zone de captage se situe sur la parcelle 672, sise au nord-est du bâtiment du Planemard. Le problème actuel provient de la zone de captage. Les vieux conduits de drainages sont déboîtés ou cassés, l'eau de la source s'écoule sur le pré, rendant le terrain instable et mouvant. L'aggravation récente de la situation nécessite une intervention rapide.

Après étude de la part du Service des parcs et promenades en collaboration avec un sourcier, l'assainissement est possible par la reprise du captage et l'acheminement de l'eau vers la canalisation d'eau de surface située au bas de la parcelle 672.

Le montant total de cette opération est estimé (sur devis approximatif d'entreprises) à Fr. 36'000.–. Par ailleurs, le propriétaire de la parcelle 672 est propriétaire pour 1/3 de la source. Celui-ci prend à sa charge le tiers des travaux, et, compte tenu de sa participation financière, le montant du crédit supplémentaire demandé s'élève à Fr. 24'000.–.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 4'284'100.–	Fr. 47'300.–
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 271'700.–	Fr. 3'000.–
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 494'600.–	Fr. 1'700.–

Mudac: Fr. 35'800.–

La directrice du Mudac (maladie) ainsi que la conservatrice (congé maternité) sont toutes deux absentes du musée en ce début d'année. Pour permettre le bon fonctionnement du musée et la préparation des expositions prévues, deux auxiliaires ont dû être engagées. Le coût de ces deux remplacements est prévu comme suit:

- 1) Fr. 3800.– pour le remplacement (à 50%) de la directrice qui a subi une opération à mi-janvier 2004 et dont l'absence était prévue jusqu'à la mi-mars;
- 2) Fr. 32'000.– pour le remplacement de la conservatrice en congé maternité de janvier à fin mai 2004.

Musée historique: Fr. 11'500.–

La conservatrice à 50% des archives photographiques est en congé maternité. Pour permettre le bon fonctionnement de cette section du musée, une auxiliaire a été engagée durant quatre mois.

		Budget	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 450'000.–	Fr. 37'000.–
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 270'000.–	Fr. 5'000.–
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 385'000.–	Fr. 7'000.–

Musée historique de Lausanne: exposition «Images du Monde: une histoire de la cartographie»

Ces montants sont destinés à couvrir partiellement la publication du catalogue, les annonces et la publicité, les honoraires des intervenants (conférences, animations tout public), les frais de montage ainsi que les frais d'affichage de l'exposition qui se déroulera du 4 juin au 31 octobre 2004.

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir – rubrique 3600.439 (Fr. 49'000.–).

		Budget	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 140'000.–	Fr. 9'000.–

Actuellement, la Collection de l'Art Brut est le seul musée de la Ville à offrir la possibilité aux visiteurs de régler leurs dépenses par cartes de crédits ou autres.

L'acquisition de terminaux de paiement pour les règlements par cartes de crédits, postcard et carte EC, d'une valeur d'environ Fr. 3000.– l'unité, en faveur des trois musées communaux qui n'en possèdent pas encore (Musée historique, Mudac et Musée romain) permettrait d'augmenter sensiblement les ventes: en effet, de nombreux visiteurs souhaitant acquérir des publications ou autres objets se voient dans l'impossibilité de le faire par manque d'argent liquide.

Cet achat devrait être rapidement amorti par le supplément des ventes réalisées.

		Budget	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	Fr. 26'785'500.–	Fr. 45'000.–

La construction du Théâtre des Roseaux a été acceptée par le Conseil communal en automne 2003. La Municipalité a annoncé qu'elle entendait accorder à la Fondation des musiques actuelles une subvention de Fr. 100'000.– pour l'exploitation de ce nouveau lieu, dont l'ouverture est prévue pour l'automne 2004. Elle a décidé de lui attribuer un montant de Fr. 45'000.– destiné à préparer l'ouverture de la salle (recherche de sponsors et de mécènes, aménagement intérieur, etc.) et le début de la saison 2004-2005.

3700 Bibliothèque municipale

		Budget	Crédit suppl.
3700.301	Traitements	Fr. 3'280'100.–	Fr. 33'400.–
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 210'200.–	Fr. 1'600.–

Vacances dans les succursales – Heures de remplacement: Fr. 6500.–

La fermeture annuelle des bibliothèques d'Entre-Bois, de Montriond, de Grand-Vennes et de Mon-Repos est de 4 semaines en été. Les collaboratrices ayant droit à 5 ou 6 semaines de vacances en prennent forcément 1 ou 2 durant les périodes d'ouverture. Les succursales fonctionnant avec un petit nombre d'employées, celles-ci doivent être remplacées lors de leurs absences afin d'assurer un bon service aux lecteurs.

Pour la succursale d'Entre-Bois, 60 heures de remplacement sont prévues, 70 heures pour Grand-Vennes et 48 heures pour Mon-Repos. Soit un total de 178 heures pour un montant de Fr. 6500.–.

Tournée des succursales par le bibliothécaire messenger – Heures supplémentaires: Fr. 2000.–

Le bibliothécaire messenger transporte quotidiennement entre la bibliothèque jeunesse, les succursales et Chauderon les caisses de livres demandés et/ou rapportés par les lecteurs. Il occupe un poste à 32%, ce qui représente 2 h 21 par jour. Sa tournée dépasse souvent le temps imparti, générant inévitablement des heures supplémentaires.

Pour l'année 2004, un total de 50 heures supplémentaires est prévu pour un montant de Fr. 2000.–.

Absences à la bibliothèque municipale jeunesse (BMJ) – Heures de remplacement: Fr. 26'500.–

Malgré l'accroissement du nombre de volumes prêtés, de visites de classes, la BMJ occupe 3 postes à temps complet depuis 1979. A titre d'exemple, de 1993 à 2003, la moyenne journalière des livres prêtés a augmenté de 54% alors que les visites de classes passaient de 211 à 365 par année. La surcharge de travail se fait particulièrement sentir au niveau du rangement des livres. D'autre part, la totalité des absences prévues en 2004 (vacances, jubilaires, intervention chirurgicale) s'élève à 27 semaines.

Pour la BMJ, un auxiliaire à raison de 3 heures par jour est prévu, soit 700 heures pour un montant de Fr. 26'500.–.

Cette demande est justifiée par la décision de la Municipalité de supprimer systématiquement le poste «auxiliaires» lors de l'adoption du budget.

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
3800.318	Autres prestations de tiers	Fr. 260'000.–	Fr. 17'700.–

Le 4 décembre 2003, la Municipalité adoptait les conclusions de la note du 3 décembre 2003 du Service de la police du commerce relative à la présence simultanée, en 2004, du 12^e Lausanne Marathon (24 octobre) et du Cirque national Knie (du 15 au 28 octobre).

Par cette note, la Municipalité :

1. admettait le principe de faire cohabiter, en 2004, le Lausanne Marathon et le Cirque Knie;
2. acceptait, pour 2004, la prise en charge, pour les besoins du Lausanne Marathon, des frais inhérents à la location du parking de la Navigation le dimanche 24 octobre et la location, auprès des Transports publics de la région lausannoise, de véhicules en service navette entre Ouchy et le stade de Coubertin les samedi 23 et dimanche 24 octobre;
3. autorisait le Service des sports à présenter une demande de crédit supplémentaire en 1^{re} série 2004 pour l'ensemble de ces frais.

Ces frais se décomposent comme suit :

1. Location du parking de la Navigation : Fr. 8070.– (TVA incluse)
2. Location de véhicules en service navette (tl) : Fr. 9620.– (TVA incluse)

		Budget	Crédit suppl.
3800.365	Subventions à des institutions	Fr. 4'486'000.–	Fr. 100'000.–

En date du 5 mars 2003, le Conseil communal adoptait les conclusions du préavis N° 2002/58 intitulé «Lausanne-Sports Football Club – Aide financière».

Le 3^e objet des conclusions de ce préavis «accordait à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de Fr. 100'000.– à inscrire sous la rubrique 3800.365 «Subventions versées à des institutions privées» de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, crédit spécial destiné à verser une contribution au Centre sport-études Lausanne pour la formation des juniors du Lausanne-Sports Football Club. Cette demande sera renouvelée pour les exercices 2004 et 2005 et inscrite au budget».

Or, la faillite du Lausanne-Sports Football Club au début juin 2003 n'autorisait plus la Municipalité à inscrire ce montant de Fr. 100'000.– au budget 2004 du Service des sports, en raison de l'incertitude quant à la reprise, par une nouvelle association sportive, des activités de football au Stade olympique.

Une nouvelle association sportive, sous l'appellation FC Lausanne-Sport, a vu le jour le 1^{er} juillet 2003. Elle est essentiellement composée de juniors issus du Lausanne-Sports Football Club, soit 168 footballeurs répartis en 8 équipes, dont la première équipe évolue en 2^e ligue interrégionale; cette dernière pourrait être promue en 1^{re} ligue à l'issue de la saison 2003-2004.

Quelque 37 jeunes footballeurs du FC Lausanne-Sport bénéficient des installations du Centre sport-études Lausanne (17 internes et 20 externes) pour lesquels le FC Lausanne-Sport verse une redevance annuelle de Fr. 100'000.–.

Tenant compte des efforts consentis par les dirigeants du FC Lausanne-Sport qui veulent privilégier la formation sportive des jeunes par des personnalités reconnues, formation accompagnée d'un encadrement pour une formation professionnelle parallèle, la Municipalité propose de prendre en charge, pour 2004, la redevance annuelle de Fr. 100'000.– due par le FC Lausanne-Sport au Centre sport-études. Cet engagement de Fr. 100'000.– devrait être reconduit pour 2005 dans le budget de fonctionnement du Service des sports sous la rubrique 3800.365 «Subventions à des institutions».

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		4000 Service administratif	4200 Service des routes et voirie		
CH. PAR NATURE	313	Marchandises	20'000		20'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		25'000	25'000
	TOTAL TRAVAUX		20'000	25'000	45'000
		<i>TOTAL DES RECETTES</i>			

4000 Service administratif

		Budget	Crédit suppl.
4000.313	Marchandises	Fr. 27'500.-	Fr. 20'000.-

La réorganisation de la Direction des travaux induit des aménagements très restreints, limités volontairement, de quelques bureaux et locaux d'archivage dynamique, vu le déménagement prévu au Flon en 2007.

Il s'agit de bureaux qui seront aménagés pour l'unité «Goéland et numérisation documentaire» et le Service d'urbanisme et des locaux pour l'archivage des dossiers administratifs de l'Office de la police des constructions (OPC).

Les frais de matériel divers, peinture et fournitures indispensables sont estimés à Fr. 20'000.- au maximum.

Les travaux eux-mêmes seront réalisés par des collaborateurs des Services des routes et voirie et de la circulation.

4200 Service des routes et voirie

		Budget	Crédit suppl.
4200.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 980'000.-	Fr. 25'000.-

L'installation de distribution des carburants date de 1991, année de construction des ateliers et magasins de la Ville. Elle fait office de station-service (700'000 litres/an) sept jours sur sept, de jour comme de nuit, pour nos véhicules mais également pour ceux du Service d'assainissement, du Groupe sanitaire, et occasionnellement pour ceux du Corps de police. En 2003, faute d'un financement suffisant, seules trois des quatre colonnes de distribution ont pu être remplacées et la 4^e a été supprimée.

Aujourd'hui, l'automate qui gère la distribution des carburants n'est plus fiable. Des dysfonctionnements de plus en plus fréquents sont apparus, tant au niveau d'une non-reconnaissance aléatoire des cartes à puces (une carte par véhicule ou par machine), que dans la gestion même des stocks et des consommations par véhicule. Du rapport établi par l'entreprise chargée de l'entretien du système, il ressort que sa vétusté ne permet plus de garantir la fourniture de pièces neuves en cas de panne.

La distribution de carburants en tous temps, de jour comme de nuit, étant dépendante de cet automate, il convient de le remplacer dans les plus brefs délais avant d'être confrontés à un arrêt définitif ou à des frais de remise en état disproportionnés en regard de la vétusté de l'installation.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5401 Activités de psychologie scolaire	5600 Loisirs et jeunesse	5601 Accueil d'enfants	5800 Ecoles primaires et secondaires	5901 Institutions subventionnées	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	18'900			350'500			369'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'200			21'600			22'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions				700			700
	309 Autres charges de personnel		17'400					17'400
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				15'000			15'000
	313 Marchandises				46'400			46'400
	314 Entretien des biens immobiliers				7'000	900'000	216'400	1'123'400
	316 Loyers et redevances d'utilisation						22'900	22'900
	318 Autres prestations de tiers		32'000	16'900	154'900			203'800
	365 Subventions à des institutions				11'500			11'500
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	20'100	49'400	16'900	607'600	900'000	239'300	1'833'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>137'100</i>			<i>137'100</i>	

500 Secrétariat général*5002 Cultes et temples*

		Budget	Crédit suppl.
5002.301	Traitements	Fr. 1'062'800.-	Fr. 18'900.-
5002.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 65'400.-	Fr. 1'200.-

Lors de l'élaboration du budget 2004, les charges salariales relatives aux auxiliaires n'ont été prévues que pour les 4 personnes qui ne peuvent bénéficier d'un contrat fixe.

Cette réalité pose toutefois problème pour deux fonctions, les organistes et le guet de la Cathédrale.

Organistes:

Le 30 octobre 2003, en abordant la situation du temple de Chailly, la Municipalité a admis qu'un organiste titulaire soit remplacé durant les absences dues aux vacances, accidents ou maladie.

La demande de crédit représente la moyenne des coûts de remplacement de cette catégorie de personnel pour les deux dernières années, soit Fr. 5600.- charges patronales comprises.

Guet de la cathédrale:

Par définition, le guet assure son service durant toute l'année.

Le nombre de veilles pour 2004 sera de 229, vacances déduites. Il sera donc remplacé pour 137 veilles (366-229). Le salaire d'un guet remplaçant est de Fr. 105.65 par nuit, charges sociales incluses. La demande de crédit s'élève donc à Fr. 14'500.--.

540 Service de santé des écoles*5401 Activités de psychologie scolaire*

		Budget	Crédit suppl.
5401.309	Autres charges de personnel	Fr. 39'500.--	Fr. 17'400.--
5401.318	Autres prestations de tiers	Fr. 41'900.--	Fr. 32'000.--

Financement de la formation des psychologues, des logopédistes et des thérapeutes de la psychomotricité:

La formation continue recouvre le travail de supervision et de participation à des formations spécifiques et/ou à des congrès. C'est à la fois une valorisation des compétences des spécialistes et une obligation imposée par les associations faitières des 3 professions.

Au budget 2004, la somme prévue pour la formation des collaborateurs du service de psychologie scolaire se monte à Fr. 60'800.--.

Le Canton alloue à la Commune une somme de Fr. 110'250.--, soit environ Fr. 3000.-- par équivalent plein temps (EPT), attribution identique aux spécialistes travaillant dans les 9 autres régions PPLS (Prestations de psychologie, de psychomotricité et de logopédie en milieu scolaire).

Par conséquent, il est nécessaire d'augmenter le budget initial de Fr. 49'450.--, arrondi à Fr. 49'400.--, réparti comme suit: Fr. 17'400.-- à la rubrique 5401.309 «Autres charges de personnel» et Fr. 32'000.-- à la rubrique 5401.318 «Autres prestations de tiers».

De plus, ce crédit supplémentaire sera entièrement compensé par un versement de l'Etat.

560 Service de la jeunesse et des loisirs5600 Loisirs et jeunesse

		Budget	Crédit suppl.
5600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 312'000.–	Fr. 16'900.–

Depuis le 01.01.04, l'ensemble du patrimoine immobilier du Service de la jeunesse et des loisirs a été repris par le Service immobilier.

Cependant, suite aux nombreuses mutations comptables nécessaires à ce type d'opération, le montant prévu pour le contrat de surveillance du site de la Vallée de la Jeunesse a été malencontreusement supprimé.

5601 Accueil d'enfants

		Budget	Crédit suppl.
5601.301	Traitements	Fr. 4'211'200.–	Fr. 350'500.–
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 259'300.–	Fr. 21'600.–
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 428'800.–	Fr. 700.–
5601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 19'000.–	Fr. 15'000.–
5601.313	Marchandises	Fr. 174'000.–	Fr. 46'400.–
5601.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 50'000.–	Fr. 7'000.–
5601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 860'000.–	Fr. 154'900.–

Extensions d'Apems réalisées à Malley (+ 24 enfants), Montriond (+ 24 enfants), Pontaise (+ 12 enfants) et adaptations dans les Apems de Prélaz, de Boissonnet, de Chissiez.

Le 9 juin 1998, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis N° 20 du 9 avril 1998 «Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne», admettant notamment la création d'Accueils pour enfants en milieu scolaire (Apems).

Les Apems ont pour mandat d'accueillir, hors des temps scolaires, les écoliers lausannois scolarisés en CYP1 et en CYP2, écoliers dont les parents exercent une activité professionnelle ou sont en formation professionnelle. Il existe 20 Apems sur le territoire lausannois, dont 18 communaux et deux privés subventionnés.

En mars 2004, 1305 enfants étaient inscrits en Apems, soit 28,01% des écoliers lausannois scolarisés en CYP1 et en CYP2. Ce taux d'utilisation des Apems témoigne que ces structures répondent à un réel besoin des familles.

En juin 2003, 1115 enfants étaient inscrits en Apems, en mars 2004, ce sont 1305 enfants inscrits, soit + 190 enfants, ou une augmentation de 17,04%, cette augmentation se situe dans la moyenne des augmentations annuelles observées depuis 1999, soit + 16,25%.

La provenance géographique des 190 enfants supplémentaires accueillis en Apems n'est pas identique selon les quartiers.

Ainsi:

- Un tiers des enfants, soit 60, de par leur provenance géographique, ont pu être répartis dans 13 des Apems existants, sans nécessité de modifications majeures des capacités d'accueil; les coûts supplémentaires ont donc été absorbés dans le budget courant.
- En revanche, deux tiers d'entre eux, soit 130 enfants, provenaient de six quartiers lausannois (Pontaise, Malley, Montriond, Prélaz, Boissonnet, Chissiez). Le Service de la jeunesse et des loisirs a donc dû réaliser des extensions dans trois Apems et des adaptations dans trois autres Apems, ce qui a généré des augmentations de postes dans six Apems sur vingt.
- La capacité d'accueil de ces six Apems était en juin 2003 de 312 places, en avril 2004, cette capacité d'accueil est passée à 444 places, soit une augmentation de 132 places (+ 42,30%).

Apems Malley – Pagode

En automne 2003, 52 enfants étant inscrits pour une capacité d'accueil de 36, il devenait indispensable d'envisager une extension de l'Apems de Malley. Le centre socioculturel de Malley a pu mettre à disposition les locaux de la Pagode pour l'accueil de 24 enfants 4 jours par semaine entre 11 h 30 et 14 h 00.

La capacité d'accueil de l'Apems de Malley, antenne comprise, est passée de 36 à 60 places pour 63 enfants inscrits.

Apems de Montriond – Maison de quartier Sous-Gare

Cette structure est passée de 115 enfants en juin 2003 à 146 enfants inscrits en mars 2004. Actuellement, elle accueille un groupe d'écoliers enfantins (CIN) à l'antenne de «Mont-Tendre». La gestion de cette antenne sera reprise dès la rentrée d'août 2004 par le CVE de La Chenille. En revanche, l'UAPE de La Chenille nous transférera, dès la rentrée d'août 2004, les élèves primaires du collège de Floréal qui fréquentent l'UAPE, gérée par cette association privée subventionnée.

Afin de répondre à l'augmentation des demandes en août 2003, une antenne de l'Apems a pu être mise en place dans les locaux de la Maison de quartier Sous-Gare permettant ainsi de recevoir jusqu'à 24 enfants entre 11 h 30 et 14 h 00, 4 fois par semaine.

La capacité d'accueil de l'Apems de Montriond, antenne comprise, est passée de 72 à 96 places pour 146 enfants inscrits.

Apems Pontaise – Saint-Luc

Une forte demande d'accueil dans ce quartier a nécessité la recherche d'une solution complémentaire sous forme d'ouverture d'une antenne, dans les locaux de la paroisse de Saint-Luc, antenne permettant d'accueillir 12 enfants supplémentaires lors de 3 accueils de midi par semaine.

La capacité d'accueil de l'Apems de la Pontaise, antenne comprise, est passée de 24 à 36 places pour 48 enfants inscrits.

Apems de Prélaz et de Valency

Ce quartier, en plein développement, surtout dû à la construction des bâtiments «Jardins de Prélaz», continue d'amener de nouveaux enfants. L'Apems de Prélaz et l'Apems de Valency comptaient 114 enfants inscrits en avril 2003 et 137 à ce jour.

D'autre part, la forte augmentation, en août 2003, du nombre d'inscriptions aux devoirs surveillés à Prélaz (230 enfants par jour sur 3 jours par semaine) et leur accueil en Apems dans la 1/2 heure qui précède les devoirs surveillés et après les devoirs surveillés (50 enfants par jour) a impliqué un renforcement de l'équipe de moniteurs (+ 110%) ainsi que la consolidation de l'équipe de responsables de l'Apems (+ 5%).

La capacité d'accueil de l'Apems de Prélaz et Valency, est passée de 96 à 120 places pour 137 enfants inscrits.

Apems de Boissonnet

L'Apems de Boissonnet est passé de 88 enfants inscrits en avril 2003 à 105 en avril 2004. En août 2003, nous avons dû renégocier des places supplémentaires auprès de la paroisse de la Sallaz pour accueillir les enfants en surnuméraire dans l'antenne déjà existante. La capacité d'accueil de l'Apems de Boissonnet, antenne comprise est passée de 60 à 84 places pour 105 enfants inscrits.

Apems de Chissiez

L'ouverture du CVE Zig-Zag-Zoug en août 2002, dans un quartier dépourvu de structure d'accueil pendant de longues années, a eu, en août 2003, des conséquences pour l'Apems, dans le sens d'une augmentation des demandes. La capacité d'accueil de l'Apems de Chissiez, a ainsi dû passer de 24 à 48 places pour 58 enfants inscrits.

Ces dépenses seront partiellement compensées par les prestations facturées aux parents pour un montant de Fr. 137'100.– enregistrées sous la rubrique 5601.434 «Redevances et prestations facturées».

		Budget	Crédit suppl.
5601.365	Subventions à des institutions	Fr. 305'000.–	Fr. 11'500.–

Suite aux divers échanges entre le Service de la jeunesse et des loisirs et l'Association «Midi-Stop», il a été décidé de confier l'entier de la gestion du personnel à l'association, exception faite de la responsable.

Dans ce sens et à partir d'avril 2004, il est nécessaire d'augmenter la subvention de Fr. 11'500.–, représentant le salaire d'une aide de cuisine d'avril à décembre 2004 (charges sociales comprises).

Ce transfert a pour conséquence une augmentation de la subvention en faveur de ladite association de Fr. 203'000.– à Fr. 214'500.–. Ce complément est entièrement compensé par une économie sur les comptes «charges de personnel».

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'400'000.–	Fr. 900'000.–

Dans le courant de l'été 2002, des infiltrations d'eau sont apparues sur le mur intérieur de la piscine couverte de Grand-Vennes, nécessitant une intervention sur le joint de dilatation situé sous l'étanchéité de la toiture du bâtiment B, qui a fonction de préau.

Des travaux de réfection du joint de dilatation ont été effectués pour un montant de Fr. 11'500.–. Cependant, lors des pluies de l'automne 2002, nous avons constaté que les infiltrations ont continué à d'autres endroits.

Lors de la seconde intervention fin 2002/début 2003, l'entreprise constate que dans les zones de travaux, des fissures dans l'étanchéité sont provoquées par des «coups de chaleur» le long du réseau de paratonnerre. Les sondages effectués permettent alors de réaliser qu'il faudra procéder à la réfection complète de l'étanchéité de cette toiture préau. Le coût approximatif de la réfection est évalué à l'époque à Fr. 800'000.–.

Au vu de ces éléments, il est décidé de soumettre ce dossier à l'ECA et d'attendre sa décision avant d'entreprendre les travaux. De son côté, l'ECA a demandé une expertise de l'EPFL et ce n'est qu'en mars 2004 que l'ECA nous a confirmé son entrée en matière pour le remboursement partiel des travaux (de l'ordre de 40%). La décision définitive du montant pris en charge par l'ECA sera communiquée prochainement.

Cependant, les dommages aux locaux situés en dessous s'aggravent lors de chaque pluie et il est impératif d'entreprendre ces travaux durant l'été 2004. Le devis a été réévalué et s'élève à Fr. 900'000.– y compris la réfection des locaux situés sous cette terrasse, montant que nous sollicitons en crédit supplémentaire 1^{re} série en lieu et place de la présentation d'un préavis.

590 Service de la petite enfance*5901 Institutions subventionnées*

		Budget	Crédit suppl.
5901.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 11'000.–	Fr. 216'400.–
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 284'400.–	Fr. 22'900.–

Centre de vie infantine d'Entre-Bois

Grâce à l'aménagement d'un ancien café-restaurant sis avenue d'Entre-Bois 32 en nurserie-garderie, la capacité d'accueil du Centre de vie infantine d'Entre-Bois va pouvoir être augmentée de 22 places et passer de 52 à 74 places.

Le coût d'investissement lié à la transformation des locaux s'élève à Fr. 619'300.–; la répartition de ce financement se présente comme suit:

COLOSA	Fr. 200'000.–	
Aide cantonale	Fr. 110'000.–	(22 places à Fr. 5000.–)
Ville	Fr. 239'300.–	
APEF (Association pour l'entraide familiale)	Fr. 70'000.–	

La somme pour la Ville est décomposée de la manière suivante:

Fr. 216'400.– comme participation aux travaux de transformations et Fr. 22'900.– correspondant au loyer prorata temporis (durée des travaux de 4 mois).

En outre, ce partage des charges d'investissement permet à la Ville de conserver un loyer identique après les travaux d'aménagement, soit Fr. 68'000.– par an.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE	
		6200 Office du logement	6400 Administration du service (SST)	6402 Office régional de placement		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements		102'100	102'100	
	303	Cotisations aux assurances sociales		6'500	6'500	
	304	Cotisations à la caisse de pensions		13'400	13'400	
	310	Imprimés et fournitures de bureau		1'000	1'000	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		35'300	20'000	55'300
	314	Entretien des biens immobiliers		28'000		28'000
	318	Autres prestations de tiers		2'500		2'500
	331	Amortissements du patrimoine administratif	15'000			15'000
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		15'000	188'800	20'000	223'800
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>20'000</i>	<i>20'000</i>	

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

6200 Office du logement

		Budget	Crédit suppl.
6200.331	Amortissement du patrimoine administratif	Fr. 137'800.-	Fr. 15'000.-

Les locataires d'appartements propriétés de certaines coopératives immobilières – dont la SCHL – doivent obligatoirement acquérir des parts sociales. Ces titres remplacent l'habituelle garantie exigée de la part des locataires. L'aide sociale vaudoise délivrant exclusivement des garanties scripturales, l'accès aux logements loués par ces sociétés coopératives nécessite une approche particulière s'agissant de personnes ne disposant pas des ressources nécessaires pour acheter les parts sociales. La Municipalité a décidé de mettre à la disposition des locataires impécunieux les parts sociales de la SCHL en sa possession. Cette opération nécessite l'octroi d'un crédit supplémentaire destiné à amortir la contre-valeur de ces titres.

640 Service social et du travail*6400 Administration du service*

		Budget	Crédit suppl.
6400.301	Traitements	Fr. 2'420'100.–	Fr. 102'100.–
6400.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 150'400.–	Fr. 6'500.–
6400.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 319'600.–	Fr. 13'400.–

Le Service social et du travail compte actuellement environ 345 collaborateurs (répartis sur sept sites) qui utilisent plus de 365 équipements individuels ou collectifs. Le soutien aux utilisateurs de ces équipements est assuré par une équipe de répondants et correspondants micro-informatiques (CMI) dont le préavis N° 1999/92 avait fixé l'effectif théorique à un équivalent plein temps (EPT) pour 40 à 50 postes de travail. En application de ce ratio, l'équipe devrait donc compter 5,2 EPT. Elle n'en compte de fait théoriquement que 3,2, ce qui occasionne passablement de problèmes et nécessite impérativement un ajustement d'autant plus que deux collaboratrices ont réduit leur taux d'activité (perte totale de 0,4 EPT ramenant la capacité de travail réelle à 2,8 EPT).

Les mesures prises pour rationaliser le dispositif informatique communal et l'organisation interne de l'équipement des CMI du service suggèrent qu'un ratio d'un EPT pour 70 installations serait idéal. Après consultation du chef de l'Unité d'évaluation et de conseil, la Municipalité a toutefois décidé de tenter une expérience avec une dotation légèrement inférieure, soit un EPT pour 85 installations. Cette décision implique que l'effectif de l'équipe des CMI doit passer de 3,2 EPT à 4,3 EPT, soit une augmentation de 1,1 EPT. Les résultats de l'expérience seront évalués en décembre. L'évaluation devra en particulier tenir compte des conséquences de la division du Service social et du travail en deux nouvelles unités – le Service social communal et le Service communal du travail – qui feront toutes deux appel à la même équipe de CMI.

On relèvera qu'un EPT est remboursé par le Secrétariat (fédéral) à l'économie dans le cadre de son financement à l'Office régional de placement.

		Budget	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 3'500.–	Fr. 1'000.–
6400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 5'000.–	Fr. 35'300.–
6400.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 0.–	Fr. 28'000.–
6400.318	Autres prestations de tiers	Fr. 0.–	Fr. 2'500.–

La division de l'ancien Service social et du travail en deux nouvelles unités distinctes (Service social de Lausanne et Service du travail de Lausanne) entraîne un certain nombre de coûts. Il s'agit principalement de dépenses liées à la location et à l'aménagement de bureaux pour l'état-major du Service du travail de Lausanne dans les locaux actuellement occupés par le Centre social protestant à la place de la Riponne 10 (bâtiment propriété de la Ville de Lausanne): câblage informatique, installations à courant fort, travaux de menuiserie et de peinture, installations sanitaires et acquisition d'un minimum de mobilier (une partie de l'ameublement étant récupérée).

Ce crédit supplémentaire est demandé conjointement avec celui du Service immobilier (Immeubles du patrimoine administratif), d'un montant total de Fr. 31'200.– (rubriques 3302.312, 314 et 316).

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl.
6402.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 71'000.–	Fr. 20'000.–

Suite à l'augmentation du chômage, il est nécessaire d'engager de nouveaux collaborateurs.

Il s'agit donc d'équiper cinq postes de travail, dont le devis établi par une maison de la place se monte à Fr. 19'970.–.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (sous la rubrique 6402.450).

7. SERVICES INDUSTRIELS

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		7610 Production d'électricité	7640 Achats et ventes d'électricité et de services	7700 Service du Multimédia	
CH. PAR NATURE	311 Achats de machines et matériel		30'000		30'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	140'000		1'000'000	1'140'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		100'000		100'000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	140'000	130'000	1'000'000	1'270'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>135'000</i>	<i>1'100'000</i>	<i>1'235'000</i>

76 Service de l'électricité7610 Production d'électricité

		Budget	Crédit suppl.
7610.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 340'000.-	Fr. 140'000.-

Les crues d'octobre 2000 ont entraîné des conséquences importantes à court et à moyen terme pour l'aménagement hydro-électrique de Lavey. Le nettoyage du Rhône et de ses berges a entraîné, durant plusieurs mois, une concentration de sable de 4 à 5 fois supérieure à la moyenne.

En conséquence, dans le cadre de la révision de la turbine du groupe G2 en 2003-2004, après six ans d'exploitation, des usures locales beaucoup plus importantes que prévu sur la base des expériences antérieures, ont été constatées.

Le montant total des travaux de révision de la turbine G2 s'élève à Fr. 162'000.- alors qu'ils étaient inclus dans cette position du budget 2004 pour un montant de Fr. 22'000.-.

Le montant budgétisé de ce poste concerne l'entretien de toutes les installations de la centrale de Lavey et ne peut donc être sollicité au-delà des Fr. 22'000.- prévus.

C'est pourquoi un crédit supplémentaire de Fr. 140'000.- est nécessaire.

7640 Achats et ventes d'électricité et de services

		Budget	Crédit suppl.
7640.311	Achats de machines et matériel	Fr. 680'000.–	Fr. 30'000.–
7640.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 0.–	Fr. 100'000.–

Achat de matériel de raccordement lié à l'installation des cabines d'alimentation des chantiers provisoires du projet métro m2 et location à des entreprises externes des cabines d'alimentation pour les chantiers du projet métro m2.

Ce montant sera compensé par des recettes supplémentaires de Fr. 135'000.– sous la rubrique 7640.434 provenant des locations encaissées par le SEL auprès des entreprises mandataires de génie civil pour le métro m2 pour la mise à disposition des cabines d'alimentation.

7700 Service du multimédia

		Budget	Crédit suppl.
7700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 145'000.–	Fr. 1'000'000.–

Le présent crédit est demandé pour répondre aux nouvelles demandes de prestations de télécommunications. Elles sont estimées à Fr. 1'000'000.– compensées par des revenus de fonctionnement de Fr. 1'100'000.–.

A ce jour, les nouvelles demandes (selon contrats signés) des clients représentent un montant de Fr. 640'000.–. Le solde demandé (soit Fr. 360'000.–) devrait couvrir les demandes non connues à ce jour. En contrepartie, les revenus attendus s'élèvent à Fr. 1'100'000.– pour 2004 (dont Fr. 700'000.– selon contrats signés). Dès 2005, les revenus annuels de fonctionnement seront de l'ordre de Fr. 100'000.– sans aucune charge de fonctionnement.

Après une phase de stagnation en 2001 et en 2002 marquée par la concentration et la restructuration d'entreprises, le marché des télécommunications a repris, comme en témoignent les nombreux projets réalisés en 2003, qui ont généré un chiffre d'affaires de Fr. 614'000.– au lieu des Fr. 500'000.– budgétés.

La présente demande de crédit n'implique aucune augmentation de personnel. Etant donné les délais extrêmement courts face aux demandes des clients, la Municipalité vous propose ce crédit supplémentaire qui est source de recettes particulièrement intéressantes pour les Services industriels.

Recettes supplémentaires de Fr. 1'100'000.– sous la rubrique 7700.434.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SÉCURITE PUBLIQUE****240 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 0.–	Fr. 30'700.–

L'Opel Astra 1600 cc, immatriculée VD 163079 et mise en circulation le 24 mars 1997, attribuée à la Police judiciaire municipale, a été mise hors d'usage le 4 novembre 2003, alors que son compteur affichait 95'500 kilomètres. En effet, suite à un problème de vilebrequin, une bielle s'est cassée, ce qui a causé un trou dans le bloc moteur. La remise en état de cette voiture aurait coûté plus de Fr. 8000.–, somme totalement disproportionnée par rapport à la valeur résiduelle de celle-ci, qui a été estimée à Fr. 700.–.

Afin que la Police judiciaire puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle voiture.

Les plaques de la voiture ont été déposées et l'épave a été vendue pour un montant de Fr. 700.–, qui a été inscrit sous la rubrique 2401.424 du budget de la Direction de la sécurité publique.

250 Service de secours et d'incendie

		Budget	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 0.–	Fr. 380'000.– a) Fr. 204'000.– b) Fr. 176'000.–

a) Remplacement d'une ambulance: Fr. 204'000.–

Le véhicule ambulance Losa 1022, de marque Mercedes Sprinter 312, immatriculé VD 57717, a été mis en service en décembre 1996.

Comptant huit ans de service, durant lesquels il a été engagé dans le cadre d'interventions de sauvetage de personnes, ce véhicule marque un état de vétusté avancé. En effet, avec ses 72'000 km parcourus en alarme, avec plein déploiement de la puissance du moteur, cet engin voit les avaries se multiplier. Il s'ensuit que la fiabilité de cette ambulance se révèle de plus en plus incertaine et qu'il convient donc, s'agissant d'assurer un service d'urgence, de la remplacer à bref délai.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire, d'un montant de Fr. 204'000.–, s'avère nécessaire, montant qui se décompose comme il suit:

– Véhicule ambulance	Fr. 175'000.–
– Appareil médical de monitoring	Fr. 24'300.–
– Radio émetteur-récepteur + installation	Fr. 3'700.–
– Divers matériels de sauvetage et équipement complémentaire	Fr. 1'000.–
	Fr. 204'000.–

Cela étant, il convient de relever que le véhicule en cause est engagé dans des missions de sauvetage de personnes, qui font toutes l'objet d'une facturation.

Par ailleurs, le Service cantonal de la santé publique a décidé, sur préavis de la Commission pour les mesures sanitaires d'urgence (CMSU), de subventionner cette ambulance à raison de Fr. 30'000.– par an durant six ans, pour autant qu'il s'agisse d'un véhicule neuf. De plus, une demande de subside a été adressée au service précité pour l'achat de l'appareil de monitoring.

Au reste, l'ancien véhicule pourrait être vendu comme véhicule de transfert ou pour la formation des ambulanciers dans le cadre d'une école. Le produit de cette vente pourrait ascender à Fr. 15'000.– (rubrique 2502.424).

b) Remplacement d'une ambulance: Fr. 176'000.–

L'ambulance Losa 1023, de marque Mercedes Sprinter 316, immatriculée VD 57677, a été accidentée le dimanche 16 novembre 2003. Si, fort heureusement, aucune victime n'est à déplorer, le véhicule a été complètement détruit, à l'exception de quelques aménagements intérieurs qui peuvent être récupérés.

Le groupe sanitaire, qui est doté d'un parc de six ambulances, calculé en fonction de la nature et du volume des missions qu'il doit remplir, ne dispose pas de véhicule de réserve. C'est pourquoi, afin de garantir en tout temps le service de sauvetage, il apparaît indispensable de remplacer à bref délai l'unité manquante. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire, d'un montant de Fr. 176'000.–, s'avère nécessaire, montant qui se décompose comme il suit:

Véhicule ambulance	Fr. 175'000.–
Divers matériels de sauvetage et équipement complémentaire	Fr. 1'000.–
	Fr. 176'000.–

Cela étant, il convient de relever que le véhicule en cause est engagé dans des missions de sauvetage de personnes, qui font toutes l'objet d'une facturation. De plus, le Service cantonal de la santé publique subventionne cette ambulance à raison de Fr. 30'000.– par an durant six ans, dès la mise en circulation.

Quoi qu'il en soit et dans le cas particulier, l'assurance Casco versera à la Ville une indemnité de Fr. 157'174.– (déduction faite de Fr. 5000.– de franchise). Il s'ensuit que le montant restant à la charge de la Commune de Lausanne s'élèvera à Fr. 18'826.–.

260 Service de la circulation

		Budget	Crédit suppl.
260.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 0.–	Fr. 21'000.–

Les ateliers de la Borde, en charge, notamment, des travaux de balisage routier, sont, pour cette tâche particulière, dotés d'un effectif de neuf employés spécialisés et de cinq machines à baliser. Les deux premières sont devenues inutilisables, en raison de leur âge – l'une date de 1964 et l'autre de 1973 – ainsi que de l'impossibilité d'obtenir des pièces de rechange. La troisième, achetée en 1991, ne répond plus aux exigences techniques, dès lors qu'elle ne peut pas travailler en marche arrière et que son poids de près de trois tonnes représente un handicap important lors des manœuvres propres au balisage.

Compte tenu du fait que la période annuelle de travail se trouve, en fonction des conditions climatiques nécessaires à l'exécution des travaux de peinture sur route, limitée aux mois d'avril à octobre et que, le balisage s'effectuant avec trois couleurs distinctes, il doit être procédé à un nettoyage complet de chaque engin avant l'emploi d'une autre couleur, les deux machines restantes se révèlent insuffisantes pour répondre aux besoins. En effet, ces derniers s'accroissent constamment, en particulier avec les modifications de balisage impliquées par l'ouverture et la progression du chantier du m2, ainsi que par la mise en place des nouvelles zones «macarons».

C'est pourquoi, l'achat d'une baliseuse s'avère impératif. Or, si, à cet effet, le budget 2004 comprend un montant de Fr. 9800.–, la possibilité – qu'il convient manifestement de saisir – d'acquérir un modèle tracté, plus aisé à manier sur le terrain accidenté propre à la ville de Lausanne, rend ledit montant insuffisant. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire apparaît indispensable.

Toutefois, la dépense nette à assumer par la Ville ne sera que légèrement plus élevée. En effet, les trois anciennes machines ont trouvé preneurs – essentiellement afin d'en récupérer les pièces détachées pour les placer sur des machines identiques encore en leur possession – pour une somme globale de Fr. 10'000.–, qui sera inscrite sous la rubrique 2600.424 «Plus-values, produits exceptionnels». (De plus et bien évidemment, le montant de Fr. 9800.–, inscrit au budget de l'année en cours, ne sera pas utilisé).

4. TRAVAUX**4200 Service des routes et voirie**

		Budget	Crédit suppl.
420.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 0.–	Fr. 112'000.–

Utilisés par l'unité «travaux» sur les chantiers dont elle a la charge, les compresseurs N°s 442, 443, 444, 445 et 447, respectivement achetés en 1983, 1981, 1982, 1983 et 1977 sont en mauvais état depuis plusieurs années malgré de multiples et coûteuses interventions pour les maintenir en service.

Leur ancienneté ne nous permet en outre plus de trouver les pièces de rechange sur le marché national. Elles doivent être commandées en Allemagne, ce qui induit une immobilisation prolongée en raison des délais de livraison, perturbant la bonne marche des chantiers et la planification des travaux.

L'unité «Travaux» utilise actuellement six compresseurs :

- 4 pour les chantiers communaux dont elle a la charge ;
- 1 pour les petites travaux d'entretien dans les secteurs de voirie ;
- 1 pour le recyclage (sablage) des bordures en granit, bornes et autres mobiliers urbains.

Compte tenu de l'ancienneté de ces engins, des difficultés toujours plus grandes pour les maintenir en état, des coûts importants d'entretien, des risques d'accidents accrus pour les utilisateurs et les usagers de la voie publique travaillant ou circulant à proximité, et enfin pour répondre aux directives émises en matière de bruit et de pollution (efforts demandés par la Commune de Lausanne aux entreprises privées), il apparaît rationnel de remplacer ces compresseurs.

Un des engins affectés aux chantiers a été remplacé l'an passé. Idéalement, les cinq autres devraient l'être sans attendre. Toutefois, pour tenir compte des contraintes financières actuelles, nous proposons de remplacer quatre compresseurs (3 «chantier» et 1 «sablage») dans l'immédiat. Le 5^e engin, affecté aux petits travaux d'entretien, sera utilisé jusqu'à ce qu'une panne importante survienne et justifie sa mise hors service.

460 Service d'assainissement

		Budget	Crédit suppl.
460.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 0.–	Fr. 863'500.–

Dans le cadre du projet Tridel, une étude a été menée, courant 2003, afin de définir le concept logistique et le type de bennes pour la collecte des déchets. Pour cette raison, la Municipalité a décidé de connaître les conclusions de l'étude et de reporter en 2004 l'acquisition des 3 camions pour le ramassage des déchets, adoptée par le Conseil communal et prévue aux autorisations d'achat 2003 pour un montant de Fr. 890'000.–. Pour rappel, il s'agit du remplacement des véhicules 10, 14 et 16 achetés en 1986 et ayant parcouru environ 650'000 km/ville chacun.

Les conclusions ont confirmé le concept actuel de bennes compactantes ainsi que le nombre de véhicules. L'achat des nouveaux véhicules a fait l'objet d'un appel d'offres public, fin décembre 2003.

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE****330 Service immobilier****3301 Immeubles du patrimoine financier**

		Crédit voté	Crédit compl.
3301.503.3416	Place du Port 5-7 (hôtel-restaurant du Port et Crêperie d'Ouchy) – Réfection complète, restructuration et reconstruction partielle des bâtiments	Fr. 2'440'000.–	Fr. 64'900.–

Le dépassement est essentiellement dû aux travaux de plâtrerie et du rhabillage des murs d'origine plus importants que prévu. En effet, en raison de la qualité inégale des plâtres, il a fallu procéder au remplacement complet de ceux-ci.

3800 Service des sports

		Crédit voté	Crédit compl.
3800.503.2435	Construction d'un centre de formation omnisports pour jeunes sportifs à la Pontaise	Fr. 2'142'000.–	Fr. 58'000.–

Le dépassement s'explique par les deux éléments suivants :

- Création d'un appartement pour les intendants

Afin d'assurer une présence et une surveillance permanentes des jeunes dans le Centre de formation, il a été créé, au 2^e étage, un appartement de fonction pour les intendants. Ce logement, non prévu initialement, a été réalisé par la réunion de trois modules d'habitation.

- Pose de 2 parois coulissantes

Il est apparu à l'usage que le grand espace du rez-de-chaussée destiné aux conférences et au réfectoire devait pouvoir être subdivisé en 3 salles distinctes, d'où la pose de 2 parois coulissantes.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/19 de la Municipalité, du 27 mai 2004;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 599 du préavis)</i>	<u>7'256'300.-</u>	<u>1'441'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 624 du préavis)</i>	<u>1'407'200.-</u>	<u>25'700.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 627 du préavis)</i>	<u>122'900.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Incidence sur le budget de 2004

Déficit prévu au budget de 2004		45'668'600.-
Nouveaux crédits votés		2'729'700.-
Nouveaux crédits demandés		399'000.-
Présent crédit	7'256'300.-	
Moins recettes	<u>- 1'441'100.-</u>	<u>5'815'200.-</u>
Déficit total présumé		<u>54'612'500.-</u>

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Le président : – J'appelle à la tribune M. Jean-Christophe Bourquin remplaçant la rapportrice M^{me} Diane Gilliard, excusée ce soir. Monsieur Bourquin, je vous prie de lire son rapport.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), remplaçant M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice : – Lors de ses diverses séances, du 29 janvier au 27 mai 2004, la Commission des finances a examiné 47 demandes de crédits supplémentaires, complémentaires et autorisations d'achats déposées par la Municipalité. Leur montant total s'élève à Fr. 8'786'400.–.

Sur la totalité, 27 demandes de crédit relevaient de la compétence déléguée à la Municipalité. La Commission a accepté tous les crédits, souvent à l'unanimité, voire à une très large majorité, parfois après discussion et demande d'explications complémentaires. Elle n'a refusé l'entrée en matière que pour un seul crédit (voir plus loin).

Nous donnons quelques explications complémentaires aux informations du préavis et un reflet succinct des débats de la Commission autour de certains crédits, ce qui devrait faciliter la décision du Conseil :

A. Crédits supplémentaires

Sécurité publique

2501.314 Office de la sécurité civile

Service de secours et d'incendie, entretien de biens immobiliers : Fr. 960'000.– pour la réfection de la Maison du feu de La Rama. La vétusté de cette construction est telle que le projet prévoit sa démolition et sa reconstruction intégrale, moins onéreuse que sa réparation.

Peu convaincue, la Commission a invoqué le caractère non urgent de cet investissement, ainsi que le fait que la voie du préavis devrait être choisie dans un tel cas et pour un tel montant.

Lors du débat, M. le syndic a rappelé que le crédit supplémentaire devrait être dépensé intégralement en 2004 et amorti à 100% la même année, tandis qu'avec la solution du préavis, l'amortissement se ferait sur plusieurs années, et que des intérêts internes seraient facturés.

Malgré ces explications, **la Commission a refusé l'entrée en matière par 3 oui, 8 non et 1 abstention. Elle a prié la Municipalité de procéder par la voie du préavis.**

2900 Service des pompes funèbres officielles

Une série de demandes, pour un montant global de Fr. 85'600.– concerne le déménagement du Service des pompes funèbres à l'avenue des Figuiers et donc l'aménagement des nouveaux bureaux. A cela s'ajoutent Fr. 48'000.– par compétence déléguée.

Une discussion contrastée s'est tenue sur l'opportunité pour les PFO de quitter le centre ville (cela ne va-t-il pas entraîner une perte de clientèle?). Un commissaire s'est étonné que deux crédits supplémentaires distincts soient présentés pour le même objet. M. le syndic a expliqué que certains travaux d'aménagement étaient urgents, d'où le choix de scinder les demandes. La Commission a cependant accepté le crédit supplémentaire par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Culture, Sports, Patrimoine

3800.365 Service des sports :

subventions à des institutions : Fr. 100'000.–,
subvention au Centre sport-études.

La Commission a longuement débattu sur ce crédit, notamment sur les engagements moraux pris par la Ville auprès de l'ancien Lausanne-Sports Football Club, reportés ou non sur le nouveau FC Lausanne-Sport. Elle a suspendu son vote jusqu'à réception des informations nécessaires : une convention a été signée avec le FC Lausanne-Sport, qui prévoit que Fr. 70'000.– de ce crédit seront versés directement au Centre sport-études ; Fr. 30'000.– seront versés au FC Lausanne-Sport, qui les restituera par la suite.

Satisfaite, la Commission a donc accepté ce crédit supplémentaire par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

Enfance, jeunesse et éducation

5601 Service de la jeunesse et des loisirs

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les Apems, et le caractère non évaluable et non prévisible d'avance de son importance empêchent d'inscrire un montant (calculé sur quelles bases?) au budget. Cela impose donc à la Municipalité de procéder par demande de crédit supplémentaire. La Commission a été convaincue par cette explication et ce crédit de Fr. 595'100.– a été accepté à l'unanimité.

5800.314 Services des écoles primaires et secondaires :
Fr. 900'000.– pour l'entretien de biens
immobiliers (collège de Grand-Vennes).

Contrairement aux apparences, la voie du préavis ne s'impose pas pour ce crédit et il n'y a pas de véritable analogie avec le crédit pour la Maison du feu. En effet, les infiltrations d'eau sur le mur de la piscine couverte du collège sont dues au paratonnerre. Il est impératif de profiter des

vacances scolaires pour effectuer les travaux. En outre, une négociation avec l'ECA est en cours pour une participation aux frais. La Commission a donc accepté ce crédit à l'unanimité.

B. Autorisations d'achats

Ce point du préavis n'appelle aucun commentaire particulier.

C. Crédits d'investissements

3600.503.2435 Service des sports: construction d'un centre de formation omnisports pour jeunes sportifs à la Pontaise: Fr. 58'000.--

Une commissaire s'est étonnée que ces travaux n'aient pas été prévus dans le préavis initial et s'inquiète du loyer qui sera payé. Après explications, il s'avère que l'appartement sera géré par le Centre de formation et qu'il n'y aura pas de retour financier.

Le crédit est accepté par 10 oui, 1 non et 0 abstention.

Le président: – Monsieur le Président de la Commission permanente des finances, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport de M^{me} Gilliard?

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), remplaçant M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion. Celles et ceux qui interviennent sont priés d'indiquer le numéro du crédit et la page sur laquelle il figure.

La discussion n'étant pas demandée, la Municipalité veut-elle intervenir? Non? Je demande donc au rapporteur de nous lire les conclusions de la Commission.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), remplaçant M^{me} Diane Gilliard (POP), rapportrice: – La Commission permanente des finances a examiné l'ensemble des crédits supplémentaires lors de sa séance du 16 juin 2004 et amendé les conclusions du préavis N° 2004/19 pour réduire de Fr. 960'000.--, soit à Fr. 6'296'300.--, le montant total de ces crédits. Elle vous invite à faire de même.

Le président: – Merci. Avant de passer au vote des conclusions, je vous fais voter sur le crédit pour lequel la Commission a refusé d'entrer en matière. Il s'agit du crédit 2501.314 *Office de la sécurité civile*, Fr. 960'000.-- pour la réfection de la Maison du feu de La Rama.

Celles et ceux qui suivent la Commission? Celles et ceux qui acceptent ce crédit? Celles et ceux qui s'abstiennent? Je vous rappelle que la Commission a refusé l'entrée en matière sur ce crédit. C'est donc à une bonne majorité que

vous avez accepté de suivre la conclusion de la Commission.

Je passe maintenant au vote sur la conclusion du préavis N° 2004/19 du 27 mai 2004, comportant trois points. Je vous lis le début de la conclusion, puis les trois lettres: *d'accorder la première série de crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:*

A. Budget de fonctionnement (amendé) Dont en recettes
Total des crédits supplémentaires Fr. 6'296'300.-- Fr. 1'441'100.--

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une grande majorité que vous avez accepté la lettre A de la conclusion.

B. Autorisations d'achats Dont en recettes
Total des crédits supplémentaires Fr. 1'407'200.-- Fr. 25'700.--

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une grande majorité, vous avez accepté la lettre B de la conclusion.

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif
Total des crédits complémentaires Fr. 122'900.-- Fr. 0.--

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que vous avez accepté la lettre C de la conclusion.

Je constate que vous avez approuvé tous les points de ce préavis. Je vais vous faire voter sur l'ensemble des conclusions.

Celles et ceux qui acceptent l'ensemble des conclusions sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une grande majorité, avec quelques abstentions, vous avez accepté le préavis N° 2004/19 amendé. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2004/19 de la Municipalité, du 27 mai 2004;
- oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations

d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	Fr.	Fr.
Total des crédits supplémentaires	<u>6'296'300.-</u>	<u>1'441'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>1'407'200.-</u>	<u>25'700.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>122'900.-</u>	<u>0.-</u>

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2003

Préavis N° 2004/15

Lausanne, le 22 avril 2004

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre *b*), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2003.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
- 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2003**
 - 2.1 Compte de fonctionnement*
 - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 Bilan général*
- 3. Conclusion**

1. Introduction

Comme nombre d'autres collectivités publiques suisses, Lausanne enregistre une contre-performance marquée dans ses recettes fiscales. Ainsi donc, après des comptes 2002 déjà peu satisfaisants, le bouclage des comptes 2003 fait apparaître une nouvelle et importante aggravation.

En effet, l'excédent des charges du compte de fonctionnement, qui atteignait 32,2 millions lors du vote initial du budget, a été augmenté ensuite à 45,0 millions par les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice. Il s'est encore aggravé de quelque 69 millions de francs pour atteindre 113,8 millions, en raison essentiellement de recettes fiscales à la fois surévaluées et décevantes, qui enregistrent un manco de l'ordre de 85 millions de francs.

C'est en tout premier lieu le produit des impôts sur les personnes morales (-35,8 millions de francs par rapport au budget et -2,1 millions vis-à-vis des comptes 2002), ainsi que sur les personnes physiques (-35,2 millions de francs par rapport au budget et -6,4 millions vis-à-vis des comptes 2002) qui est à l'origine de cet important écart.

Quant au produit de l'impôt sur les successions et donations, il est également resté très en retrait du budget, soit de 12,7 millions de francs (-55%).

Particularités de l'exercice 2003

Les comptes 2003 sont en partie atypiques. En effet, non seulement ils comprennent une taxation fiscale spéciale pour 2001-2002 (brèche fiscale) qui globalement fait perdre 40 millions de francs au Canton et 3,7 millions de francs à la Commune de Lausanne, mais les impôts à la source sont perçus sur 9 mois, les impôts sur les droits de mutation, les successions et les gains immobiliers sur 10 mois. De plus, les intérêts moratoires sont restés à 1,9 million de francs en dessous des prévisions en raison du caractère particulier de l'exercice 2003 (introduction du système *postnumerando*) où aucun intérêt de retard n'a couru sur les décomptes des personnes physiques.

Par ailleurs, le Canton a facturé deux années du trafic d'agglomération, cela pour annuler le retard d'une année existant jusque-là entre le coût de ce trafic et sa facturation.

Globalement, les effets chiffrés des éléments évoqués ci-dessus sont les suivants :

	<i>(en millions de Fr.)</i>
• Brèche 2001-2002	- 3,7
• Impôts à la source (9 mois perçus)	- 4,2
• Droits de mutation (10 mois perçus)	- 1,1
• Impôts sur les successions (10 mois perçus)	- 2,1
• Gains immobiliers (10 mois perçus)	- 0,4
• Intérêts moratoires	- 1,9
• Transports d'agglomération (double facturation)	- 3,0
Total	<u>- 16,4</u>

Le déficit, purgé des spécialités 2003, est donc ramené à un peu moins de 100 millions, ce qui reste très préoccupant.

Une grosse inconnue subsiste sur l'impôt perçu des personnes physiques, dont le résultat est manifestement perturbé par l'introduction du système *postnumerando*. Il est toutefois impossible de dire aujourd'hui le montant de ce qui manque.

* * *

S'agissant du compte des investissements, les dépenses nettes se sont élevées à 123,5 millions de francs, montant correspondant pratiquement à celui du budget (123,4 millions).

Quant à l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il se révèle pour la première fois négatif, pour 37,9 millions de francs, alors que l'exercice précédent dégagait encore un modeste autofinancement de 8,7 millions de francs. En d'autres termes, la Ville a dû emprunter des fonds importants pour couvrir ses dépenses du ménage courant.

Compte tenu des dépenses nettes d'investissements, c'est une insuffisance d'autofinancement très importante de 161,3 millions de francs qui apparaît, soit une aggravation de plus de 70 millions de francs par rapport au budget.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2003 :

COMPTES 2002	BUDGET 2003		COMPTES 2003	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
	(y c. crédits suppl.)			
		<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>	CHARGES	REVENUS
1 350 040 488.10	1 510 880 200	Total des charges	1 486 310 226.95	-24 569 973.05
1 280 061 150.36	1 465 895 500	Total des revenus		1 372 520 218.56
69 979 337.74	44 984 700	Excédent de charges		113 790 008.39
		<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>	DEPENSES	RECETTES
107 529 002.80	139 598 000	Total des dépenses	142 755 004.78	3 157 004.78
10 160 282.93	16 239 000	Total des recettes		19 288 776.26
97 368 719.87	123 359 000	Investissements nets		123 466 228.52
		<u>FINANCEMENT</u>		
-97 368 719.87	-123 359 000	Investissements nets	123 466 228.52	107 228.52
90 561 850.06	98 359 000	* Amortissements		100 087 147.25
-11 872 498.14	-20 556 200	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve	24 160 496.47	3 604 296.47
-69 979 337.74	-44 984 700	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	113 790 008.39	68 805 308.39
-88 658 705.69	-90 540 900	Insuffisance d'autofinancement		161 329 586.13
8 710 014.18	32 818 100	* Autofinancement		-37 863 357.61

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2003

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges
Budget initial	1 493 598 500.00	1 461 392 500.00	32 206 000.00
Crédits supplémentaires	17 281 700.00	4 503 000.00	12 778 700.00
Budget final	1 510 880 200.00	1 465 895 500.00	44 984 700.00
Comptes 2003	1 486 310 226.95	1 372 520 218.56	113 790 008.39
Ecarts	-24 569 973.05	-93 375 281.44	68 805 308.39
	-1.63%	-6.37%	152.95%

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2003 s'établit comme il suit:

	Comptes 2003	Budget 2003 + crédits sup- plémentaires	Ecarts (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1 486 310 226.95	1 510 880 200	-24 569 973.05	-1.63
30 Charges de personnel	436 708 623.80	434 899 500	1 809 123.80	0.42
31 Biens, services et marchandises	386 907 210.16	405 748 900	-18 841 689.84	-4.64
32 Intérêts passifs	80 639 544.74	84 320 000	-3 680 455.26	-4.36
33 Amortissements	108 632 828.13	104 791 400	3 841 428.13	3.67
35 Dédommagements à des collectivités publiques	174 350 399.10	178 761 800	-4 411 400.90	-2.47
36 Subventions accordées	74 288 541.45	76 246 100	-1 957 558.55	-2.57
38 Attributions aux réserves	5 457 900.00	4 153 900	1 304 000.00	31.39
39 Imputations internes	219 325 179.57	221 958 600	-2 633 420.43	-1.19
4 REVENUS	1 372 520 218.56	1 465 895 500	-93 375 281.44	-6.37
40 Impôts	422 798 785.80	508 450 000	-85 651 214.20	-16.85
41 Patentes, concessions	1 718 900.55	2 043 000	-324 099.45	-15.86
42 Revenus des biens	76 991 181.95	56 617 800	20 373 381.95	35.98
43 Taxes, ventes et prestations facturées	585 719 586.08	587 403 800	-1 684 213.92	-0.29
44 Part à des recettes sans affectation	3 566 171.65	4 655 000	-1 088 828.35	-23.39
45 Dédommagements de collectivités publiques	59 065 419.99	58 268 200	797 219.99	1.37
46 Subventions acquises	2 752 221.50	1 789 000	963 221.50	53.84
48 Prélèvements sur les réserves	582 771.47	24 710 100	-24 127 328.53	-97.64
49 Imputations internes	219 325 179.57	221 958 600	-2 633 420.43	-1.19
RESULTAT				
Excédent de charges	113 790 008.39	44 984 700.00	68 805 308.39	152.95

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES

– 24,6 mios

30 Charges de personnel

+ 1,8 mio

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	436 708 623.80	434 899 500	1 809 123.80	0.4
Administration générale et finances	38 509 688.15	40 797 700	-2 288 011.85	-5.6
Sécurité publique	103 636 789.30	103 493 200	143 589.30	0.1
Culture, sports, patrimoine	29 623 206.16	30 166 300	-543 093.84	-1.8
Travaux	80 273 993.03	83 583 300	-3 309 306.97	-4.0
Enfance, jeunesse et éducation	62 141 312.76	63 437 300	-1 295 987.24	-2.0
Sécurité sociale et environnement	69 234 763.84	68 746 000	488 763.84	0.7
Services industriels	53 288 870.56	54 675 700	-1 386 829.44	-2.5
Economies salariales	0.00	-10 000 000	10 000 000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales anticipées au stade du budget, d'un montant de 10 millions, n'ont pas été entièrement réalisées. Il faut toutefois préciser que le dépassement enregistré résulte, d'une part, d'heures supplémentaires liées à la réunion du G8, comptabilisées par la Sécurité publique pour un montant de l'ordre de 2 millions de francs, mais compensées en recettes par une participation de l'Etat (voir chapitre 45), et, d'autre part, de charges salariales supplémentaires pour 1,2 million de francs au Service social et du travail, excédent partiellement compensé par une participation supplémentaire du seco aux frais de l'Office régional de placement, de 0,8 million environ.

31 Biens, services et marchandises

– 18,8 mios

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	12 822 434.37	14 916 800	-2 094 365.63	-14.0
Achat d'eau, d'énergie (sans les SI) et de combustibles	25 793 913.12	25 853 300	-59 386.88	-0.2
Marchandises	15 199 470.19	15 642 500	-443 029.81	-2.8
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	28 141 109.40	29 293 400	-1 152 290.60	-3.9
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	14 552 630.35	15 127 800	-575 169.65	-3.8
Honoraires et prestations de services	54 486 817.41	57 164 800	-2 677 982.59	-4.7
Autres dépenses en biens, services et marchandises	24 731 838.36	25 251 500	-519 661.64	-2.1
Sous-total	175 728 213.20	183 250 100	-7 521 886.80	-4.1
Achats d'énergie des SI	211 178 996.96	222 498 800	-11 319 803.04	-5.1
Total	386 907 210.16	405 748 900	-18 841 689.84	-4.6

C'est dans ce chapitre, où les charges sont proportionnellement les moins liées, que se réalisent habituellement les plus importantes économies. En 2003, l'écart le plus important provient des achats d'énergie des SI, lesquels sont restés à 11,3 millions de francs en deçà des prévisions. Cet écart se décompose comme il suit :

(en mios de Fr.)

- Achats du Service du gaz (quantité moindre) – 2,8
- Achats d'électricité (prix plus favorables) – 8,4

Abstraction faite des achats d'énergie évoqués ci-dessus, l'on peut constater par ailleurs des économies de l'ordre de 7,5 millions de francs, dont :

(en mios de Fr.)

- Achats de fournitures, de compteurs et d'installations aux SI 1,2
- Achats d'énergie à la STEP 0,3
- Entretien des bâtiments 0,7
- Honoraires, études, expertises 0,6
- Affranchissements, téléphone, radio 0,7
- Autres prestations de tiers 1,4

32 Intérêts passifs – 3,7 mios

Les emprunts à long terme effectués au cours de l'exercice 2003, d'un volume total de 380 millions de francs, ont bénéficié des conditions toujours favorables du marché des capitaux, lesquelles se sont révélées sensiblement inférieures à celles prévues au budget. En outre, la dette flottante a pu être financée à des taux encore plus bas, d'où également des économies.

33 Amortissements + 3,8 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2003	2003	fr.	%
	fr.	fr.		
	108 632 828.13	104 791 400	3 841 428.13	3.7
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	6 201 754.56	5 000 000	1 201 754.56	24.0
Autres pertes, défalcatons et moins-values	2 343 926.32	1 432 400	911 526.32	63.6
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	60 822 154.63	59 700 100	1 122 054.63	1.9
Amortissements du patrimoine administratif des SI	39 264 992.62	38 658 900	606 092.62	1.6

Les pertes liées aux recettes d'impôts demeurent à un niveau relativement élevé, avec un dépassement de 1,2 million de francs par rapport au budget.

S'agissant des «autres pertes», il convient de relever le dépassement de 63,6%, notamment au Groupe sanitaire (+ 0,37 million) et à la Gestion du stationnement (+ 0,287 million – défalcation des macarons impayés).

Quant au dépassement enregistré à la Bourse communale, il provient de l'amortissement non prévu du compte d'attente portant sur les frais d'études relatifs à la 3^e étape de rénovation et d'agrandissement du stade de la Pontaise, projet dont la demande de crédit a été refusée par le Conseil communal.

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

– 4,4 mios

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	174 350 399.10	178 761 800	-4 411 400.90	-2.5
Compte de régulation EtaCom	79 570 771.30	83 450 000	-3 879 228.70	-4.6
Participation à des entreprises de transports	34 340 905.00	32 000 000	2 340 905.00	7.3
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	726 514.40	805 700	-79 185.60	-9.8
Participation au déficit de l'Etat de Vaud	6 100 770.00	5 600 000	500 770.00	8.9
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1 662 816.65	1 865 000	-202 183.35	-10.8
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5 156 585.70	5 220 500	-63 914.30	-1.2
Facture sociale	45 821 552.00	49 113 600	-3 292 048.00	-6.7
Participation aux mesures actives du travail	343 134.00	262 000	81 134.00	31.0
Autres dédommagements	627 350	445 000	182 350.05	41.0

La contribution nette versée au compte de régulation EtaCom, calculée initialement à raison d'environ 725 francs par habitant, a été ramenée à 687 francs, d'où une économie de l'ordre de 3,9 millions. La baisse de la participation par habitant découle principalement de la renonciation d'inclure dans EtaCom l'activité relative à l'entretien des ports, des rives de lacs et des cours d'eau.

On peut relever par ailleurs que la participation aux entreprises de transports publics urbains a bénéficié d'une ristourne de 1,7 million en correction de l'exercice 2002, ce qui a partiellement compensé le dépassement résultant du rattrapage effectué dans le paiement de notre participation au coût du trafic régional, qui a entraîné le versement dans le même exercice de notre part 2002 et 2003.

Quant au détail de la facture sociale, dont les chiffres sont établis par l'Etat tant au niveau du budget que des comptes, il s'établit comme il suit:

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart
	fr.	fr.	fr.
<u>Facture sociale</u>			
Total	45 821 552.00	49 113 600	-3 292 048.00
Enseignement spécialisé	3 832 217.00	3 670 000	162 217.00
PC AVS/AI et LAVAmal	20 617 032.00	20 805 000	-187 968.00
Prévoyance et aides sociales	13 041 450.00	14 280 000	-1 238 550.00
Protection de la jeunesse	4 143 560.00	4 529 000	-385 440.00
Hébergement médico-social	4 187 293.00	5 829 600	-1 642 307.00

Rappelons que c'est à partir de 2002 que la répartition de la facture sociale entre le Canton et les Communes a été modifiée, la part communale passant de 33% à 40%, cette participation étant augmentée à 45% en 2003, puis à 50% dès 2004.

36 *Subventions accordées*

– 2,0 mios

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	74 288 541.45	76 246 100	-1 957 558.55	-2.6
Administration générale et finances	3 145 279.63	3 501 700	-356 420.37	-10.2
Sécurité publique	94 350.00	93 300	1 050.00	1.1
Culture, sports, patrimoine	31 264 066.14	31 607 500	-343 433.86	-1.1
Enfance, jeunesse et éducation	19 190 758.18	19 342 500	-151 741.82	-0.8
Sécurité sociale et environnement	20 034 520.50	21 259 500	-1 224 979.50	-5.8
Services industriels	559 567.00	441 600	117 967.00	26.7

La subvention destinée à l'Université de Lausanne pour la chaire d'honneur de la Ville, budgétisée à 0,22 million de francs, n'a pas été utilisée. Par ailleurs, le Service des sports enregistre une économie de 0,33 million de francs alors qu'à l'Office du logement (participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières et aides individuelles), les subventions sont restées à 0,85 million de francs des prévisions.

Aux Services industriels, en revanche, la gratuité de l'abonnement au téléseuil pour les personnes à faible revenu exonérées de la taxe TV entraîne une nette progression de la subvention (+ 0,12 million), en relation avec l'augmentation du nombre des ayants-droits.

38 *Attributions aux réserves*

+ 1,3 mio

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	5 457 900.00	4 153 900	1 304 000.00	31.4
Fonds de péréquation des PFO	0.00	28 400	-28 400.00	-100.0
Fonds de régularisation des loyers	0.00	1 000	-1 000.00	-100.0
Fonds du Service des eaux	369 300.00	369 300	0.00	0.0
Fonds des SI	5 088 600.00	3 755 200	1 333 400.00	35.5

Aux PFO, la perte enregistrée en 2003 a entraîné un prélèvement sur le fonds de péréquation et non une attribution comme prévu.

Par ailleurs, aux Services industriels, une attribution non prévue au Fonds de péréquation du gaz, de même que des attributions supplémentaires au Service de l'électricité suite à un bénéfice supérieur aux prévisions, provoquent le dépassement de 1,3 million de francs apparaissant dans le tableau ci-dessus.

39
49 *Imputations internes*

– 2,6 mios

Aux Services industriels, un niveau moyen du patrimoine administratif à amortir moins important que prévu a provoqué un écart de quelque 3 millions de francs sur la facturation interne des intérêts.

REVENUS

– 93,4 mios

40 Impôts

– 85,7 mios

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2003	Budget 2003	Comptes 2002
	fr.	fr.	fr.
Total	422 798 785.80	508 450 000	439 299 264.10
Produit de l'impôt:			
– sur le revenu	262 956 323.15	294 400 000	266 301 601.45
– sur la fortune	34 535 127.90	36 300 000	35 066 823.70
– perçu des étrangers	4 666 274.95	6 500 000	7 008 125.40
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	618 180.95	800 000	781 231.15
– sur le bénéfice	53 390 813.15	91 000 000	59 382 877.10
– sur le capital	16 764 163.45	15 000 000	12 884 112.40
– foncier	25 473 079.80	25 500 000	25 245 782.95
– complémentaire sur les immeubles	3 002 262.65	3 000 000	3 345 568.15
Droits de mutation sur les transferts imm.	5 560 860.65	6 500 000	8 093 419.90
Produit de l'impôt:			
– sur les successions et les donations	10 343 038.20	23 000 000	15 579 705.80
– sur les divertissements	5 246 545.95	6 200 000	5 370 066.10
– sur les chiens	242 115.00	250 000	239 950.00

L'exercice 2003 correspond à l'année d'introduction de la *taxation annuelle postnumerando*. Autrement dit, la taxation d'une année donnée (2003) a désormais comme objet les revenus acquis cette même année (2003). L'impôt est réglé par acomptes (9 par an), lesquels font l'objet d'une estimation fondée sur le dernier impôt connu (2002); un décompte final intervient l'année suivante (2004), une fois connus les résultats de la taxation définitive (2003).

Le calcul des acomptes 2003 a été réalisé pour l'ensemble du canton sur la base de l'impôt payé en 2002 (revenus réalisés en 1999 et 2000), majoré de 8%.

Les *revenus ordinaires* réalisés en 2001 et 2002 n'ont fait l'objet d'aucune taxation (*brèche de calcul*); ce n'est que dans le courant de 2004 que la plupart des revenus 2003 devraient être effectivement taxés. Les acomptes 2004 seront dès lors encore calculés sur la base de l'impôt payé en 2003, majoré de 2%.

L'impôt sur le **revenu** des personnes physiques enregistre une diminution de 3,3 millions de francs (– 1,3%) par rapport aux comptes 2002 et de 31,4 millions de francs (– 10,7%) par rapport au budget établi pour l'exercice 2003. Les principaux éléments d'explication en sont les suivants :

Au moment de l'établissement du budget 2003, le dernier résultat des comptes connu était celui de 2001. Depuis lors, il est apparu que la prise en compte des *revenus et des charges extraordinaires* réalisés au cours de la brèche de calcul (2001 et 2002), a concerné plus de 9600 contribuables; cet ajustement des taxations est à l'origine d'un manque à gagner, pour Lausanne, de 3,7 millions de francs. Par ailleurs, seul l'équivalent de 80% du montant des acomptes originaux a été acquitté tel quel par les contribuables. Les derniers 20% restants ont donné lieu à des modifications d'acomptes à la hausse ou à la baisse, présentées par les contribuables qui le souhaitaient, et enregistrées par l'office d'impôt concerné. Ces modifications ont touché un peu plus de 6500 contribuables, auxquels s'ajoutent 3600 assujettis nouveaux (arrivée dans la commune, début d'activité, veuvage, etc.). Les montants finalement comptabilisés démontrent que les demandes de diminutions d'acomptes ont été largement plus importantes que les demandes d'augmentation. Cependant, le lien avec la taxation définitive et un éventuel solde à payer ne sera effectif qu'une fois la taxation 2003 connue. D'éventuels compléments 2003 seront comptabilisés au cours de l'exercice 2004, voire 2005.

Enfin, l'impôt à la source comptabilisé en 2003 (12,6 millions de francs) est inférieur d'un quart à celui de l'année précédente: l'impôt relatif aux salaires versés au cours du dernier trimestre 2003 n'a pas été comptabilisé sous l'exercice 2003. Cela correspond au fait que, pour la première fois en 2003, tous les boucllements comptables des offices d'impôts et des recettes de district ont eu lieu au 31 décembre, en lieu et place du 28 février de l'année suivante.

L'impôt sur le **bénéfice** des personnes morales est inférieur de 6 millions (- 10,1%) aux comptes de 2002, alors que l'impôt sur le capital enregistre une progression de 3,9 millions de francs (30,1%). L'impôt sur le bénéfice est en forte régression par rapport à la prévision établie, soit une diminution de 37,6 millions de francs (- 41,3%). La chute enregistrée, pour la deuxième année consécutive, est à la mesure de l'augmentation exceptionnelle enregistrée au cours de l'exercice 2001, année de référence lors de l'élaboration du budget 2003. Les résultats 2001, particulièrement élevés dans le secteur bancaire et celui des communications notamment, ont été en fort recul au cours de l'exercice 2002. Par ailleurs, des mesures d'organisation de la taxation avaient gonflé artificiellement les recettes de l'exercice 2001, par rapport à celles de 1999 et 2000, entraînant des reports de comptabilisation importants et non maîtrisés d'un exercice comptable à l'autre.

Tout comme celle de l'impôt sur les **successions**, la comptabilisation des **droits de mutation** sur les transferts immobiliers ne compte que dix mois au lieu de douze, tous les boucllements comptables des offices d'impôts et des recettes de district ayant lieu désormais au 31 décembre et non plus au 28 février de l'année suivante. Il demeure utile de rappeler que la grandeur des montants facturés dépend beaucoup plus de l'importance des successions que de leur nombre. Ainsi, en 2001, deux successions représentaient à elles seules la moitié de l'impôt facturé au cours de l'année entière.

42 Revenus des biens

+ 20,4 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2003	2003	fr.	%
	fr.	fr.		
	76 991 181.95	56 617 800	20 373 381.95	36.0
Intérêts	2 241 185.03	4 262 000	-2 020 814.97	-47.4
Revenu des immeubles du patrimoine financier	27 945 575.59	26 882 400	1 063 175.59	4.0
Revenu des biens du patrimoine administratif	24 634 327.28	24 917 900	-283 572.72	-1.1
Autres revenus	22 170 094.05	555 500	21 614 594.05	3891.0

Au Service des impôts, de la caisse et du contentieux, les intérêts moratoires sont restés à 1,9 million au-dessous des prévisions en raison du caractère particulier de l'exercice fiscal 2003, où aucun intérêt de retard n'a couru sur les acomptes 2003 des personnes physiques.

Le produit des vignes s'est révélé meilleur que prévu, pour 0,4 million de francs, alors que les loyers perçus par le Service immobilier pour les immeubles du patrimoine financier ont procuré des recettes supplémentaires par rapport au budget pour 0,66 million de francs, suite à l'augmentation du portefeuille des immeubles et à l'adaptation des redevances des droits de superficie.

L'amélioration de l'occupation des parkings relais n'a pas suffi à compenser les effets de la fermeture du parking du Rôtillon et de la baisse des ventes de macarons, d'où un manque à gagner de 0,8 million de francs par rapport au budget de la Gestion du stationnement.

Aux Services industriels, il convient enfin de signaler, d'une part, que les prélèvements sur la provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité, de 20,7 millions de francs, figurent dans le chapitre sous revue (sous la rubrique «Autres revenus»), alors qu'ils avaient été budgétisés sous le chapitre 48 et, d'autre part, que le Service du multimédia enregistre une recette exceptionnelle de 0,7 million de francs, correspondant au remboursement de la valeur des actions de Boisly TV SA, suite à une réduction du capital actions.

43 *Taxes, ventes et prestations facturées*

– 1,7 mio

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	92 430 301.43	84 173 400	8 256 901.43	9.8
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	59 761 734.98	59 865 500	-103 765.02	-0.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	13 334 997.17	12 470 400	864 597.17	6.9
Amendes	15 136 204.43	15 500 000	-363 795.57	-2.3
Autres contributions	15 416 223.50	17 501 500	-2 085 276.50	-11.9
Sous-total	196 079 461.51	189 510 800	6 568 661.51	3.5
Ventes d'énergie des SI	389 640 124.57	397 893 000	-8 252 875.43	-2.1
	585 719 586.08	587 403 800	-1 684 213.92	-0.3

A l'instar des achats (– 11,3 millions), les ventes d'énergie des SI sont restées globalement inférieures aux prévisions pour environ 8,3 millions de francs, à savoir:

(en mios de Fr.)

- Ventes de gaz (budget trop optimiste pour cause de canicule) – 11,4
- Ventes d'énergie-chaleur (en raison de conditions climatiques favorables) – 1,3
- Ventes d'électricité (en progression) 4,2
- Vente de la production d'électricité de l'usine de Lavey 0,4

Les principaux autres écarts enregistrés dans ce chapitre sont les suivants:

(en mios de Fr.)

- Prestations du Service immobilier 0,5
- Finances d'entrée dans les installations sportives 0,2
- Prestations du Service du cadastre 0,5
- Taxes liées au traitement des eaux usées 2,1
- Eauservice – taxes de raccordement et prestations diverses 2,3
- Accueil d'enfants 0,4
- Multimédia (téléseau, télécom, Internet) 1,0
- Autres prestations des SI 0,6
- Amendes – 0,4
- Facturation des SI aux crédits d'investissements (intérêts et prestations) – 3,8

44 *Part à des recettes sans affectation*

– 1,1 mio

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers est restée en deçà des prévisions pour 1,3 million de francs, en raison notamment du fait que les bouclements comptables des offices d'impôts et des recettes de district ont eu lieu au 31 décembre en lieu et place du 28 février de l'année suivante.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

+ 0,8 mio

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	59 065 419.99	58 268 200	797 219.99	1.4
Fonds de péréquation EtaCom	3 301 960.00	4 600 500	-1 298 540.00	-28.2
Participation des collectivités publiques aux charges du Service de secours et d'incendie (SSI)	9 307 917.25	9 532 000	-224 082.75	-2.4
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1 451 456.05	1 240 000	211 456.05	17.1
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	21 031 498.89	21 040 700	-9 201.11	0.0
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3 372 678.95	3 983 700	-611 021.05	-15.3
Participation cantonale aux charges du Centre social régional (CSR)	6 480 185.15	6 336 200	143 985.15	2.3
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	9 245 962.87	8 436 200	809 762.87	9.6
Autres dédommagements	4 873 760.83	3 098 900.00	1 774 860.83	57.3

Les versements du Fonds de péréquation EtaCom n'ont pas atteint le montant escompté, il en résulte un manco de 1,3 million de francs.

Relevons, en outre, que les charges nettes d'exploitation de la Step ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des autres collectivités publiques de 0,6 million de francs.

Ainsi que déjà relevé au chapitre des charges de personnel, l'accroissement des dépenses de l'ORP a entraîné une participation accrue de la part du seco pour 0,8 million de francs.

Quant au boni enregistré dans la rubrique «Autres dédommagements», il s'explique par l'enregistrement de revenus supplémentaires pour quelque 2,5 millions de francs au Corps de police suite au versement, par l'Etat de Vaud, d'une participation forfaitaire pour l'opération Strada 2003 et d'un acompte correspondant aux 60% des heures supplémentaires effectuées durant le sommet du G8. En outre, un transitoire a été comptabilisé pour la participation réclamée par la Commune pour le solde desdites heures supplémentaires.

46 *Subventions acquises*

+ 1,0 mio

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2 752 221.50	1 789 000	963 221.50	53.8
Subventions cantonales et fédérales pour les forêts	1 614 018.65	900 000	714 018.65	79.3
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	234 780.15	450 000	-215 219.85	-47.8
Subventions cantonales pour les activités sociales et sanitaires	497 083.60	264 200	232 883.60	88.1
Autres subventions	406 339.10	174 800	231 539.10	132.5

Dans le secteur des forêts, des subventions extraordinaires liées aux coups de vent et aux bostryches ont été perçues, d'où un supplément de 0,7 million de francs.

A eauservice, l'ECA a versé des subventions non prévues de 0,2 million de francs, montant compensant le manco constaté au Service de secours et d'incendie.

Enfin, dans le secteur des activités sociales et sanitaires, un supplément de revenus de 0,2 million de francs a été enregistré suite à la participation de l'Etat aux charges (50%) de la structure d'accueil pour sans abri dans les locaux de la Protection civile de la Vallée de la Jeunesse et à l'augmentation de la participation cantonale aux charges d'exploitation de la Marmotte.

48 *Prélèvements sur les réserves*

- 24,1 mios

	Comptes 2003	Budget 2003	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	582 771.47	24 710 100	-24 127 328.53	-97.6
Fonds de péréquation des PFO	57 954.19	0	57 954.19	
Fonds de régularisation des loyers	9 687.50	1 000	8 687.50	868.8
Fonds de péréquation de la STEP	380 824.28	3 882 100	-3 501 275.72	-90.2
Fonds des SI	134 305.50	20 827 000	-20 692 694.50	-99.4

Ainsi que relevé plus haut, les Pompes funèbres officielles ont enregistré pour la première fois depuis longtemps un déficit, lequel a dès lors nécessité un recours au Fonds de péréquation.

Par ailleurs, un produit des taxes liées à l'épuration des eaux sensiblement supérieur au montant budgétisé, combiné avec des économies de charges, ont permis une sollicitation notablement moindre du Fonds de péréquation.

Aux Services industriels, les prélèvements prévus dans ce chapitre pour 20,7 millions de francs ont été finalement effectués dans le chapitre 42, ainsi que relevé plus haut.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	122 943 950.69	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	6 045 346.96	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	125 218.16	
Prêts et participations permanentes	12 964 877.80	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	675 611.17	
Subventions et recettes pour investissements		19 164 834.31
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		123 941.95
Investissements nets		123 466 228.52
	142 755 004.78	142 755 004.78
FINANCEMENT		
Investissements nets	123 466 228.52	
Amortissement du patrimoine administratif		100 087 147.25
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	113 790 008.39	
Diminution des provisions, fonds de réserve et d'égalisation des résultats	24 160 496.47	
Insuffisance d'autofinancement		161 329 586.13
	261 416 733.38	261 416 733.38

Les dépenses nettes d'investissements 2003 se sont établies à 123,5 millions de francs, soit pratiquement le chiffre prévu au budget (123,4 millions).

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il se révèle pour la première fois négatif, pour 37,9 millions de francs, alors que l'exercice précédent dégagait encore un modeste autofinancement de 8,7 millions de francs. En d'autres termes, la Ville a dû emprunter des fonds importants pour couvrir ses dépenses du ménage courant.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2003 :

	Dépenses 2003	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de francs)</i>	
<u>Administration générale et Finances</u>		
Rénovation des infrastructures micro-informatiques et mise en œuvre d'un système de stockage des données	5,8	7,0
<u>Sécurité publique</u>		
Nouvelle centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police	2,9	5,5
<u>Culture, Sports, Patrimoine</u>		
Entretien courant et importants travaux de rénovations de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif	4,3	3,5
Acquisition de l'immeuble sis à la rue de l'Ale 43 et place Chauderon 4	14,1	0,0
Acquisition de l'immeuble de Figuiers 28 pour le déménagement du Service de la circulation	2,8	0,0

	Dépenses 2003	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de francs)</i>	
<u>Travaux</u>		
Entretien et amélioration des collecteurs d'eaux usées	2,8	2,6
Entretien et amélioration de diverses installations de la STEP	6,3	8,0
Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry	2,0	1,3
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	5,2	4,2
Assainissement du réseau d'eau, de stations de pompage et d'équipements de réservoirs	1,6	2,5
<u>Enfance, Jeunesse et Education</u>		
Extension et transformation du collège d'Entre-Bois	10,9	10,0
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	6,0	3,7
Création et transformation de locaux scolaires pour la rentrée 2003	3,0	3,5
<u>Sécurité sociale et Environnement</u>		
Remplacement des serres et réfections diverses à l'Etablissement horticole de la Bourdonnette	1,7	2,0
<u>Services industriels</u>		
Remplacements et extensions ordinaires	14,6	14,7
Construction d'une chaufferie à Malley	1,9	0,8
Restructuration partielle des réseaux à haute tension (50 kV et 125 kV)	4,3	4,0

2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **Fr. 190 736 394.57**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2003 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2003 mais non encore encaissés au 31 décembre 2003.

115 Débiteurs **Fr. 101 809 725.71**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2003.

123 Immeubles **Fr. 316 190 899.27**

L'augmentation de ce poste par rapport à 2002 (de 14,6 millions environ) résulte, d'une part, des travaux à plus-values effectués principalement sur les immeubles Ale 2 (0,5 million), Ferme de Béthusy (1 million), Haldimand 3/Arlaud 2 (2,2 millions), Grand-Pré 3-5 (9,4 millions) et Usine-à-gaz 10 (0,3 million) et, d'autre part, par des acquisitions pour 1,7 million de francs, essentiellement les immeubles Tunnel 12 et 14 acquis de l'Etat de Vaud. Ce poste a par ailleurs été diminué pour 0,5 million environ, suite essentiellement à un transfert au patrimoine administratif et à diverses ventes de peu d'importance.

13 Actifs transitoires **Fr. 28 248 384.88**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, de même que certaines prestations à facturer.

Patrimoine administratif **Fr. 961 340 366.97**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs):

Solde au 1 ^{er} janvier 2003	929 646
Investissements bruts	142 755
	1 072 401
dont à déduire:	
– Recettes d'investissements	19 289
– Amortissements	100 087
	119 376
	953 025
Prélèvement sur les provisions pour insuffisances d'amortissement et pour risques de pertes sur titres	8 315
Solde au 31 décembre 2003	961 340

Ce montant est notamment composé des éléments suivants:

- **14 Investissements du patrimoine administratif** **Fr. 874 879 396.76**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des Communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

Voici, à titre indicatif, les éléments constitutifs des investissements des SI, qui constituent la partie prépondérante de ce chapitre (en millions de francs):

Installations des Services généraux (immeubles administratifs, MAGESI)	41,0
Installations du Service du gaz	102,2
Installations du Service du chauffage à distance	6,1
Installations du Service de l'électricité	424,0
Antenne urbaine, télécom, Internet	p.m.

- **15 Prêts et participations permanentes** **Fr. 73 283 908.41**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, des Services industriels (voir détail dans l'annexe au bilan).

La hausse constatée dans ce chapitre provient principalement de l'acquisition d'actions CVE (4,8 millions de francs) par les SI.

- **16 Subventions d'investissements** **Fr. 1 153 139.20**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

- **17 Autres dépenses à amortir** **Fr. 12 023 922.60**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 «Investissements» ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

• **18 Avance à financement de la gestion du stationnement** **Fr. 22 448 194.57**

Cette rubrique mémorise les résultats d'exploitation du centre de charges 2601 «Gestion du stationnement», avec contrepartie au passif sous chiffre 283. L'augmentation de ce poste (2,3 millions de francs) correspond donc à l'excédent de charges enregistré en 2003.

19 Découvert **Fr. 904 368 136.68**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs):

Etat au 1 ^{er} janvier 2003	790 578
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2003	<u>113 790</u>
Etat au 31 décembre 2003	<u>904 368</u>

PASSIF

21 Dettes à court terme **Fr. 142 700 000.00**

Le niveau de la dette flottante s'est fortement accru, suite notamment au remboursement en fin d'année d'un emprunt public de 90 millions de francs. Le volume de la trésorerie à court terme a été ramené à une cote plus basse à fin mars 2004, suite à une consolidation de 150 millions de francs par le biais d'une émission publique.

22 Dettes à moyen et à long terme **Fr. 2 056 000 000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2003, les opérations suivantes ont été réalisées:

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt public	150 000 000	2.500	2003 - 2012
Emprunt privé	80 000 000	2.720	2003 - 2013
Emprunt public	<u>150 000 000</u>	3.000	2003 - 2012
Total	<u>380 000 000</u>		
Remboursements			
Emprunt public (dénonc. anticipée)	150 000 000	5.500	1993 - 2005
Caisse de pensions	10 000 000	5.125	1995 - 2003
Emprunt public	80 000 000	6.500	1992 - 2003
Emprunt public (à option)	<u>90 000 000</u>	2.500	1993 - 2003
Total	<u>330 000 000</u>		
Augmentation des emprunts consolidés	50 000 000		

232 Fondations **Fr. 3 013 637.68**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **Fr. 22 836 535.29**

Les disponibilités de cinq fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt. Le détail de ces fondations et fonds spéciaux figure dans l'annexe au bilan ci-après.

24 Provisions **Fr. 82 911 463.15**

La forte diminution enregistrée sous cette rubrique résulte des prélèvements effectués par le SEL sur la provision pour égalisation des résultats du Service de l'électricité à 20,7 millions de francs (voir compte de fonctionnement, chapitre 42).

25 Passifs transitoires

Fr. 62 732 718.34

Pour l'essentiel, cette rubrique est constituée des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2003.

28 Fonds de renouvellement et réserves

Fr. 51 261 738.30

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après.

5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/15 de la Municipalité, du 22 avril 2004;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver les comptes de 2003 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2004/15, du 22 avril 2004.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Annexe

BILAN GENERAL

	2003	2002
ACTIF	2 546 620 351.51	2 395 932 940.74
Patrimoine financier	656 120 313.16	653 260 207.18
10 Disponibilités	18 525 912.13	11 061 313.29
100 Caisse	469 830.45	463 815.55
101 Chèques postaux	9 670 419.32	10 369 193.66
102 Banques	8 385 662.36	228 304.08
11 Avoirs	292 546 120.28	317 149 026.48
112 Impôts à encaisser	190 736 394.57	217 334 532.09
115 Débiteurs	101 809 725.71	99 814 494.39
12 Placements	316 799 895.87	302 244 067.35
120 Titres	604 209.50	604 209.50
122 Prêts	4 787.10	4 782.20
123 Immeubles	316 190 899.27	301 635 075.65
13 Actifs transitoires	28 248 384.88	22 805 800.06
Patrimoine administratif	961 340 366.97	929 646 410.70
14 Investissements	874 879 396.76	844 319 036.64
140 Terrains	6 921 439.10	6 494 001.65
141 Ouvrages de génie civil	758 595 123.11	767 827 980.09
143 Bâtiments	237 341 143.31	208 688 811.30
145 Forêts	13 005 499.00	13 005 499.00
146 Véhicules, machines et matériel	19 454 365.87	22 207 920.29
147 Marchandises et approvisionnements	10 107 449.18	9 982 231.02
149 Autres biens	37 844 279.07	30 315 495.17
Provision pour insuffisance d'amortissement	-208 389 901.88	-214 202 901.88
15 Prêts et participations permanentes	73 283 908.41	69 422 413.26
Prêts et participations permanentes	82 782 033.41	81 422 413.26
Provision pour risques de pertes sur titres	-9 498 125.00	-12 000 000.00
16 Subventions d'investissements	1 153 139.20	2 359 926.47
17 Autres dépenses à amortir	12 023 922.60	13 545 034.33
18 AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	24 791 534.70	22 448 194.57
19 DECOUVERT	904 368 136.68	790 578 128.29

	2003	2002
PASSIF	2 546 620 351.51	2 395 932 940.74
Engagements	2 470 567 078.51	2 327 098 136.40
20 Engagements courants	100 372 724.05	93 491 569.71
200 Créanciers	89 896 188.47	79 916 673.60
206 Comptes courants créanciers	5 156 128.49	3 741 873.75
209 Autres engagements courants	5 320 407.09	9 833 022.36
21 Dettes à court terme	142 700 000.00	39 500 000.00
210 Banques	142 700 000.00	39 500 000.00
22 Dettes à moyen et à long termes	2 056 000 000.00	2 006 000 000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1 151 000 000.00	1 081 000 000.00
223 Emprunts par obligations	905 000 000.00	925 000 000.00
23 Engagements envers des entités particulières	25 850 172.97	24 419 860.88
232 Fondations	3 013 637.68	2 918 662.11
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	22 836 535.29	21 501 198.77
24 Provisions	82 911 463.15	103 157 370.86
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs	36 000 000.00	36 000 000.00
241 Provision pour risques non assurés	1 332 213.15	857 370.86
243 Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	45 579 250.00	66 300 000.00
25 Passifs transitoires	62 732 718.34	60 529 334.95
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	51 261 738.30	46 386 609.77
283 CONTREPARTIE AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	24 791 534.70	22 448 194.57

ANNEXE AU BILAN

	31.12.2003	31.12.2002
--	------------	------------

112 IMPOTS A ENCAISSER	190 736 394.57	217 334 532.09
-------------------------------	-----------------------	-----------------------

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 21.4 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 36 millions de francs figurant au passif du bilan

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2003	31.12.2002
--	-------------	-------------	------------	------------

120 TITRES			604 209.50	604 209.50
-------------------	--	--	-------------------	-------------------

Actions

			604 209.50	604 209.50
Banque Cantonale Vaudoise	62.50	861	68 880.00	68 880.00
La Vidynette A SA	50.00	2 735	510 079.50	510 079.50
Le Geai SA	50.00	425	21 250.00	21 250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4 000.00	4 000.00

	31.12.2003	31.12.2002
--	------------	------------

122 PRETS	4 787.10	4 782.20
------------------	-----------------	-----------------

BCV – cash management	4 787.10	4 782.20
-----------------------	----------	----------

	31.12.2003	31.12.2002
--	------------	------------

123 IMMEUBLES	316 190 899.27	301 635 075.65
----------------------	-----------------------	-----------------------

Bâtiments locatifs *	179 306 269.70	172 978 538.75
Travaux en cours	13 997 098.92	5 499 383.95
Domaines agricoles	3 722 100.00	3 722 100.00
Vignobles	5 549 000.00	5 549 000.00
Terrains	79 649 242.65	79 888 864.95
Droits de superficie	33 967 188.00	33 997 188.00

* Valeur ECA à l'indice 110 à fin 2003 : fr. 519 926 984.-

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2003	31.12.2002
		31.12.2003		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			82 782 033.41	81 422 413.26
Bourse communale				
Parts sociales			1 087 309.00	1 087 310.00
Association forestières vaudoise et du Bas-Valais	250.00	60	0.00	0.00
Boipac, société coopérative	25.00	4 000	0.00	0.00
Bureau vaudois d'adresses, Lausanne	100.00	0	0.00	1.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Fédération vaudoise des sociétés d'agriculture et de viticulture (FVAV)	100.00	31	1.00	1.00
Fondation du Musée de la vigne et du vin	100.00	10	1.00	1.00
Fondation Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
Fondation pour la location – propriété Locasa Vaud	20 000.00	1	0.00	0.00
La Maison ouvrière, Lausanne	100.00	223	22 300.00	22 300.00
Logacop	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10 000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	0.00	0.00
Office vaudois de cautionnement hypothécaire	10.00	60	1.00	1.00
Piscine du Berceau, Château d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative Cité-Derrière	500.00	50	0.00	0.00
Société coopérative COLOSA	100.00	10 500	1 050 000.00	1 050 000.00
Société coopérative d'habitation, Lausanne	300.00	50	15 000.00	15 000.00
Société coopérative d'habitation La Concorde	500.00	30	0.00	0.00
Société de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Sodefor II	5 000.00	15	0.00	0.00
Actions			3 093 600.70	3 848 502.70
Centre intercommunal de glace de Malley	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley, actions privilégiées	100.00	3 000	0.00	0.00
CGN ordinaires	100.00	10	1.00	1.00
CGN privilégiées A	100.00	10 322	1.00	1.00
CN Serpentine SA	1 000.00	10	0.00	0.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec SA	1 000.00	500	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2003	31.12.2002
		31.12.2003		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
Gedrel SA	30.00	2 331	2 797 200.00	3 496 500.00
Glacier 3000 - Région Les Diablerets- Gstaad SA	10.00	1 000	20 486.70	40 886.70
Globaz SA	100.00	196	48 800.00	84 000.00
Heliswiss, hélicoptère suisse SA	500.00	60	1.00	1.00
ISDS Oulens SA	1 000.00	20	0.00	0.00
Jeunotel	1 000.00	150	0.00	0.00
LO Holding Lausanne-Ouchy SA	100.00	200	20 000.00	20 000.00
Logis familial SA	250.00	16	0.00	0.00
Maison du sport international SA	1 000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG, Brigue	75.00	60	1.00	1.00
Métro Lausanne-Ouchy SA, capital - actions	1 000.00	50	0.00	0.00
Port franc et entrepôts de Lausanne - Chavornay SA (PESA)	1 000.00	10	1.00	1.00
Remontées mécaniques de Château-d'Oex	10.00	3 000	0.00	2.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1 000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1 000.00	37	0.00	0.00
Société de construction Lausanne	500.00	100	50 000.00	50 000.00
Société des TL – nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Société des TL – ordinaires	250.00	2 548	1.00	1.00
Société des TL – privilégiées	250.00	1 095	0.00	0.00
Société du Tunnel du Grand-Saint- Bernard	500.00	3 300	1.00	1.00
Société foncière Bâtir A SA – actions ordinaires	250.00	508	127 000.00	127 000.00
Société foncière Bâtir A SA – actions privilégiées	100.00	301	30 100.00	30 100.00
Sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro	50.00	12	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	100.00	200	0.00	0.00
Transhelvetica SA	1 000.00	150	1.00	1.00
Transports publics du Chablais SA, Aigle	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
TSOL, société du tramway du sud-ouest Lausannois SA	1 000.00	13 380	0.00	0.00
Prêts hypothécaires			31 654.00	31 654.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610 000.00		1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2003	31.12.2002
		31.12.2003		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Prêts hypothécaires (suite)				
Caisse-association bétail bovin des Râpes, II ^{ème} rang (sans intérêts)	5 500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500 000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100 000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800 000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150 000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1 056 000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement)	50 000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts)	112 896.00		31 644.00	31 644.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100 000.00		1.00	1.00
Société coopérative Les Ateliers pour handicapés	280 000.00		1.00	1.00
Capital de fondations			24 310 003.00	25 930 003.00
Comptoir Suisse – Fonds droit privé	33 000 000.00		24 000 000.00	25 500 000.00
Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne	50 000.00		0.00	0.00
Fondation du Théâtre municipal	50 000.00		1.00	1.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL)	20 000.00		1.00	1.00
Fondation pour l'art dramatique (CDL)	50 000.00		1.00	1.00
Fondation du Centre mondial du cyclisme	500 000.00		300 000.00	400 000.00
Fondation du Centre de formation omnisports	50 000.00		10 000.00	30 000.00
Fondation du Centre œcuménique de Bois-Gentil	25 000.00		0.00	0.00
Prêts			18 813 178.71	18 979 605.56
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias (sans intérêts)			0.00	0.00
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias			504 000.00	504 000.00
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1 676 000.00	1 676 000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			50 000.00	55 000.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2003	31.12.2002
		31.12.2003		
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts (suite)</i>				
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			2 093 188.75	2 102 239.25
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5 810 874.16	6 013 544.56
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			308 120.85	312 670.30
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Florency			644 850.20	647 992.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1 714 708.00	1 656 722.70
Fondation Pro Habitat – av. du Grey			0.00	0.00
Fondation Pro Habitat – rue de la Borde			0.00	0.00
Jeunotel SA			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon (sans intérêts)			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440 000.00	440 000.00
LOGACOP – rte du Châtelard 30-32			400 000.00	400 000.00
Métro Lausanne-Ouchy SA			5 171 435.75	5 171 435.75
Services industriels				
<i>Participations permanentes</i>			35 446 288.00	31 545 338.00
Association suisse de l'industrie gazière, Zurich (parts libérées à 60 %)	3 000.00	14	0.00	0.00
Association des industries vaudoises	100.00	1		0.00
Batsol SA	1 000.00	39	0.00	0.00
Boisy TV SA	1 000.00	501	0.00	450 200.00
Compagnie vaudoise d'électricité SA, Morges	25.00	10 693	4 831 150.00	50 000.00
DigiTV SA	1 000.00	100	0.00	0.00
EOS Holding	100.00	338 950	25 990 938.00	26 270 938.00
Forces motrices de l'Aboyeu	1 000.00	100	100 000.00	100 000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA	10 000.00	450	0.00	0.00
Gaznat	1 000.00	4 674	4 245 000.00	4 245 000.00
Swissmetro (part sur le dépôt collectif géré par l'OFEL)	1 000.00	25	0.00	0.00
Urbatel – Capital risque télé-réseau (solde à amortir)			279 200.00	429 200.00

	31.12.2003	31.12.2002
21 DETTES A COURT TERME	142 700 000.00	39 500 000.00
Banques	20 000 000.00	1 000 000.00
Caisse de pensions du personnel communal	10 700 000.00	28 500 000.00
Autres	112 000 000.00	10 000 000.00
	31.12.2003	31.12.2002
22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES	2 056 000 000.00	2 006 000 000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1 151 000 000.00	1 081 000 000.00
<i>Emprunts auprès de la SUVA</i>	<i>55 000 000.00</i>	<i>55 000 000.00</i>
4.5000 % 1996-2006	10 000 000.00	10 000 000.00
4.3750 % 1996-2006	10 000 000.00	10 000 000.00
3.5000 % 1997-2004	10 000 000.00	10 000 000.00
4.0000 % 1997-2007	5 000 000.00	5 000 000.00
3.3750 % 1998-2006	10 000 000.00	10 000 000.00
3.2500 % 1999-2009	10 000 000.00	10 000 000.00
<i>Emprunts auprès de l'AVS</i>	<i>36 000 000.00</i>	<i>36 000 000.00</i>
5.5000 % 1994-2004	6 000 000.00	6 000 000.00
5.0000 % 1995-2005	10 000 000.00	10 000 000.00
4.7500 % 1996-2006	10 000 000.00	10 000 000.00
4.6250 % 1996-2005	10 000 000.00	10 000 000.00
<i>Emprunts auprès de la Caisse de pensions du personnel communal</i>	<i>10 000 000.00</i>	<i>20 000 000.00</i>
5.1250 % 1995-2003	0.00	10 000 000.00
4.6250 % 1996-2006	10 000 000.00	10 000 000.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>	<i>155 000 000.00</i>	<i>155 000 000.00</i>
4.0000 % 1997-2009	20 000 000.00	20 000 000.00
3.5000 % 1997-2004	10 000 000.00	10 000 000.00
4.0000 % 1997-2007	10 000 000.00	10 000 000.00
4.0000 % 1997-2006	5 000 000.00	5 000 000.00
4.0000 % 1997-2006	10 000 000.00	10 000 000.00
3.8000 % 1997-2004	10 000 000.00	10 000 000.00
3.0000 % 1998-2005	10 000 000.00	10 000 000.00
3.3050 % 1998-2004	10 000 000.00	10 000 000.00
3.0000 % 1999-2006	10 000 000.00	10 000 000.00
3.8600 % 2000-2006	5 000 000.00	5 000 000.00
4.2500 % 2000-2010	10 000 000.00	10 000 000.00
4.6250 % 2000-2008	20 000 000.00	20 000 000.00
4.6250 % 2000-2008	10 000 000.00	10 000 000.00
3.4800 % 2002-2011	15 000 000.00	15 000 000.00
<i>Emprunts auprès de banques</i>	<i>895 000 000.00</i>	<i>815 000 000.00</i>
3.5000 % 1997-2004	20 000 000.00	20 000 000.00
3.9500 % 1997-2006	50 000 000.00	50 000 000.00

4)

31.12.2003

31.12.2002

22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES (SUITE)**221 Emprunts à moyen et à long termes (suite)***Emprunts auprès de banques (suite)*

3.4900 %	1997-2004		10 000 000.00	10 000 000.00
3.5900 %	1998-2006		20 000 000.00	20 000 000.00
2.9350 %	1999-2006		30 000 000.00	30 000 000.00
3.0500 %	1999-2007		20 000 000.00	20 000 000.00
1.8600 %	1998-2008	1)	75 000 000.00	75 000 000.00
3.3500 %	1999-2009		10 000 000.00	10 000 000.00
3.7300 %	1999-2004	2)	50 000 000.00	50 000 000.00
3.4100 %	1999-2008		40 000 000.00	40 000 000.00
3.4350 %	1999-2008		40 000 000.00	40 000 000.00
3.1150 %	1999-2007		20 000 000.00	20 000 000.00
3.1000 %	1999-2007		20 000 000.00	20 000 000.00
3.1500 %	1999-2007		10 000 000.00	10 000 000.00
3.1400 %	1999-2007		20 000 000.00	20 000 000.00
3.9900 %	1999-2007		20 000 000.00	20 000 000.00
3.9325 %	1999-2004	3) et 4)	40 000 000.00	40 000 000.00
4.2225 %	1999-2007	3) et 4)	40 000 000.00	40 000 000.00
4.3500 %	2000-2008		80 000 000.00	80 000 000.00
4.6050 %	2000-2008	3)	100 000 000.00	100 000 000.00
4.5075 %	2000-2010	3) et 4)	100 000 000.00	100 000 000.00
2.7200 %	2003-2013	4)	80 000 000.00	0.00

1) *Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux et des ventes de "call" sur trois anciens emprunts*2) *Emprunt à taux flottant combiné avec un "cap", avec ultérieurement un swap de taux et une annulation du "cap"*3) *Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux*4) *Placement privé***223 Emprunts par obligations****905 000 000.00** **925 000 000.00**

6.5000 %	1992-2003	Emprunt public	0.00	80 000 000.00
5.5000 %	1993-2005	Emprunt public	0.00	150 000 000.00
2.5000 %	1993-2003	Emprunt public à option	0.00	90 000 000.00
5.5000 %	1995-2005	Emprunt public	125 000 000.00	125 000 000.00
4.2500 %	1996-2006	Emprunt privé	20 000 000.00	20 000 000.00
4.0000 %	2001-2010	Emprunt public	100 000 000.00	100 000 000.00
3.6250 %	2002-2013	Emprunt public	125 000 000.00	125 000 000.00
3.6250 %	2002-2009	Emprunt public	125 000 000.00	125 000 000.00
3.3750 %	2002-2011	Emprunt public	110 000 000.00	110 000 000.00
2.5000 %	2003-2012	Emprunt public	150 000 000.00	0.00
3.0000 %	2003-2012	Emprunt public	150 000 000.00	0.00

	31.12.2003	31.12.2002
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES	25 850 172.97	24 419 860.88
223 Fondations	3 013 637.68	2 918 662.11
Fondation Bugnon et d'Effinger de Wildegg pour cures de bains	55 916.74	58 640.53
Fondation Amélie-Caroline Piot	160 020.18	159 382.65
Fondation Edouard et Hortense Pache	-27 361.98	30 065.21
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1 086 264.99	911 441.85
Fondation lausannoise d'aide par le travail	1 738 797.75	1 759 131.87
	31.12.2003	31.12.2002
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	22 836 535.29	21 501 198.77
Administration générale et finances		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	2 059 608.29	2 209 223.14
des franchises – assurance RC des chantiers de plus de fr. 5 000 000.-	43 769.10	43 769.10
des franchises – assurance chantiers	53 485.00	53 485.00
du capital-risque de la Ville de Lausanne	317 000.00	360 500.00
du développement durable	13 640 996.98	12 155 931.25
Charles Bergonzo	4 575.09	4 556.89
Raphaël Garbiras	40 000.00	40 000.00
Gabrielle de Rumine	10 500.00	10 500.00
Henri de Saussure	15 600.00	15 600.00
Effinger de Wildegg	68 000.00	68 000.00
Sécurité publique		
<i>Fonds :</i>		
Jules Blanc	5 789.05	5 766.00
intercommunal du Service des taxis	0.00	1 870.85
Prix Environnement 1972	688.15	688.15
Formation professionnelle	83 984.80	83 650.20
Contribution de remplacement pour les construction de protection civile	1 758 946.15	1 843 671.90
Culture, sports, patrimoine		
<i>Fonds :</i>		
Jean-Jacques Mercier pour la salle de lecture	22 000.00	22 000.00
des arts plastiques de la commune de Lausanne	357 004.80	231 217.45
de l'art brut	135 939.21	87 264.30
du CITAM	15 224.87	15 224.87
Mudac, musée de design	20 184.46	24 005.65
en faveur des jeunes sportifs lausannois (donation du CIO)	25 000.00	25 000.00
commun de promotion des piscines régionales et de leurs activités	6 710.65	8 146.10

31.12.2003

31.12.2002

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation

Fonds :

d'apprentissage	6 201.50	6 176.80
Victor Bessières	10 040.85	10 115.65
Bippert	10 760.60	10 717.75
Ami Campiche	252.75	256.75
du centenaire – Collège de Béthusy	4 621.10	4 652.65
du cinquanteaire des Anciens-Moyens	12 550.55	12 640.40
John-François Cole	755.60	762.60
de course pour les élèves des écoles primaires	21 579.60	22 195.10
des courses générales	28 626.55	28 827.15
René Cousin	1 506.75	1 520.75
cure d'air dans le Jorat	8 513.27	8 479.37
Marc Ducloux	704.35	711.55
François Dussieur	16 157.90	17 090.75
J.-J. Faure	210 811.40	213 563.65
Gay de Beauséjour	2 009.45	2 026.40
Giovanni Gialdini	50 577.25	50 934.55
Hammer	405.50	408.90
Isoz	854.95	861.55
Daniel Lipmann	1 465.20	1 474.35
Jean-Jacques Mercier pour les élèves du collège de Béthusy	10 632.60	10 695.10
Jean-Jacques Mercier pour les élèves du collège de l'Elysée	10 625.30	10 687.85
Eric Nessler	3 015.65	3 033.60
du 650 ^{ème} anniversaire du Pacte	3 166.95	3 189.35
Louis-Henri Pelet pour les élèves de Béthusy	552.45	560.25
Louis-Henri Pelet pour les élèves de l'Elysée	553.25	561.05
J.-J. Peytregnet	48 500.00	48 500.00
Jean-Jacques Porchat	304.90	303.70
des repas à l'école	40 000.00	40 000.00
Félix Roux	2 008.85	2 025.80
Marie Spielmann-Keller	105 375.05	154 786.85
Strahle	764.20	771.15

Fonds prix :

Jean Ballenegger	606.00	608.60
Marcel Ballenegger	2 008.95	2 025.90
Dr François Barraud	1 506.05	1 520.05
Louis Blanchoud	1 057.65	1 063.45
Paul Bonard	1 325.35	1 335.05
Noëlle Bossey	1 005.40	1 011.40

31.12.2003

31.12.2002

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds prix (suite)

Louis et Jacques Burdet	3 014.40	3 037.35
du centenaire – Collège de l'Elysée	2 309.95	2 325.70
du centenaire de l'Ecole supérieure de jeunes filles	1 008.85	1 014.80
André Charbonney-Mauerhofer	10 045.00	10 114.85
Comité de soutien de l'Elysée	239.25	263.25
Juliette Cordey	1 008.00	1 013.95
René Cousin	1 005.20	1 011.20
Marguerite Daeppen	3 016.85	3 034.80
Pierre Descoullayes	622.50	630.00
Fanny Develey	1 006.35	1 012.35
Marie-Cécile Develey	1 005.85	1 011.85
André Dufour	18 176.15	18 303.50
Fridolin Gaillard	5 022.35	5 057.30
Georges Golembiowski	3 015.75	3 033.70
Général Guisan	1 007.75	1 013.70
Hoffet	343.25	346.90
Isoz	746.55	748.55
d'italien Dante Alighieri	804.85	811.65
Charles Jaques	1 005.80	1 011.80
Jaquier-Mury	302.30	306.10
F. Joël	4 019.55	4 048.50
André Kohler	532.65	540.50
Philippe Kourth	3 115.50	3 138.05
René Lafond	1 406.05	1 420.45
Guy de Lalancy	1 008.30	1 014.30
de la langue française Camille Dudan	1 008.35	1 014.30
de latin	566.60	569.35
Lina Lietti	1 006.20	1 012.20
Sophie Maillard	1 509.00	1 517.95
Henri Marguerat	524.60	527.50
Paul Martin	2 111.20	2 127.75
J.-J. Mercier-de-Molin	13 396.50	13 473.00
Sylvain Meyer	1 007.25	1 013.25
Louis Meylan	2 010.40	2 022.35
Edgar Michoud	1 909.40	1 921.75
Robert Monneron	1 004.95	1 015.95
Roger Moret	1 005.05	1 016.05
Marie Neeser-Jaccottet	3 618.15	3 643.70
d'orthographe	1 407.60	1 417.00

31.12.2003

31.12.2002

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds prix (suite) :

Daniel-Iflas Osiris	1 008.70	1 014.65
Panchaud	1 506.05	1 520.05
Edouard Payot	1 159.20	1 164.55
Hélène Petit	502.55	510.55
Max Plaumann	5 477.05	5 515.15
Jean-Jacques Porchat	304.55	308.35
Pierre Rochat pour les élèves du collège de Villamont	201.00	205.20
Pierre Rochat pour les élèves du collège de Béthusy	204.60	203.80
Docteur César Roux	3 516.95	3 542.90
Adolphe Schaffner	502.50	510.50
Schiller	504.95	507.95
de la section technique	1 057.15	1 062.95
Françoise Seylaz	805.55	812.35
Giovanni Stubbe	536.75	539.60
Julia Tschumy-Collet	2 012.15	2 024.10
Ninette Vannod	3 013.40	3 036.35
Eric Wiener	574.90	577.60

Sécurité sociale et environnement

Fonds :

Zélie Borlat-Bally	50 000.00	50 000.00
Dr Adolphe Combe	101 607.55	101 202.75
culturel pour les communautés étrangères	4 000.00	0.00
Jonas Domsky	107 000.00	107 000.00
d'Effinger de Wildegg	2 006.95	1 908.65
Ingeborg Haller	98 901.75	98 507.70
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	600 418.13	160 394.18
Arthur Lenzi	205 624.25	210 165.70
Luhrmann-Girardet	30 899.80	30 776.70
Prades	197 567.95	197 978.75
de secours pour chômeurs	16 953.14	18 680.84
pour secours spéciaux	438 473.62	402 628.12
Marie Spengler-Vallotton	114 470.10	122 635.65
Henry Struve	338 309.30	336 980.05
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	197 688.35	198 142.80

Services industriels

Fonds :

pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	906 441.83	1 357 416.41
---	------------	--------------

	31.12.2003	Variation 2003	31.12.2002
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUELEMENT	51 261 738.30	+4 875 128.53	46 386 609.77
Fonds de péréquation des Pompes funèbres officielles	998 523.62	-57 954.19	1 056 477.81
Fonds de régularisation des loyers	37 772.00	-9 687.50	47 459.50
Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	200 000.00	0.00	200 000.00
Fonds de péréquation de la STEP	2 681 269.39	-380 824.28	3 062 093.67
Fonds de renouvellement d' Eauservice	8 806 243.46	+369 300.00	8 436 943.46
Fonds spécial de réserve des SI	22 172 818.35	+3 815 694.50	18 357 123.85
Fonds de renouvellement du Service du gaz et du chauffage à distance	2 476 589.17	+207 800.00	2 268 789.17
Fonds de péréquation du Service du gaz	3 779 771.40	+779 000.00	3 000 771.40
Fonds de péréquation du chauffage à distance	3 057.00	-130 000.00	133 057.00
Fonds de renouvellement du Service de l'électricité	2 003 482.41	+281 800.00	1 721 682.41
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	8 102 211.50	0.00	8 102 211.50
		31.12.2003	31.12.2002

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Contribuables assujettis à l'impôt sur les réserves de crises	10 645.80	10 645.80
Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	505 465 556.65	475 513 943.85
Cautionnements et garanties	208 061 639.56	171 344 055.91
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>167 590 251.05</i>	<i>160 239 063.60</i>
Domaine :		
– logement	139 210 627.60	132 187 147.30
– santé	844 050.00	896 196.50
– culture	13 148 272.95	12 725 445.65
– sport	3 062 963.50	3 127 963.50
– économie	11 324 337.00	11 302 310.65
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>40 471 388.51</i>	<i>11 104 992.31</i>
Domaine :		
– social	122 731.71	156 335.51
– sport	9 600 000.00	10 200 000.00
– environnement	748 656.80	748 656.80
– transports	30 000 000.00	0.00

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Avec Fr. 113,8 millions, les comptes 2003 présentent l'excédent de charges le plus élevé de l'histoire de Lausanne. La recherche d'adjectifs qualifiant cette réalité pourrait être longue. La Commission des finances s'en est dispensée et a plutôt cherché à comprendre ce qu'il s'est passé pour qu'on en arrive à ce résultat.

Le présent rapport examinera les comptes 2003 en les comparant au budget voté, crédits supplémentaires compris, pour cette année par le Conseil communal. En effet, le budget est l'expression d'une volonté politique, qui, sur la base de revenus estimés, autorise la Municipalité à engager des dépenses pour un montant et pour des tâches bien définies et qui ont fait l'objet d'une évaluation claire et d'un débat public. En comparant les comptes au budget, on constate ce qu'il a été fait de cette autorisation par l'Exécutif et son Administration.

Une comparaison de comptes à comptes a un intérêt d'ordre avant tout historique. Elle permet de saisir l'évolution globale des charges et des revenus. Cette comparaison doit servir avant tout à fonder dans l'avenir de nouvelles décisions budgétaires. Du point de vue de celui qui vous parle, elle n'a guère sa place ici, sinon ponctuellement, pour comprendre les bases de certaines propositions et prévisions budgétaires de la Municipalité.

Au moment de se pencher sur les comptes 2003, il importe de rappeler que le budget 2003 a été préparé dans les services de l'Administration communale au printemps 2002, qu'il a été voté par la Municipalité au mois d'août et par le Conseil communal au mois de décembre. L'information disponible à cette époque, en particulier en ce qui concerne les revenus, était constituée par les comptes 2001, et par des estimations faites sur les premiers mois de l'exercice 2002.

La mise en œuvre du budget en 2003 s'est faite avec une estimation plus précise des revenus de 2002, puis avec les comptes 2002, dont les résultats étaient nettement inférieurs aux comptes 2001. L'importante diminution des revenus entre les comptes 2001 et les comptes 2002 a engagé la Municipalité dans la voie de mesures dont les effets, tant au niveau des charges que des revenus maîtrisables, sont visibles dans les comptes 2003.

Compte de fonctionnement

Charges

Les charges ont été globalement inférieures de 1,6%, soit plus de Fr. 24,5 millions, aux montants accordés par le budget et les crédits supplémentaires.

D'une manière générale, les charges des comptes 2003 montrent un profil plutôt rassurant: on ne laisse rien filer. L'inquiétude pour le futur vient cependant des probables reports de charges, ainsi que des risques d'augmentation des taux d'intérêt, sur lesquels la marge de manœuvre de la Municipalité est nulle.

L'examen des charges selon leur nature doit précisément distinguer celles sur lesquelles la Municipalité et l'Administration peuvent agir de celles sur lesquelles les possibilités d'action sont limitées ou inexistantes.

Parmi ces dernières on trouve, dans l'ordre de leur poids dans l'ensemble des charges (hors imputations internes, c'est-à-dire sans tenir compte des sommes payées entre directions et services au sein de l'Administration communale):

35: *Dédommagements à des collectivités publiques* (13,8% du total des charges), inférieurs de 2,5% au budget. Cette évolution risque de n'être qu'un répit, au vu des difficultés financières du Canton et de la future mise en place du frein vaudois aux dépenses, sans parler de la politique financière de la Confédération. Des reports de charges supplémentaires sont à craindre dans les prochaines années.

32: *Intérêts passifs* (6,4% des charges), inférieurs de 4,4% au budget. La collectivité publique est ici entièrement aux mains du marché des capitaux. La baisse des taux d'intérêts a été spectaculaire depuis 1995. Rien ne permet de dire quand les taux remonteront et jusqu'à quel niveau.

38: *Attributions aux réserves* (0,4% des charges), dépassement de 31,4% du budget. Cet important dépassement doit être relativisé par le montant absolu concerné: à peu près un millième des charges totales. On notera que ces attributions sont faites en fonction de règlements précis, en particulier sur l'utilisation des bénéfices des Services industriels, et non pas sur simple décision municipale.

Pour ce qui concerne ce type de charges, 2003 est une année plutôt calme. Une évolution à la hausse des taux d'intérêt alourdirait rapidement les charges, étant donné les montants importants des emprunts effectués chaque année.

Pour ce qui concerne les charges sur lesquelles la Municipalité et l'Administration peuvent agir, voici l'évolution:

30: *Charges de personnel* (34,5% des charges), dépassement de 0,4%. On est pratiquement ici dans une marge d'erreur statistique, expliquée et tolérable.

31: *Biens, services et marchandises* (30,5% des charges), inférieurs de 4,6% au budget. La volonté d'économies de la Municipalité et de l'Administration communale est ici évidente.

Il vaut la peine de s'arrêter sur 33 *Amortissements* (8,6% des charges), dépassement de 3,7%. Ce compte comprend 330 *Remises, défalcatons et moins-values d'impôts*, qui, avec une augmentation de 32,8%, est pour l'essentiel la cause de ce dépassement.

Le montant budgétisé sous ce compte en 2003 représentait un retour à la normale après cinq années chaotiques. En effet, à partir de 1998, l'Administration cantonale des impôts, qui décide seule des remises, défalcatons, etc., a tenu compte des actes de défaut de biens de ses débiteurs, qu'elle ignorait jusqu'alors. Cette décision brutale a causé un dépassement de Fr. 19 millions aux comptes 1998, de près de Fr. 20 millions aux comptes 1999, de Fr. 5 millions aux comptes 2001 et de Fr. 3 millions aux comptes 2002. Les problèmes étant apparemment réglés, le budget voté en 2003 correspondait à un retour à la normale constaté dans les comptes 1996 et 1997, soit environ Fr. 5 millions.

Le dépassement du compte 33 n'est pas important par rapport à l'ensemble des charges de la Ville. Cependant, ce qu'il s'est passé est symptomatique de l'incertitude qui règne sur l'ensemble des informations en provenance de l'Administration cantonale des impôts, incertitude dont les effets sont particulièrement visibles lorsqu'on examine les revenus réalisés pour l'année 2003.

Revenus

Les revenus 2003 sont inférieurs de 7,3% à ceux prévus par le budget.

La baisse est particulièrement marquée pour les comptes suivants:

43: *Taxes, ventes et prestations facturées* (50,8% des revenus, hors imputations internes), inférieurs de 0,3% aux prévisions. Cela correspond à une marge d'erreur expliquée et tolérable.

40: *Impôts* (36,7% du total des revenus), inférieurs de 16,8% aux prévisions, on y reviendra.

41: *Patentes, concessions* (0,1% du total), inférieurs de 15,9% aux prévisions, mais le montant absolu est modeste.

Les variations importantes constatées sous 42 *Revenus des biens* et 48 *Prélèvements sur les réserves*, sont dues à un changement du mode de comptabilisation.

Le résultat du revenu de l'impôt, qui cause l'essentiel de l'excédent de charges, pose la question de la fiabilité des prévisions dans ce domaine.

Il est aujourd'hui établi que les revenus constatés en 2001 étaient exceptionnels, en particulier parce qu'ils comprenaient des sommes concernant les années 1998 à 2000. En 2002, cette réalité n'était pas établie et on constituait les prévisions de revenus avec des séries de données s'arrêtant en 2001.

Le Service des impôts, de la caisse et du contentieux a bien voulu fournir ces données au président de la Commission des finances, qui y a cherché plus particulièrement l'évolution des impôts sur le revenu (qui constitue, en 2003, 62,2% du total du compte 40 *Impôts*), sur le bénéfice (12,6%) et sur la fortune (8,2%).

Le président de la Commission des finances croit pouvoir dire qu'il n'est pas mal à l'aise avec les chiffres. Il peut aussi dire qu'il a, professionnellement, une certaine habitude à déchiffrer des séries chronologiques de données financières. Il doit ici vous avouer que les variations annuelles de ces impôts l'ont laissé perplexe, voire confondu.

Pour simple exemple, l'impôt sur le revenu varie entre 1990 et 2001 de la manière suivante: +6,6; -7,8; +5,3; -6,3; -0,7; -6,1; +0,2; -1,2; +3,9; -3,7; +5,7. Les variations des impôts sur le bénéfice et sur la fortune sont du même acabit. La prévisibilité de 83,0% des revenus de l'impôt est donc loin d'être immédiate.

Des moyens statistiques permettent, malgré tout, de distinguer des tendances générales. Lorsqu'elle a fixé les revenus de l'impôt pour le budget 2003, la Municipalité savait que:

- l'impôt sur le revenu était stable depuis 1997, avec même une légère augmentation;
- l'impôt sur la fortune avait fortement augmenté depuis 1996;
- l'impôt sur les bénéfices avait aussi fortement augmenté depuis 1996.

A l'arrivée et de comptes à comptes, l'impôt sur le revenu diminue de 1,3%, celui sur la fortune de 1,5% et celui sur les bénéfices de 10,1%...

Revenus de l'impôt: navigation à vue dans un brouillard qui risque de s'épaissir

La Commission des finances s'est beaucoup inquiétée du flou dangereux qui règne lorsque l'on tente de prévoir les revenus des impôts lausannois.

Rappelons que l'ensemble des informations, ainsi que la maîtrise des décisions de taxation, de versement des revenus, etc., est entièrement aux mains de l'Administration cantonale.

Le passage à la taxation *postnumerando* a encore renforcé l'opacité de la situation et il est difficile de dire si une

amélioration est à prévoir pour les années qui viennent. Le problème principal qui se pose pour les finances communales est que la Ville ne dispose pas de socle solide pour faire ses prévisions. Les recettes versées (plus ou moins) régulièrement à la Caisse communale par l'Administration cantonale des finances amalgament sans les distinguer les sommes récupérées sur des impôts arriérés, les impôts de l'année en cours et les acomptes pour l'année suivante. Il est ainsi impossible de savoir si une rentrée est reproductible ou atypique.

Compte des investissements

Les résultats de ce compte sont conformes aux prévisions et n'appellent pas de commentaire particulier.

L'état de l'autofinancement révèle la gravité de la situation financière de la Ville: le petit équilibre n'est pas atteint et Lausanne doit emprunter pour payer ses charges de fonctionnement.

Bilan général

Le bond constaté du découvert est lié au très fort excédent de charges. Il se rapproche de la valeur au bilan du patrimoine administratif et dépasse de près de Fr. 250 millions la valeur des actifs du patrimoine financier.

L'augmentation de la dette à court terme est liée aux opportunités offertes sur le marché des capitaux. Pour ce qui concerne la dette à moyen et à long terme, les intérêts payés par la Commune varient entre 2,5% et 6,5% pour les emprunts par obligations (Fr. 905 millions) et entre 2,7% et 5,5% pour les autres emprunts (Fr. 1 milliard 151 millions). Fr. 166 millions d'emprunts arrivent à terme en 2004.

Le président: – Merci. J'ouvre une discussion générale.

Discussion générale

M. Jean-Louis Blanc (Rad.): – Lorsque j'ai préparé cette intervention, j'ai consulté celles que les représentants radicaux avaient faites lors de la présentation des budgets et des comptes de ces dernières années. De manière récurrente, nous avons manifesté notre scepticisme quant aux évaluations de la progression des revenus communaux. Malheureusement, la réalité nous donne aujourd'hui raison. Année après année, la majorité en place tente de nous faire croire que la situation est principalement due aux décisions prises à l'échelon cantonal. L'argument est simpliste. La véritable cause de cette hémorragie est ailleurs. D'une part, dans l'incapacité de l'Exécutif à faire des choix politiques visant à réduire son train de vie et, d'autre part, dans la surenchère permanente des élus roses-rouges-verts du Conseil communal. Plus intéressante que la comparaison du budget 2003 aux comptes 2003, celle des comptes 2002 aux comptes 2003 montre en effet que les produits de l'impôt ne sont en diminution que de Fr. 16,5 millions, soit une baisse de 3,8%, qui semble raisonnable, compte tenu

des incidences particulières du changement de système d'impôt. Contrairement aux explications officielles, ce ne sont donc pas uniquement les recettes fiscales qui sont causes du déficit. M. le président de la Commission permanente des finances nous a longuement expliqué que lorsque le budget 2003 a été établi, on ne savait pas quelle était la situation. Mais quand on ne sait pas, on est prudent!

En revanche, les charges globales ont augmenté de plus de Fr. 150 millions. Expurgé des particularités de cet exercice, l'excédent de charges 2003 s'élève à près de Fr. 100 millions. Ce résultat est artificiellement «amélioré» par le prélèvement de Fr. 10,3 millions sur la provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité. Dans la mesure où le Service de l'électricité présente un résultat de Fr. 38,8 millions, soit meilleur que celui budgétisé, cette opération fait figure de cosmétique maladroite dans une situation particulièrement préoccupante.

Enfin, les Radicaux ne peuvent que déplorer l'augmentation de presque 100% de l'insuffisance d'autofinancement, qui alourdit gravement une dette déjà quasi doublée depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.

Face aux comptes 2003 de la Ville, le groupe radical a longuement réfléchi à l'attitude qu'il devait adopter. Certains Radicaux ont estimé que le refuser permettrait d'affirmer à cette tribune que nous ne sommes pas solidaires des options politiques prises contre notre gré durant ces dernières années. Une partie de ses membres les acceptera cependant, alors que d'autres s'abstiendront. Mais plus que le vote de mes collègues, c'est l'interprétation que je vous en donne qui importe. Ceux qui accepteront ces comptes ne sont pas complices de la gestion qui a eu cours et que nous désapprouvons. Il s'agit plutôt pour eux de soutenir les mesures prises lors de l'adoption du budget 2004, parce qu'elles constituent un pas minimal dans la bonne direction. Les autres Radicaux s'abstiendront. Bien que d'aucuns voient dans notre syndic un homme de droite, ils estiment que les mesures qu'il a fait adopter par notre Conseil lors du budget 2004 sont insuffisantes et ils souhaitent le lui faire savoir par ce vote.

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Les comptes 2003 de la Ville de Lausanne sont mauvais, très mauvais. Un déficit d'environ Fr. 114 millions, soit pas loin de Fr. 1000.– d'augmentation de la dette par habitant – et cela sur une seule année. Ce que l'on appelle «le petit équilibre», pour minimiser la chose, n'est même pas atteint. Il a donc fallu emprunter pour financer le ménage courant, payer le salaire des employés communaux, etc. Quoi qu'on dise, ce mauvais résultat était déjà largement prévisible il y a une année et, il y a dix-huit mois également, lors du vote du budget correspondant. Nous avons alors mis en garde la Municipalité contre un optimisme excessif dans l'estimation des recettes, notamment fiscales. Nous n'avions pas été entendus. Cela ne veut pas dire que le déficit aurait été facilement évitable. En effet, on peut comparer la Commune de Lausanne à un grand paquebot – prions pour que ce ne soit

pas le Titanic! – dont l’inertie est telle qu’il lui faut plusieurs kilomètres pour virer de bord. Et même lorsque l’on inverse la vapeur, il faut de nombreuses minutes pour le stopper et, à plus forte raison, le faire repartir dans la direction opposée. Pour Lausanne également, même lorsque les mesures énergiques qu’exige la situation auront été prises, le rétablissement des finances demandera plusieurs années d’efforts continus, ainsi que le soutien sans faille de tous les groupes politiques, unis dans cette tâche reconnue prioritaire par tous, à l’exemple des Villes et des Cantons où de telles dispositions ont été couronnées de succès.

Mais pour prendre des mesures efficaces, il faut d’abord faire un diagnostic correct. Pour le faire – et là, je ne partage pas tout à fait l’avis de M. le président de la Commission permanente des finances dans son rapport – c’est indiscutablement sur la comparaison de comptes à comptes qu’il faut se fonder, car la rigueur des chiffres se trouve dans les comptes, alors que le budget, lui, est établi sur la base d’estimations, de projections et d’intentions relevant d’un programme politique. On sait par exemple que dans un budget, il est relativement facile de gonfler quelque peu les dépenses afin de faire apparaître les comptes sous un jour favorable en fin d’exercice puisque – ô miracle! – les dépenses s’avèreront ainsi inférieures au budget. D’ailleurs, nous sommes très à l’aise quant au budget 2003, car je rappelle que le groupe libéral ne l’avait pas voté.

Si l’on compare aux comptes 2002 les comptes 2003 tout à fait bruts, c’est-à-dire sans les amortissements, sans les prélèvements et attributions aux réserves, sans les imputations internes, on s’aperçoit avec surprise que les charges ont augmenté de Fr. 35 millions, ou 3,11%, alors que les revenus, eux, n’ont diminué que de Fr. 3 millions, soit 0,3%. La péjoration des comptes lausannois en 2003 est donc essentiellement due, une fois de plus, à l’augmentation des dépenses et non à la diminution des recettes, qui n’ont presque pas varié. Voilà qui contredit la thèse officielle, selon laquelle l’augmentation vertigineuse du déficit serait due avant tout à des rentrées fiscales qui n’ont pas atteint le niveau espéré.

On a donc dépensé Fr. 35 millions de plus en 2003 qu’en 2002, pour le simple fonctionnement du ménage communal. C’est beaucoup plus que l’inflation. Pourquoi donc? On ne peut certainement pas dire qu’en 2002, on vivait plus mal à Lausanne et que la Ville ne remplissait pas déjà les tâches essentielles qui lui incombaient à l’égard de sa population.

On l’a vu, c’est donc sur les dépenses qu’il nous faut agir avant tout. Ce qui ne veut pas dire qu’une augmentation des recettes ne doit pas être aussi recherchée. Des pistes à cet égard sont connues et nous les avons maintes fois ressassées: facturation des prestations de la Ville à leur juste prix, contribution plus équitable des Communes voisines à certaines prestations d’intérêt régional fournies par Lausanne, création de conditions cadres de nature à attirer l’installation d’entreprises sur sol lausannois, mise à dispo-

sition de terrains pour la construction de villas, ouverture prolongée des commerces, etc. Et surtout pas d’augmentation des impôts, Lausanne étant déjà peu attractive sur ce plan-là par rapport non seulement à d’autres cantons, mais même à d’autres communes vaudoises. Il reste à mettre une telle politique en application, de façon conséquente.

Mais revenons-en au point principal, celui de la maîtrise des dépenses. Le groupe libéral reconnaît que la Municipalité paraît avoir conscience, depuis une année surtout, de la nécessité de s’attaquer à ce problème. Elle a pris quelques mesures dans ce sens, impopulaires mais indispensables, qui n’ont évidemment pas encore eu le temps de déployer leurs effets sur les comptes 2003. Nous fondons notamment beaucoup d’espoir dans la démarche entreprise par la Municipalité, je cite, *d’analyse systématique des services communaux, visant en particulier à mettre en évidence les prestations et abandons de certaines d’entre elles*. Le groupe libéral soutient ces mesures, qui sont un pas dans la bonne direction, mais un premier pas seulement, car nous ne sommes pas convaincus que l’ampleur et la sévérité des dispositions à prendre aient été vraiment reconnues par la Municipalité. Comme d’ailleurs par la majorité de ce Conseil, malheureusement. J’en veux pour preuve et à titre d’exemple un certain nombre de crédits votés encore récemment, sur propositions municipales, auxquels notre groupe s’est opposé sans succès et dont on ne peut vraiment pas dire qu’ils ont trait à des tâches indispensables, ni même vraiment ne sont utiles à la Commune. Je cite en vrac: la création d’une placette à la rue de la Borde, les innombrables entraves à la circulation et élargissements de trottoirs un peu partout en ville, le mobilier urbain, UniSET, l’argent versé en pure perte au Lausanne-Sports il y a une année, le projet «L’éducation, c’est l’affaire de tous», le nouveau logo pour la signalisation des écoles, Lausanne Jardins, le Théâtre des Roseaux ou des Docks, les nombreux crédits votés dans le fourre-tout d’Agenda 21 – je pense entre autres au parc des biches de Sauvabelin –, l’opération Quartiers 21 – et j’en passe!

Mesdames et Messieurs, avec une dette désormais largement supérieure à Fr. 2 milliards et qui dépasse également de beaucoup la valeur du patrimoine financier de la Ville, nous sommes assis sur un volcan, comme ces populations indolentes qui négligent de prendre conscience des petits tremblements de terre annonciateurs de l’éruption dévastatrice qui se prépare.

Seul le taux historiquement bas du loyer de l’argent rend momentanément supportable le poids de la dette. Cette situation ne va pas durer. Chaque pour cent d’augmentation des taux nous coûtera à terme plus de Fr. 20 millions, soit environ Fr. 150.– de plus par habitant et par an. Il est donc nécessaire d’amortir rapidement notre dette par habitant, jusqu’à un niveau plus proche de celui des autres Villes de dimension comparable. Le but à atteindre serait de parvenir, sur une quinzaine d’années, à réduire la dette au-dessous du milliard de francs et c’est maintenant, alors que les taux sont encore bas, qu’il faut le faire. On en est loin!

Cela nécessitera un abandon clair de la mentalité de l'Etat-Providence – un modèle qui a fait faillite – un réexamen en profondeur des tâches de la Ville et un recentrage sur les prestations vraiment indispensables. Voilà à quoi se mesurera le courage politique de nos dirigeants ces prochaines années. Cessons d'infantiliser les gens et considérons que la population lausannoise est constituée en très grande majorité d'individus responsables et capables de prendre seuls leur destin en main !

Voilà pourquoi, quand je parlais au début de mon intervention de maîtrise des dépenses, j'étais encore au-dessous de la réalité. C'est de compression des dépenses qu'il faut parler. Il y a bien sûr des subventions qui devront douloureusement être remises en cause. Il y a la politique de construction de logements subventionnés qu'il faudra reconsidérer. Mais on ne peut pas éviter ici de reprendre sous la loupe l'Administration communale, puisqu'il s'agit quand même du plus gros poste des dépenses. Le blocage de l'effectif global du personnel communal est une première mesure, en attendant de faire mieux. En effet, Lausanne compte actuellement pas moins de 21 employés communaux pour 1000 habitants, contre 13,3 à Pully, 11,8 à Nyon et Yverdon et 9,7 à Renens. Même en retranchant du total les Services industriels, le pourcentage lausannois demeure largement au-dessus du lot. Une réduction de l'effectif de quelque 10% doit être un objectif à poursuivre et qu'il serait possible d'atteindre, sur quelques années, sans licenciements, par le biais des départs naturels, puisque le taux de rotation moyen du personnel de l'Administration communale est d'environ 9% par an. Cela sans surcharge de travail pour les intéressés, car d'ici là, si elle suit nos conseils, la Ville aura réduit d'autant ses tâches.

L'absentéisme du personnel est aussi une question à suivre. Dans le rapport de gestion 2003, sous la rubrique *Service social et du travail*, on peut lire que le taux d'absence est de 15,89%, en hausse continue depuis des années. C'est un taux énorme, qui ne serait toléré nulle part dans le secteur privé.

On sait qu'en dépit des deux classes de salaire ajoutées au bas de l'échelle l'année dernière, les traitements à l'engagement sont encore toujours plus élevés dans l'Administration communale que dans le privé, à qualifications identiques. On pourrait donc envisager de compléter encore le barème des traitements en ajoutant deux nouvelles classes au bas de l'échelle.

Quant à la structure même de l'Administration, nous espérons que l'analyse en cours va déboucher sur des résultats concrets. En effet, comment justifier, à titre d'exemple, l'existence parallèle d'un Service d'urbanisme, d'un Service d'architecture et d'un miniservice d'architecture au sein du Service immobilier? Autre piste d'économie possible: la Caisse de pensions. Nous en avons parlé récemment. Si des économies supplémentaires devaient toutefois être faites, il y aurait toujours la possibilité de passer à un système de caisse paritaire, comme la loi le permet,

système dans lequel les contributions de l'employeur et de l'employé sont égales.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, il y aurait encore beaucoup à dire, mais je crains d'être trop long et les lignes directrices sont relativement claires. Pour l'immédiat, nous avons à nous prononcer sur les comptes 2003. Les refuser purement et simplement n'aurait pas beaucoup de sens, car ils ne font que refléter une triste réalité. Mais le groupe libéral ne peut pas non plus les accepter, car ce serait, d'une certaine manière, endosser une gestion des affaires de la Ville avec laquelle, très souvent, il n'a pas pu s'identifier. Il s'abstiendra donc lors du vote des conclusions de ce préavis.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – Nous pouvons être reconnaissants à l'égard des responsables de l'organisation de l'Euro 2004 de n'avoir pas programmé de compétition ce soir. Il n'y a ainsi pas de conflit d'audimat. Il faut avouer que le résultat de nos débats ne présente pas autant de suspense qu'un match au Portugal, puisqu'il est déjà pratiquement connu.

Une grande partie des services de notre Administration communale a fait des efforts certains pour limiter les dépenses au cours de l'exercice 2003. C'est à saluer, mais cela ne suffit pas. Le résultat objectif est que les comptes sont plus déficitaires que jamais. Faut-il commenter ce résultat chiffré ou – comme on le fait en pédagogie moderne, si j'ai bien compris – l'effort méritoire de l'élève? C'est la différence qu'il y a entre l'école et la réalité. Posons peut-être la question autrement: les déficits de l'ordre de grandeur que nous examinons ce soir risquent-ils de se répéter ces prochaines années? Si oui, l'effort de l'élève devra être encore beaucoup plus soutenu. Mais l'important à l'examen des comptes 2003, c'est d'en tirer des leçons non seulement pour l'établissement du budget 2004, mais encore pour ceux de plusieurs années à venir.

Il n'y a pas lieu de revenir sur tous les aspects que l'on pourrait commenter à l'analyse de ces comptes. Nous y passerions une grande partie de la nuit. Quelques mots seulement, sur les charges d'abord. Force est de constater qu'un certain nombre de postes importants des charges ont augmenté. Pour mémoire, je cite d'emblée la facture sociale. Elle nous est imposée par le Canton. Comme il n'y a pas d'indice d'une baisse prochaine de ces charges à l'échelon cantonal, il n'y a donc pas non plus d'espoir de voir diminuer la répercussion de la facture sociale cantonale.

Poste un peu plus ciblé: les garderies. Tout le monde, de gauche à droite et de droite à gauche, est d'accord pour considérer que le nombre de garderies doit être augmenté, qu'il y a un manque de places. Le service responsable des garderies, de l'accueil des enfants au sens large, pèse au budget environ Fr. 45 millions. A ce sujet, je ne résiste pas à l'envie de vous lire quatre lignes du rapport des deux sous-commissaires qui se sont occupés de cette direction:

Il est à signaler que dans une garderie privée, sur Fr. 100.– dépensés, les parents en paient environ Fr. 22.–, l'Etat Fr. 6.– et la Commune Fr. 72.–. Dans une garderie communale, toujours sur Fr. 100.–, les parents en paient Fr. 13.–, l'Etat Fr. 6.– et la Commune Fr. 81.–. Ce sont des proportions qu'il n'est pas inutile d'avoir à l'esprit lorsqu'on envisage l'ouverture d'une garderie supplémentaire. Mais il est vrai que les garderies sont, par les temps qui courent, un sujet tabou. Alors je n'allonge pas. Chaque période a ses tabous et pour l'heure, c'en est un.

Autre poste où l'on voit et va voir augmenter les charges de la Commune: celui des cotisations patronales au 2^e pilier. Une hausse de 2% est annoncée dans un des préavis actuellement à l'examen³. Ce qui représentera Fr. 7 à 8 millions supplémentaires par an.

Le risque de l'augmentation du taux d'intérêt sur la dette de Fr. 2 milliards a déjà été évoqué tout à l'heure. Il est vrai qu'elle pèserait particulièrement lourd, mais il est aussi vrai que cette augmentation n'aurait qu'un effet retardé, décalé dans le temps, car les emprunts contractés ne vont pas être immédiatement remplacés par d'autres plus coûteux.

Ce que l'on a vu diminuer, toujours du côté des charges, ce sont les frais de matériel et d'entretien. Ils ont été limités, voire réduits dans de nombreux cas et témoignent d'un effort certain de la part des services de la Commune. Mais il faut se poser la question de savoir si ces réductions de dépenses en 2003 ne sont pas en réalité des reports de charges de travaux d'entretien ou de coûts de remplacement, qui devront bien être consentis un, deux ou trois ans plus tard.

Au chapitre des recettes, c'est évidemment la part des impôts qui suscite l'essentiel des commentaires. Tous impôts confondus, on constate non seulement une diminution d'environ Fr. 90 millions par rapport à ce qui était prévu au budget, mais une réduction d'environ Fr. 18 millions au regard des chiffres de 2002. On nous explique que la faute est due au Canton qui tarde à taxer et à encaisser. Admettons que c'est une explication partielle, nous verrons.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur le cas particulier de l'impôt sur les successions, qui a fait l'objet d'une votation populaire le 16 mai dernier. C'est le contre-projet à l'initiative qui a été accepté, ainsi que vous vous en souvenez. Les Lausannois ont approuvé le principe du changement à 60% des voix, plutôt que d'opter pour le maintien du statu quo. Or, il n'y a pas 60% de contribuables dans notre commune de Lausanne déclarant une fortune imposable susceptible d'être frappée, d'ailleurs pas bien lourdement, par l'impôt sur les successions. Les riches ont donc tout lieu de dire, du fond du porte-monnaie, merci aux pauvres qui leur ont fait ce cadeau!... Il est vrai que l'on nous a longuement expliqué qu'il fallait éviter que les millionnaires partent sous des cieux fiscalement plus

cléments. Il est dommage que l'information statistique soit parue quelques jours après la votation, information nous disant que le nombre des millionnaires dans le canton de Vaud, si lourdement taxés donc, a pratiquement doublé depuis une douzaine d'années. Ils n'ont donc pas encore tous fui les bords du Léman...

En bref, le pilotage des comptes de notre Commune échappe, dans une large mesure, à la volonté de l'Autorité. Je ne crois pas que l'on puisse parler du train de vie de la Municipalité. Je ne comprendrais pas de quel concept il s'agit. Un fois que l'on a déduit les charges légales, que l'on ne peut pas manipuler, les charges imposées d'en haut, c'est-à-dire du Canton, voire de la Confédération, que l'on s'en tient au minimum incompressible et que l'on fait enfin abstraction des aléas de la conjoncture, la marge de manœuvre effective qui reste à la Municipalité n'est pas considérable. La Municipalité nous annonce néanmoins de grandes mesures d'assainissement. Que nous concoctet-elle, à part la suppression de l'Office communal de l'environnement? Nous verrons. Il faudra que cela passe le cap du Conseil et nous aurons encore de beaux débats sans doute à ce propos. Notre syndic devra certainement peser de tout son poids pour faire passer certaines mesures. Il faut, en tout cas, non seulement une volonté de l'Autorité exécutive pour que les charges aux comptes diminuent et que l'équilibre se rétablisse, mais bien plus une volonté politique au niveau de l'ensemble de la population. Ce qui manque peut-être au sein de la population, c'est la mentalité du bédouin, mais il est vrai que nous ne vivons pas exactement sous les mêmes cieux. Le bédouin qui s'apprête à traverser le désert, surtout s'il ne sait combien de journées de chameau le séparent de la prochaine oasis, est prudent et économise l'eau de son outre, plutôt que de la boire toute le premier soir.

Mesdames et Messieurs, les comptes 2003 ont provoqué un électrochoc. Je ne sais pas si son effet durera plus ou moins longtemps. Il faut espérer qu'il se répercutera sur les mesures à prendre. Mais pour ce soir, il n'y a rien d'autre à faire que d'accepter les comptes. C'est ce que vous suggèrent les Verts.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Le groupe VDC a pris connaissance des comptes avec grande inquiétude, tant la progression du déficit est considérable. Il les acceptera, car les refuser reviendrait à mettre en doute leur exactitude. Il s'agit donc d'une opération purement comptable, mais dont l'incidence politique est très importante, car l'état des comptes 2003 et l'absence quasi certaine d'une embellie significative sur l'année en cours influenceront fortement les discussions relatives au budget 2005.

Sans vouloir trop entrer dans les chiffres, je constate que le budget a été maîtrisé, voire réduit de Fr. 24 millions au niveau des charges, et mesure à sa juste valeur l'effort accompli. Les investissements nets de Fr. 123 millions dépassent de Fr. 10 millions le déficit. Nous maintenons donc l'outil de travail en état malgré la dureté des temps.

³Rapport-préavis N° 2004/16 du 29 avril 2004.

Ces investissements successifs ont un coût, à savoir Fr. 100 millions d'amortissements. Lors des prochains budgets, nous pourrions être tentés de diminuer le déficit en réduisant les investissements, donc les amortissements. Alors se posera la question de savoir ce que nous léguerons à nos successeurs. Des infrastructures de qualité, avec en corollaire un fort endettement? Ou des finances sur la voie de l'amélioration, mais un retard dangereux, au niveau général, des moyens de travail?

Quant au reste, l'énormité du déficit, quasi double de la moyenne annuelle de ces quinze dernières années, provient à l'évidence d'une insuffisance des recettes fiscales. Bon nombre de Communes de ce canton, et l'Etat lui-même, en font la cuisante expérience ces jours. A cette différence près que, malgré les nombreux avertissements, le Conseil d'Etat a dangereusement surestimé les recettes fiscales. Nous devons donc poursuivre dans le sens d'une attractivité raisonnable de notre cité pour les investisseurs potentiels, tous volets du tertiaire confondus. Lorsque je dis raisonnable, cela signifie à l'issue d'une pesée d'intérêts correcte entre l'intérêt général de la collectivité et le dogmatisme politique, voire électoral, de chacun d'entre nous qui, momentanément ou durablement, peut rétrécir notre champ de vision.

Vous l'avez compris, la Voie du Centre – en tout cas ce qu'il en reste... – acceptera les comptes et vous invite à faire de même.

M^{me} Andrea Eggli (POP): – Le groupe POP et Gauche en mouvement se bat pour la défense du service public, car il permet une redistribution des richesses et l'octroi de prestations égalitaires à la population. Nous nous battons donc pour cette défense du service public, car nous constatons une progression des petites privatisations chez nous, dans notre Commune, dans notre Ville. Et une augmentation des mandats donnés aux entreprises privées: nettoyage de l'Hôtel de Ville ou des installations des bains de Bellerive, achat de repas pour certains réfectoires comme celui de l'Arzillier, qui s'ajoutent à d'autres mandats déjà externalisés, dont le nettoyage du bâtiment de Chauderon, la distribution de commandements de payer et de courriers confidentiels à Police – et j'en passe! Situation inacceptable, car les conditions salariales et de travail dans ce secteur sont très mauvaises. Inacceptable, car nous ignorons où cela va s'arrêter. Inacceptable, car nous ne savons pas s'il ne s'agit pas d'un grignotage de services communaux, quelques postes par-ci, quelques postes par-là. Inacceptable, car le seul but est le moindre coût et qu'en ce cas, nous acceptons des salaires de Fr. 14.50 de l'heure, par exemple.

Nous approuvons l'engagement de la Municipalité contre la libéralisation du marché de l'électricité et sommes aujourd'hui solidaires des employés d'EDF qui se battent aussi contre la libéralisation de leur entreprise. Nous nous réjouissons donc des bénéfices réalisés par les SIL, qui démontrent qu'un service en main des collectivités publiques peut très bien fonctionner.

Mais nous nous faisons du souci, en revanche, pour les petits services commercialisés, comme les Pompes funèbres, qui ont bouclé leurs comptes avec un déficit. Nous estimons que ce service pourrait se prendre en main avec plus de dynamisme. (*Rires.*) N'oublions pas qu'il avait été mis en place pour permettre aux habitants d'enterrer les leurs dignement, en dépit de leurs modestes revenus. Ce service est venu compléter d'autres prestations du service public. Eh oui, l'enterrement en est une aussi!

Ces comptes témoignent que Lausanne a beaucoup de charges, dont les coûts devraient être supportés conjointement avec le Canton et/ou la région, car les usagers ne sont pas uniquement Lausannois. Les décisions prises quant à ce problème – dont celle de se retourner contre les habitants des autres communes pour leur facturer une prestation plus cher qu'aux Lausannois, ou pour les en exclure – ne font pas preuve d'un sens aigu de l'équité. Par exemple, les prestations de la Bibliothèque municipale, qui sont gratuites ou payantes pour les jeunes d'une même classe, selon qu'ils habitent ou pas notre commune. Ce n'est pas une solution très heureuse. Pour le groupe POP et Gauche en mouvement, ce n'est vraiment pas le genre de prestations à facturer. L'accès à la culture ne doit-il pas être le même pour tous?

Tout cela nous amène directement à la bascule EtaCom. Dans les domaines d'activités repris par le Canton, nous constatons une diminution des prestations, car le Conseil d'Etat a décidé de procéder à des coupes ou d'employer moins de personnel pour mener à bien une même tâche. Les habitants de Lausanne subissent la fermeture d'une classe du langage, le renoncement au financement partiel de spectacles pour enfants qui comportaient un volet de prévention. Il s'agit peut-être de petits montants, mais c'est un signe très clair. D'aucuns diront qu'il n'y a pas de petites économies, mais nous disons que certaines non-économies sont un investissement dans l'avenir.

La société actuelle n'est pas vraiment tendre à l'égard des plus modestes de ses membres et leur situation se détériore de plus en plus. Aux comptes, nous constatons l'augmentation des créances irrécouvrables défalquées par le Contentieux. Le transfert des charges de la Confédération sur les Cantons et de ceux-ci sur les Communes est de surcroît gravement pénalisant, car il induit une baisse des montants disponibles pour aider les plus modestes, ainsi qu'une hausse des barèmes y donnant droit. Le transfert des charges se fait donc directement au détriment des contribuables les plus modestes, alors qu'il devrait impliquer les plus grandes fortunes. En effet, si elles ne font qu'augmenter, c'est bien grâce à la contribution des travailleurs et des personnes moins qualifiées.

Depuis 1990, la classe moyenne suisse reste à la traîne en matière de revenus, la hausse privilégiant surtout les revenus plus élevés. Preuve en est une étude mandatée par l'Administration fédérale des contributions, attestant que le nombre de millionnaires a doublé dans le canton de Vaud.

Et à Lausanne? Nous ne pouvons pas continuer de les ménager fiscalement. Mais il est vrai que c'est une matière typiquement cantonale, quoique Canton et Commune soient étroitement liés. D'ailleurs ici même, dans ce Conseil et dans cette Municipalité, siègent plusieurs députés qui pourraient se préoccuper de ce sujet et chercher à améliorer ainsi les finances communales, au lieu de toujours venir nous dire que l'on ne peut plus rien faire. N'oublions pas que cette politique des caisses vides a fait progresser Vaud de quatre rangs au classement des cantons aux impôts les moins lourds.

L'examen des comptes nous permet aussi de relever quelques faits particuliers, que nous souhaitons souligner ici. Certaines baisses au poste 301 *Traitements* correspondent d'une part à des mandats donnés à des tiers, de l'autre au délai de carence déjà appliqué. Mais dans toutes les directions, nous constatons une réduction de la masse salariale par rapport au budget. Nous rendons attentive la Municipalité à la qualité des prestations, puisqu'elle compte diminuer drastiquement le nombre de postes par son opération Prestations 2004. Nous ne trouvons nulle part une mention claire relative aux diminutions censées couvrir le délai de carence, déjà en place en 2003. Nous prions donc la Municipalité de bien vouloir détailler, dans les comptes 2004, les résultats des économies engendrées par toutes les mesures prises au budget 2004.

Poursuivant l'examen des comptes, il nous est aussi dit que les heures supplémentaires faites lors du G8 n'ont pas encore été payées au personnel de police.

Il nous est encore dit qu'une allocation au logement est versée aux locataires d'appartements dont les loyers sont trop élevés par rapport à leurs revenus, lorsqu'il est question de dégressivité des subventions. Un montant de Fr. 290'000.– serait nécessaire pour couvrir la totalité des demandes, mais seuls 33% des candidats ont déposé une demande et ont obtenu cette aide. Pire encore, nombre d'ayants droit ont renoncé à le faire, car les conditions d'octroi sont trop sélectives. Nous demandons donc que la Municipalité trouve le moyen de leur communiquer une information à ce sujet, par exemple sur le site internet de la Ville, ou que les employés du Service social et de l'Office des impôts soient chargés de mieux diffuser ce renseignement.

Il est vrai, Monsieur Ballenegger, que Fr. 45 millions pour la petite enfance, c'est beaucoup. C'est vrai, c'est beaucoup! Mais est-ce assez? Cela, nous ne pouvons pas le dire. Les besoins sont énormes et les revenus des familles diminuent constamment. C'est bien pour cela que la part à charge de la Commune est grande. Si une différence de la part payée par les parents plus ou moins fortunés apparaît entre les garderies privées et publiques, une autre différence importante réside dans la part des charges salariales. Je vous laisse deviner qui, du public ou du privé, paie un salaire mieux adapté à la fonction et aux compétences exigées des éducatrices de la petite enfance...

Pour conclure, le groupe POP et Gauche en mouvement pense que les mesures prises à l'échelon cantonal et fédéral par la droite majoritaire ont pour conséquence de bloquer beaucoup d'initiatives. De ce point de vue, l'exercice traditionnel de l'examen des comptes est tout à fait formel. C'est un rituel qui deviendra de moins en moins intéressant, d'année en année, s'il n'y a pas d'intervention politique possible. Comme le veut l'accord général sur le commerce de services, il ne s'agira que d'une gestion pure et simple des décisions prises ailleurs. La Municipalité a gardé le respect des contrats. Nous faisons confiance au service de la comptabilité également, mais nous sommes ici coincés entre les qualités techniques des techniciens des finances de la Ville et l'appauvrissement des communautés publiques, illustrant une volonté politique d'une certaine droite.

Les décisions prises au niveau cantonal ont fait que nos recettes ont énormément baissé en 2003. Nous percevons presque Fr. 36 millions d'impôts de moins sur les personnes morales. Mais ces décisions cantonales ont aussi influencé les résultats de nos comptes. Une perte de Fr. 50 millions est due à la brèche fiscale, Fr. 70 millions à la diminution des acomptes fiscaux, Fr. 80 millions au changement de taxation des droits de succession de janvier à janvier, au lieu de mars à mars. Toutes ces pertes fiscales en 2003 ont donc eu une conséquence pour nous aussi, dans notre Ville, mais elles sont exceptionnelles. L'année 2004 sera différente. Ne peignons pas le diable sur la muraille!

Le déficit n'est pas dû à des dépenses pharaoniques, ni à des dépenses à hue et à dia. N'oublions pas que tout déficit de l'Etat, des communautés publiques, est un bénéfice ailleurs. En l'occurrence pour les banques, car la Ville emprunte sur les marchés financiers. Mais rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Le nombre de millionnaires a doublé. Voyez, cet argent est bien quelque part. Il suffit d'aller le chercher!

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – A en juger par les multiples propos qui s'échangeaient pendant les interventions de mes préopinants, le débat sur les comptes n'a rien de passionnant. Je suis d'accord avec vous. Il a un petit côté «grêle après la vendange»... Néanmoins, c'est un rituel et nous allons nous y plier.

Le résultat des comptes est mauvais, il faut le reconnaître et le Parti socialiste le reconnaît. Le PS relève par ailleurs que les charges sont maîtrisées, puisque inférieures au budget. En revanche, les recettes fiscales – et on l'a dit au moins six ou sept fois avant moi – sont notoirement faibles et méritent que l'on s'y penche quelque peu. En effet, à ce niveau, les responsabilités doivent être clairement définies. Dans les années nonante, la majorité du Grand Conseil, de tendance inverse à celle de ce Conseil communal, a constamment repoussé le passage à la taxation *post-numerando*. Ce passage s'est ensuite déroulé dans un cafouillage inexplicable, avec une taxation à 50% des

revenus extraordinaires, des décisions à la hausse ou à la baisse sur les acomptes, l'incapacité du Canton de donner des chiffres fiables. Résultats : ces décisions cantonales en faveur d'une petite minorité font que ce passage coûte, alors qu'il a rapporté dans maints cantons de Suisse. Il coûte, parce que nous avons aussi effectué ce passage durant une période conjoncturelle très difficile. Manque de jugeote de nos Autorités cantonales. Je renvoie la balle à la majorité qui y siège.

Ajoutons que concernant la Ville, le PS a accepté des mesures dures pour le personnel communal, avec un effet de levier important pour les années à venir et des freins tout aussi importants à l'évolution des dépenses, des frais généraux. Par ailleurs, nous suivons avec intérêt la démarche relative aux économies de prestations actuellement en cours. Notre avis demeure réservé à ce sujet, mais nous ne contesterons pas les économies pertinentes.

Face à la réalité des chiffres, nous avons accepté que des mesures soient prises, notamment en votant le budget 2004. Nous serons donc cohérents avec nos choix de décembre de l'an dernier.

Cela dit, si nous avons accepté des efforts conséquents et sommes prêts à en accepter d'autres au vu de notre responsabilité, nous posons des limites claires. Il y a des secteurs qu'il ne faut pas toucher, car ils constituent l'essentiel pour nous, pour les électrices et électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Entre autres, aucune mesure sur le personnel de la Ville, aucune attaque contre la politique du logement ou celle de la petite enfance, n'en déplaise à M. Balenegger qui oublie parfois que les retombées économiques des garderies dépassent l'investissement consenti par les collectivités publiques. Ou alors, souhaite-t-il que les femmes quittent leur emploi ? Cela le regarde. D'autres exemples de domaines à ne pas toucher pourraient encore être cités, mais je m'arrête là.

Je reviens sur les déclarations de M. Dallèves, qui nous a fait un long discours, pimenté d'un inventaire à la Prévert. Je me demande pourquoi vos collègues de parti ne font pas le même discours au Grand Conseil, où vous disposez d'une réelle majorité qui aurait toute votre écoute pour appliquer ces mesures ! Nous n'irons pas dans votre sens, car pour nous, le courage politique ne consiste pas à attaquer les ressources des plus modestes, attaquer les familles qui recherchent un logement à un prix raisonnable, attaquer la prise en charge des enfants, le service public, les projets de la Ville en matière d'urbanisme – et j'en passe ! Monsieur Dallèves, votre sens des responsabilités, votre sens de la liberté est la liberté du renard dans le poulailler ! Vous comprendrez aisément que le PS refuse cette vision du monde, qui ne génère qu'inégalité et injustice. La majorité actuelle a été élue sur un autre programme que le vôtre.

Dans ce cadre, nous préconisons un retour à des finances saines, d'une manière progressive et fidèle à notre ligne. Ne le cachons pas, à court terme, le potentiel d'améliora-

tion des finances communales se situe au niveau cantonal. Il s'agit, par exemple, du nouveau projet de péréquation, qui devrait rapporter à la Commune quelques millions. Il s'agit de la reconnaissance des tâches de Ville centre, notamment par l'application de dispositions constitutionnelles relatives aux fédérations de Communes, aux agglomérations. Là aussi réside une possibilité. Il s'agit de la réflexion sur les tâches à transférer au Canton. Et là encore, des économies sont réalisables. Il s'agit de l'engagement du Canton dans le financement de la politique de la petite enfance. Et la nouvelle loi cantonale en préparation devrait améliorer les comptes de la Commune à cet égard.

Et enfin, ne l'oublions pas, l'augmentation des recettes n'est pas taboue pour les Socialistes. Le PS veut offrir aux habitants de Lausanne, en dépit d'un contexte difficile, autre chose qu'une cure d'austérité. Nous voulons être les promoteurs d'un projet pour la Ville, raisonnable et finançable. Et nous y croyons. Avec celles et ceux qui y croient et qui y croiront avec nous, nous pourrions partager une vision identique et nous accorder sur des objectifs communs. C'est à l'aune de cette ambition partagée pour le bien de cette Ville, dans un esprit de solidarité, que nous jugerons l'avenir. C'est dans ce cadre qu'agit la majorité actuelle et qu'elle doit continuer d'agir, par fidélité aux électeurs de notre ville. Et c'est dans ce sens que les Socialistes veulent aller.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Au gré du débat, celui qui vous parle a eu l'impression qu'on le situait parfois très à gauche, quelquefois très à droite et, de temps en temps encore, au centre ! Ce qui démontre pourquoi même les journaux locaux s'y perdent un peu ! Pour en revenir à des considérations plus fondamentales, nous convenons que la discussion sur les comptes soit un peu plus tendue, puisque nous sommes à vingt-quatre mois et un jour de l'échéance de cette législature et vu le résultat exceptionnellement mauvais déjà évoqué.

Chacun y est allé de son analyse et, pour certains d'entre vous, de ses jugements. La Municipalité, dont cinq de ses membres siègent au Grand Conseil, a pu constater ce matin que les comptes cantonaux étaient tout aussi mauvais, que ceux qui les acceptaient n'étaient pas forcément les mêmes que ceux que l'on entend ce soir – et ceux qui s'abstenaient non plus. Ce sont les charmes de la politique cantonale et communale, qui veut que le même jour, on accepte à la fois les comptes cantonaux et communaux. Les spécialistes de l'exégèse pourraient fournir de belles pages sur les contradictions humaines en analysant les discours tenus dans les deux hémicycles. La Municipalité, quant à elle, se doit de rappeler un certain nombre de faits.

Tout d'abord et pour rassurer M^{me} Egli, signaler que les heures supplémentaires des policiers pendant le G8 ont maintenant été payées, mais pour l'instant par la Ville.

Il est également vrai que le canton de Vaud gagne des rangs dans le classement intercantonal. Mais s'il est si bien

classé, c'est essentiellement dû à deux causes. D'abord, parce que nous sommes de loin les meilleur marché de Suisse, nettement devant Zoug, pour tous les contribuables qui ont moins de Fr. 35'000.– de revenu imposable. Fait à signaler, parce que l'on émet souvent d'autres avis, mais telle est la réalité. Et puis, nous sommes également assez bien classés au-delà de Fr. 200'000.–. Selon les aspirations des uns et des autres, les deux catégories seront attaquées, ou une seule. Mais notre très beau classement résulte surtout de ces deux éléments.

Concernant la politique purement communale, ces comptes devraient démontrer pourquoi la Municipalité, qui a subi ces vingt-cinq dernières années – comme le préavis Agenda 21, 3^e partie, l'a montré⁴ – des reports de charges voisins de Fr. 100 millions au budget annuel par les Autorités cantonales ou fédérales, se bat maintenant contre de nouveaux reports de charges. Les Communes vaudoises ont écopé de Fr. 200 millions de reports de charges ces quatre dernières années. Et même si nous n'en avons heureusement pas récupéré les 18%, nous avons tout de même récupéré plus de Fr. 20 millions. Cela fait partie de nos difficultés et nous sommes parfaitement conscients de celles de toutes les Autorités.

Courant 2002, lorsque la Municipalité a vu poindre la perspective de comptes pas tout à fait aussi bons que prévus et puis, début 2003, franchement plus mauvais – je rappelle que le grand argentier cantonal, M. Broulis, une semaine avant le bouclage de l'exercice, pensait encaisser Fr. 40 millions de plus d'impôts sur les personnes morales que le Canton n'en a finalement comptabilisé parce que des bouclages, des demandes d'amortissements supplémentaires et autres ont été traités au tout dernier moment suivant les bonnes habitudes – lorsque la Municipalité a eu cette certitude qui n'est apparue que courant mars 2003, elle n'a pas pensé que les comptes 2003 seraient significativement plus mauvais que les comptes 2002 – Fr. 70 millions –, mais qu'ils risquaient de se situer entre Fr. 80 et 90 millions de déficit. C'est à ce moment-là que nous avons lancé les trains de mesures. Tous ceux qui nous disent aujourd'hui: «On vous l'avait bien dit! Vos prévisions fiscales étaient beaucoup trop généreuses...» se sont bien gardés de faire le moindre amendement en Commission permanente des finances et en plénum pour abaisser la générosité de ces prévisions. Et ceux qui nous disent: «Dans toutes vos lignes budgétaires, il y avait des matelas» se sont également bien gardés ou ont été incapables d'en déceler le moindre d'entre eux pour faire une proposition au budget. Je crois que les faits historiques, qui peuvent être contrôlés dans les Bulletins de ce Conseil, méritent d'être rétablis face à certaines déclarations.

C'est donc dès le printemps 2003 que la Municipalité a pris des mesures efficaces et fortes pour redresser la situation, mais pas n'importe comment, c'est-à-dire supportables, en finesse et dans la durée. Fr. 35 millions d'améliorations

vous ont donc été proposés de manières diverses au budget 2004. L'opération Prestations 2004, qui les analyse dans toute leur amplitude – on n'arrivera jamais aux 10% de suppression de postes évoqués par certains, mais tout au plus 2 à 3% – devrait néanmoins produire d'ici à 2007 des économies supérieures à Fr. 20 millions, peut-être Fr. 25 millions, c'est encore trop tôt pour le dire.

Dans cette affaire, tout se fait avec des règles extrêmement sévères, pour éviter des dérapages. Les prestations fondamentales du programme de législature ne sont évidemment pas touchées. Nous vous avons dit qu'il n'était plus possible que nous ayons de multiples priorités. Dans celles que nous allons maintenir figure notamment le préavis d'intention de la petite enfance⁵. Il est vrai que cela coûte et implique d'être au moins aussi efficaces que nous le sommes, si ce n'est plus.

Comme l'un d'entre vous l'a dit, une partie de notre destin se joue effectivement à l'extérieur. Des péréquations peuvent avoir une influence importante sur nos finances. Le projet Police 2000, selon la manière dont il est réalisé et, dans une moindre mesure, le projet petite enfance aussi. En revanche, suite à l'amendement de nullification fait à la Constituante par l'un des anciens collègues de la Municipalité, je ne pense pas que les agglomérations auront des effets positifs avant très longtemps, parce qu'on leur interdit d'office tout moyen de prélèvement. Ce qui signifie que tout prélèvement financier devra être accepté dans tous les Conseils communaux en des termes identiques. Disons donc clairement que l'amendement Thévoz de la Constitution a de fait tué la dynamique future des agglomérations. Je crois qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont. Ne comptez donc pas trop sur ce volet-là à court terme, mais peut-être à long terme. Voilà donc la situation prévisible pour l'avenir.

Maintenant, concernant les comptes, certaines spécialités sont tout de même à considérer. Celles évoquées notamment par M^{me} Egli qui, si on les traduit à l'échelle lausannoise, représentent environ Fr. 17 millions, permettant déjà de passer de justesse au-dessous de la barre des Fr. 100 millions. Les décalages de recettes s'élèvent probablement à une dizaine de millions. Nous n'aurons une certitude absolue qu'en fin d'année. Ce qui veut dire que si nous n'avons pas subi ces effets dus au changement de système, nous aurions présenté un déficit légèrement inférieur à Fr. 98 millions. Mais un tel déficit nécessiterait des mesures tout aussi énergiques que celles projetées, même s'il n'avait pas atteint le seuil catastrophique que représentent – pour les amateurs de Titanic et autres films un peu simplistes – les Fr. 114 millions dont nous parlons aujourd'hui.

La réalité faisait qu'il était trop tard pour agir significativement sur les comptes 2003, si nous voulions faire un travail sérieux, et que les résultats ont encore été amplifiés dans le mauvais sens par les spécialités du nouveau système. La

⁴BCC 2003-2004, T. II (N° 20), pp. 907 ss.

⁵BCC 2003-2004, T. II (N° 16), pp. 542 ss.

réalité veut également que nous ayons un train de mesures engagé de Fr. 55 à 60 millions, englobant tout ce que je vous ai dit. Enfin, pour savoir jusqu'où nous devons vraiment aller – parce que nous espérons quelque part que cela suffira presque – nous devons savoir ce qui se passe sur les fronts cantonaux, dans les dossiers déjà évoqués. S'ils se résolvent de manière raisonnable, nous devrions ne plus être très loin de l'équilibre aux comptes 2006. S'ils se résolvent de manière catastrophique, nous pouvons nous trouver avec des déficits avoisinant encore Fr. 40 à 50 millions. Mais nous ne le saurons que dans une année à peu près, pour adapter ensuite la politique aux réalités voulues par le Grand Conseil, voire par le peuple vaudois.

Quant au reste et comme plusieurs d'entre vous l'ont dit, ces comptes sont, premièrement, exacts. Et prennent en considération, deuxièmement, les spécialités quasi exotiques qui ont eu le malheur de surgir toutes la même année, dans une période financièrement difficile au niveau des recettes. Nous vous encourageons à accepter les comptes 2003.

Le président: – Si la parole n'est plus demandée, je propose que l'on fasse une pause de trente minutes, avant d'examiner tous les dicastères. Je vous souhaite bon appétit! Nous nous retrouvons ici à 20 h 30!

La séance est levée à 19 h 55.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16